



Assemblée générale

Distr. générale
8 février 2016
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session
Point 159 de l'ordre du jour
Financement de la Mission
des Nations Unies au Libéria

Budget de la Mission des Nations Unies au Libéria pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	5
A. Vue d'ensemble	5
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui de la Mission	6
C. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional	11
D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées	11
E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	12
II. Ressources financières	66
A. Vue d'ensemble	66
B. Contributions non budgétisées	67
C. Taux de vacance	67
D. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	68
E. Formation	68
F. Projets à effet rapide	69
III. Analyse des variations	70
IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	75



V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 69/307 et 69/259 B, ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale et le Comité des commissaires aux comptes	76
Annexes	
I. Définitions	84
II. Organigrammes	86
A. Mission des Nations Unies au Libéria	86
B. Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général	87
C. Opérations militaires	88
D. Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (affaires politiques et état de droit)	89
E. Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (consolidation de la paix/Coordonnateur résident)	90
F. Division de l'appui à la mission	91
III. Information concernant les activités des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les fonds prévus	92
Carte	101

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017, dont le montant s'élève à 205 068 000 dollars, hors contributions volontaires en nature (52 800 dollars).

Ce budget couvre le déploiement de 1 240 militaires (50 observateurs militaires et 1 190 membres des contingents), de 606 policiers (226 membres de la Police des Nations Unies et 380 membres d'unités de police constituées), de 294 fonctionnaires recrutés sur le plan international et de 560 agents recrutés sur le plan national (dont 44 administrateurs), de 157 Volontaires des Nations Unies et de 26 agents fournis par des gouvernements.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2016/17 et l'objectif de la Mission est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (sécurité, état de droit, consolidation de la paix). Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf ceux de la direction exécutive et de l'administration, qui l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la Mission.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie	Dépenses (2014/15)	Montant alloué (2015/16)	Dépenses prévues (2016/17)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	196 003,4	162 575,3	65 722,6	(96 852,7)	(59,6)
Personnel civil	120 884,4	105 450,7	81 284,6	(24 166,1)	(22,9)
Dépenses opérationnelles	93 971,1	76 633,4	58 060,8	(18 572,6)	(24,2)
Montant brut	410 858,9	344 659,4	205 068,0	(139 591,4)	(40,5)
Recettes provenant des contributions du personnel	9 225,1	8 688,7	6 562,8	(2 125,9)	(24,5)
Montant net	401 633,8	335 970,7	198 505,2	(137 465,5)	(40,9)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	52,8	52,8	52,8	–	–
Total	410 911,7	344 712,2	205 120,8	(139 591,4)	(40,5)

Ressources humaines^a

	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Contingents</i>	<i>Police des Nations Unies</i>	<i>Unités de police constituées</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Personnel fourni par des gouvernements</i>	Total
Direction exécutive et administration									
Effectif approuvé 2015/16	—	—	—	—	71	94	32	—	197
Effectif proposé 2016/17	—	—	—	—	30	24	13	—	67
Composante									
Sécurité									
Effectif approuvé 2015/16	133	4 678	498	1 265	20	4	—	32	6 630
Effectif proposé 2016/17	50	1 190	226	380	18	4	—	26	1 894
État de droit									
Effectif approuvé 2015/16	—	—	—	—	31	17	8	—	56
Effectif proposé 2016/17	—	—	—	—	22	10	8	—	40
Consolidation de la paix									
Effectif approuvé 2015/16	—	—	—	—	27	19	6	—	52
Effectif proposé 2016/17	—	—	—	—	35	34	29	—	98
Appui									
Effectif approuvé 2015/16	—	—	—	—	249	719	158	—	1 126
Effectif proposé 2016/17	—	—	—	—	189	488	107	—	784
Total									
Effectif approuvé 2015/16	133	4 678	498	1 265	398	853	204	32	8 061
Effectif proposé 2016/17	50	1 190	226	380	294	560	157	26	2 883
Variation nette	(83)	(3 488)	(272)	(885)	(104)	(293)	(47)	(6)	(5 178)

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé ou proposé.

^b Administrateurs et agents des services généraux.

Pendant l'exercice 2015/16, il a été procédé, dans toutes les missions et tous les centres de services, au classement des postes qui n'avaient jusqu'alors fait l'objet d'aucun classement. Il est tenu compte dans le présent rapport des reclassements et déclassements qui en ont résulté pour la Mission.

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre IV du présent rapport

I. Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. Le mandat de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1509 (2003).
2. La MINUL continuera d'aider le Gouvernement libérien à consolider la paix et la stabilité dans le pays. Celui-ci doit en principe endosser la pleine responsabilité de tous les aspects ayant trait à la sécurité du pays d'ici au 1^{er} juillet 2016. La situation au Libéria devrait être de plus en plus dominée par l'actualité politique, notamment par un éventuel référendum constitutionnel et par les élections nationales de 2017. Il est vraisemblable que ces événements majeurs auront des incidences aux niveaux national et local.
3. En application de la résolution 2239 (2015) du Conseil de sécurité et dans le cadre de la réduction en cours des effectifs de la Mission, la MINUL et ses partenaires intensifieront leur appui au Gouvernement afin d'accélérer les réformes essentielles de la politique, de la gouvernance, de la sécurité et de la justice, le renforcement des capacités et des institutions ainsi que la coopération sous-régionale aux fins de la sécurité, et de renforcer la promotion et la protection des droits de l'homme, notamment la lutte contre la violence sexuelle et sexiste. La Mission associera de plus en plus l'équipe de pays des Nations Unies à l'exécution de son mandat et propose de le faire au moyen des contributions statutaires. En outre, elle emploiera ses bons offices pour favoriser des progrès concrets et rapides dans les domaines de la réconciliation, du règlement des conflits et de l'inclusion et de la cohésion sociales.
4. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de faire avancer le processus de paix au Libéria. Au cours de l'exercice budgétaire, elle s'emploiera à exécuter les principaux produits présentés dans les tableaux ci-après afin d'accomplir le mandat énoncé dans la résolution 2190 (2014) du Conseil de sécurité. Ces tableaux sont organisés par composantes (Sécurité, État de droit, Consolidation de la paix), lesquelles correspondent au mandat de la Mission.
5. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Mission, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de la MINUL ont été déterminés composante par composante, sauf ceux de la direction exécutive et de l'administration, qui l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission.
6. La variation des effectifs par rapport au budget de 2015/16, y compris les reclassements, est analysée au niveau de chaque composante.
7. La Mission est dirigée par le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Libéria, qui a rang de secrétaire général adjoint et est secondé par deux représentants spéciaux adjoints ayant rang de sous-secrétaire général, l'un chargé de la consolidation de la paix, et l'autre de l'état de droit. Les opérations militaires sont dirigées par le commandant de la force (D-2), tandis que les opérations de police, y compris l'appui au renforcement du cadre institutionnel et des capacités des services de maintien de l'ordre, sont placées sous la conduite du Chef de la police civile

(également D-2). La direction exécutive et l'administration sont assurées par un Chef de cabinet (D-1).

B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui de la mission

8. Comme suite à la décision du Conseil de sécurité de fixer au 30 juin 2016 la date limite pour achever le transfert des compétences en matière de sécurité, la MINUL a appuyé le Gouvernement libérien dans l'élaboration de son plan pour le transfert des attributions de la MINUL, qui comprend des réformes dans le secteur de la sécurité et le renforcement des capacités, des compétences et des institutions dont les services de sécurité nationaux ont besoin pour endosser pleinement leurs responsabilités. Un groupe de mise en œuvre conjointe a en outre été formé pour surveiller et faciliter l'application de ce plan et en rendre compte. À ce jour, les compétences qui ont déjà été progressivement transférées au Gouvernement comprennent les patrouilles du périmètre intérieur de la prison centrale de Monrovia et les fonctions de garde stationnaire du Palais présidentiel et de l'un des deux aéroports que compte le pays.

9. La Mission a intensifié son appui aux activités de renforcement des capacités et des institutions du Gouvernement, afin de s'assurer que le transfert des compétences en matière de sécurité se fasse sans heurts. La priorité a été donnée à la Police nationale libérienne et au Bureau de l'immigration et de la naturalisation, qui sont les principaux services chargés de l'application des lois du pays. En outre, on s'est de plus en plus attaché à élaborer des politiques générales et des dispositifs législatifs en matière de sécurité nationale, à former et à guider les cadres dirigeants et à décentraliser les services de sécurité dans les comtés. Des projets de loi concernant la Police nationale libérienne, le Bureau de l'immigration et de la naturalisation et la maîtrise des armes à feu et des munitions ont été élaborés avec l'appui de la MINUL et sont en cours d'examen par le Parlement. Des agents de l'Unité d'appui de la police libérienne ont été déployés dans les cinq régions du pays, et un plus grand nombre d'agents du Bureau de l'immigration et de la naturalisation ont été déployés aux points de passage de la frontière existants et nouveaux. De plus, le marquage des armes de tous les services de sécurité nationaux a démarré en avril 2015, après que des cours de formation ont été dispensés avec l'appui de la MINUL.

10. Le processus de révision constitutionnelle a avancé, avec l'organisation, en mars et avril 2015, d'une convention nationale pour l'examen et la validation de projets d'amendements à la Constitution. Ces projets d'amendements, que la Présidente a soumis, avec ses recommandations, au Parlement en août 2015, sont actuellement à l'examen.

11. Les activités visant à étendre l'autorité de l'État et les services publics à l'ensemble du Libéria ont avancé avec le lancement de la plateforme nationale de déconcentration par le Gouvernement en février 2015, qui constitue la première phase de la politique nationale de décentralisation. Le premier centre de services du Gouvernement à l'échelon du comté, qui offre certains services publics à la population, a ouvert ses portes en juin 2015; l'ouverture de deux autres centres est prévue pour février 2016 au plus tard. De plus, on a déployé davantage d'agents des secteurs de la justice et de la sécurité dans trois des cinq régions du pays, et on a

créé et mis en service, dans 15 comtés et dans la capitale, des structures de sécurité de base, en l'espèce, des conseils de sécurité au niveau des comtés.

12. Comme le prévoit la résolution 2239 (2015) du Conseil de sécurité, le 30 juin 2016 au plus tard, la MINUL aura ramené ses effectifs militaires de 3 590 à 1 240, concentrés à Monrovia, et ses effectifs policiers de 1 515 à 606, dont trois unités de police constituées, déployées l'une à Gbarnga, l'autre à Monrovia et la troisième à Zwedru. Elle aura en outre regroupé ses 13 bureaux de comté en 5 bureaux régionaux situés à Gbarnga, Greenville, Harper, Voinjama et Zwedru. Dans le cadre de l'allègement du mandat de la Mission et du regroupement de son personnel, ses effectifs civils seront eux aussi rationalisés.

13. Une fois achevé le transfert des compétences en matière de sécurité, compte tenu du contexte politique qui évolue rapidement, les priorités de la Mission seront les suivantes : aider le Gouvernement à faire avancer les réformes essentielles qu'il mène pour améliorer le fonctionnement et la responsabilisation de ses institutions, en particulier dans les domaines de la justice et de la sécurité; continuer à exercer son mandat de bons offices en faveur de la réconciliation nationale et de l'inclusion et de la cohésion sociales. Son action s'appuiera sur une approche fondée sur les droits de l'homme, notamment sur un redoublement des efforts de lutte contre la violence sexuelle et sexiste. La Mission continuera par ailleurs de s'attacher, à titre prioritaire, à la stabilisation de la frontière dans le cadre des dispositifs bilatéraux, régionaux et internationaux pour la paix et la sécurité. De plus, la Mission cherchera à transférer d'autres de ses fonctions en resserrant ses partenariats et en progressant davantage dans l'exécution de son mandat.

14. En application de son mandat de bons offices, qui a pour but de favoriser les réformes constitutionnelle et institutionnelle, notamment dans les domaines de la sécurité et de l'état de droit, ainsi que le processus de réconciliation nationale, en particulier dans le cadre du relèvement sur le long terme après l'épidémie d'Ebola, la Mission continuera d'appuyer le travail qu'accomplissent toutes les parties prenantes en vue d'élaborer et d'organiser les réformes essentielles à la consolidation de la paix et au relèvement. En ce qui concerne la réconciliation nationale, la Mission soutiendra les initiatives locales et nationales qui contribuent au règlement des conflits et à l'inclusion et à la cohésion sociales, notamment dans le domaine de la gestion des ressources naturelles et foncières.

15. À la suite de la réduction considérable de ses effectifs militaires et policiers, la MINUL continuera de s'employer à aider les organismes de sécurité libériens à protéger les civils au cas où les conditions de sécurité se détérioreraient au point de remettre en cause la stratégie adoptée sur le plan de la paix et de la stabilité dans le pays, en tenant compte de la réduction des capacités et des zones de déploiement de la MINUL. Les capacités de la Mission en matière de sécurité permettront également de protéger le personnel, les installations et le matériel des Nations Unies et de garantir la sécurité et la liberté de circulation du personnel des Nations Unies et du personnel associé.

16. La Mission continuera de conseiller le Gouvernement libérien sur la réforme du secteur de la sécurité et le renforcement des institutions et des capacités des secteurs de la sécurité et de la justice ainsi que de l'administration pénitentiaire, en s'attachant particulièrement au développement de leurs dispositifs de direction, de gestion interne et de responsabilisation. Cela implique pour la Mission d'aider le Gouvernement et les autres parties prenantes à passer en revue sa stratégie de

sécurité nationale et, notamment, à développer les dispositifs de contrôle et de responsabilisation du secteur de la sécurité, ainsi que d'aider le Gouvernement à assurer la coordination des activités de ce secteur.

17. La MINUL continuera d'effectuer des activités de promotion et de protection des droits de l'homme, en accordant une attention particulière aux violations commises contre des enfants et des femmes et en soutenant le Gouvernement libérien dans l'intensification de sa lutte contre la violence sexuelle et sexiste et, notamment, contre l'impunité des auteurs de tels crimes.

18. Les bureaux locaux de la Mission continueront de jouer un rôle crucial dans l'exécution de son mandat à l'échelon de la région et du comté de diverses façons : en donnant l'alerte et en fournissant des analyses en cas d'évolution de la situation, et en renforçant les capacités d'appréciation de ces évolutions, ce qui est essentiel à la réalisation efficace des activités de bons offices et d'appui politique dévolues au Représentant spécial du Secrétaire général, ainsi qu'à la protection des civils grâce à l'appui aux mesures d'atténuation des risques; en favorisant la mise en œuvre des réformes de la gouvernance et des secteurs de la justice de la sécurité, ainsi que les initiatives de réconciliation; en appuyant la promotion et la protection des droits de l'homme; et en aidant à la conception et à l'exécution d'initiatives de stabilisation de la frontière. Le personnel militaire, policier et civil sera regroupé dans les bureaux régionaux. La Mission s'efforcera d'intégrer les organismes, fonds et programmes des Nations Unies à sa présence dans les comtés et de faire reconnaître l'intérêt du maintien de la présence de l'ONU au-delà de la durée de son mandat.

19. Pour que la MINUL puisse remplir son mandat avec des effectifs militaire, policier et civil considérablement réduits, elle devra les utiliser de façon optimale, ce qui implique une grande mobilité.

20. En raison du mauvais état des routes et de la saison des pluies au Libéria, la MINUL dépend toujours de ses moyens aériens et de son navire pour satisfaire ses besoins essentiels de transport de passagers et de cargaisons. Pour tenir compte de la diminution de ses effectifs et du nombre de ses sites, la MINUL retirera quatre hélicoptères et un avion de sa flotte aérienne. Les sept hélicoptères et l'avion restants seront essentiels à la mobilité interne aux fins des opérations liées au mandat, de l'intervention en cas d'urgence ou de l'évacuation sanitaire secondaire et de l'éventuel déploiement d'une force régionale d'intervention rapide.

21. La réduction du nombre d'agents en tenue et la fermeture de camps entraîneront une baisse des besoins en services. Le projet de budget prévoit donc une réduction considérable des crédits, notamment au titre du personnel civil, des services d'entretien des installations et des infrastructures, et de l'achat de matériel et des frais de transport y afférents. De plus, l'infrastructure de l'informatique et des communications devrait être amenée à évoluer car la MINUL ne sera plus en mesure de maintenir en état de fonctionnement certaines des structures situées dans des zones éloignées. La Mission propose de louer des fréquences à des opérateurs de téléphonie mobile locaux. La présence de la Mission étant réduite, certaines installations existantes seront fermées, notamment des stations d'essence, des installations de détente et de loisirs, des ateliers d'entretien des véhicules et des infirmeries.

22. La réduction des moyens militaires habilitants constitue un problème de taille pour la Mission, notamment dans des domaines tels que le génie et la réparation des

routes. Il faudra remédier aux lacunes critiques grâce à l'augmentation, dans la mesure du possible, des capacités civiles, notamment au moyen de l'externalisation des travaux de génie.

23. En outre, on maintiendra les dispositions qui ont été prises pour fournir à la MINUL un appui temporaire en cas d'imprévu, au moyen d'une force d'intervention rapide constituée de 650 soldats, dans le cas où les conditions de sécurité se détérioreraient sensiblement au Libéria.

24. Étant donné que le transfert des compétences en matière de sécurité devrait arriver à son terme, que le mandat de la Mission a été allégé, que la réduction des effectifs de la Mission se poursuit et que la planification avec l'équipe de pays des Nations Unies a été renforcée, la Mission propose de rationaliser ses capacités de planification en supprimant son Groupe de la planification stratégique et son poste de spécialiste hors classe de la planification (P-5), et en transférant le poste de spécialiste de la planification (P-4) au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général.

25. Dans le cadre de la réduction en cours de ses effectifs, la Mission propose de regrouper les services chargés des relations avec la population locale, des relations avec les médias et de la surveillance et des ressources multimédias du Bureau de la communication et de l'information en un nouveau Groupe de la communication stratégique et de l'information et de la sensibilisation, qui concentrerait les capacités de communication stratégique de la Mission pour le reste de son mandat. La radio de la MINUL demeurerait une entité séparée.

26. Pour tenter de rationaliser davantage la façon dont elle est structurée et tirer le meilleur parti de ses capacités, la MINUL propose d'établir un Service consultatif sur les questions d'état de droit en supprimant la Section de la réforme de la législation et des politiques, qui aura fini d'aider le Gouvernement à élaborer une législation et des politiques favorisant les réformes des secteurs de la justice et de la sécurité, et en transférant les capacités restantes au moyen du rassemblement des ressources du Groupe du renforcement des capacités et de l'encadrement, du Groupe consultatif de l'administration pénitentiaire et du Groupe de la réforme du secteur de la sécurité au sein d'un service dirigé par le Spécialiste principal des questions d'état de droit (D-1). Ce nouveau service s'emploiera à apporter un appui aux secteurs de la justice et de la sécurité et à l'administration pénitentiaire, notamment pour le développement de leurs dispositifs de direction, de gestion interne et de responsabilisation.

27. L'Équipe d'appui aux bureaux locaux et les Bureaux de comté passeront de la direction exécutive et de l'administration à la composante de la consolidation de la paix, ce qui permettra de renforcer la collaboration entre les composantes, les bureaux de comté et l'équipe de pays des Nations Unies aux fins de l'exécution des activités prescrites. Il est proposé de renommer les bureaux de comté « bureaux régionaux » pour refléter la concentration de la présence de la Mission sur le terrain. La création proposée de postes de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan national dans les comtés doit permettre à la MINUL de continuer, après son retrait de ces comtés, à utiliser les connaissances et les compétences locales afin de surveiller les faits nouveaux intéressant son mandat et d'en rendre compte. De plus, il est proposé que ces Volontaires des Nations Unies exercent les fonctions d'analystes de l'information au Centre d'analyse et d'opérations conjoint au quartier général de la Mission.

28. Aucune modification de la structure d'appui à la Mission n'est proposée, étant donné que la MINUL a adopté la structure recommandée dans le cadre de la stratégie globale d'appui aux missions au cours du cycle budgétaire 2015/16. Néanmoins, la Mission réduisant sa présence dans tout le Libéria, les tableaux d'effectifs ont été revus et des réductions d'effectifs ont été proposées lorsqu'il y avait lieu.

29. La décision de regrouper les sites de la Mission en cinq bureaux régionaux devrait permettre une utilisation plus efficace des ressources. En ce qui concerne les unités du génie militaire, qui ont joué un rôle crucial en maintenant ouvertes les principales routes de ravitaillement de la Mission, celle-ci veillera désormais à ce que des ressources suffisantes soient mises de côté pour parer aux conséquences de la fermeture des routes durant la saison des pluies.

30. En application de la résolution 2239 (2015) du Conseil de sécurité, les effectifs militaires et policiers de la MINUL seront considérablement réduits au 1^{er} juillet 2016. Il en découlera une diminution des ressources nécessaires au titre des militaires et du personnel de police, à hauteur de 59,6 % par rapport au budget de l'exercice 2015/16.

31. Au vu de la réduction de la présence de la Mission, ses effectifs civils ont été minutieusement revus afin que les ressources humaines correspondent aux services nécessaires. À cet égard, les crédits demandés au titre des dépenses liées au personnel civil sont en baisse, à hauteur de 22,9 % par rapport au budget de l'exercice 2015/16. Si la baisse du nombre total de membres du personnel civil, y compris le personnel recruté sur les plans international et national et les Volontaires des Nations Unies, est de 30,5 %, d'autres facteurs, tels que les taux de vacance de postes et les changements apportés aux conditions d'emploi des Volontaires des Nations Unies, font que le pourcentage de la baisse des besoins en ressources financières est moins élevé.

32. Le tableau d'effectifs proposé pour le personnel civil de la Mission comprendra 1 011 agents, dont 294 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 560 recrutés sur le plan national (44 administrateurs et 516 agents des services généraux), et 157 Volontaires des Nations Unies. Il tient compte de la réduction nette de 104 postes pourvus sur le plan international, de 293 postes pourvus sur le plan national et de 47 postes de Volontaire. Il tient également compte de l'incidence nette de la suppression de 474 postes, du transfert de 64 postes, de la réaffectation de 11 postes, du reclassement de 9 postes, de la transformation d'un poste et de la création de 30 postes qui sont envisagés.

33. La réduction des effectifs de la Mission se traduira par une baisse importante des crédits demandés pour tous les postes budgétaires, avec de fortes variations entre les différentes catégories. Pour l'ensemble de la Mission, la baisse sera de 40,5 % par rapport au budget de l'exercice 2015/16. Dans la catégorie « Installations et infrastructures », la réduction est de 37,5 % (9,2 millions de dollars), avec de fortes variations au titre des services de sécurité à domicile et des carburants et lubrifiants. Celles-ci sont dues à la réduction du nombre d'agents en tenue et de groupes électrogènes en service. Des variations importantes existent également au titre des catégories suivantes : Transports terrestres (49,0 %), en raison principalement de la baisse prévue des achats de véhicules et de la consommation de carburants et de lubrifiants; Transports aériens, en raison du

retrait de deux moyens aériens de la flotte; et Communications et informatique, en raison de la baisse globale des achats prévus.

34. S'agissant de l'atténuation de l'impact de la Mission sur l'environnement, la MINUL mettra en place des mécanismes clairement définis permettant de s'assurer qu'elle respecte les règles et politiques en la matière. La MINUL dispose d'une équipe entièrement consacrée à la question de l'environnement, qui veille à ce que les politiques écologiques de l'ONU et du Gouvernement soient diffusées auprès de toutes les parties concernées et suit de près leur application. La majorité des autres sections d'appui à la Mission prennent part aux activités que celle-ci a définies pour atténuer les risques liés à l'environnement. Au cours de l'exercice 2016/17, la MINUL veillera à la poursuite de ces activités, à savoir l'utilisation d'incinérateurs, en particulier pour l'élimination des déchets médicaux; le recours à des points de collecte et d'élimination des déchets toxiques pour que ceux-ci soient éliminés dans de bonnes conditions de sécurité; l'entretien de zones de confinement des carburants et de séparateurs d'huile et d'eau; l'utilisation d'usines de traitement des déchets; et le nettoyage de tous les complexes et installations que la Mission libère. Afin d'assurer un contrôle de la qualité, l'équipe de la Mission chargée de l'environnement et l'Agence libérienne pour la protection de l'environnement devraient continuer de mener des inspections sur les différents sites utilisés par la Mission. Grâce à toutes ces mesures, la MINUL espère réduire son empreinte écologique.

C. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional

35. En application de la résolution 2239 (2015) du Conseil de sécurité, la Mission renforcera ses liens de coopération avec l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) afin d'aider les Gouvernements libérien et ivoirien à intensifier leur collaboration bilatérale et régionale, en particulier pour ce qui est de la zone frontalière et de la mise en œuvre d'initiatives de paix et de sécurité régionales. La MINUL intensifiera également les efforts qu'elle déploie avec les deux équipes de pays des Nations Unies pour aider les deux gouvernements à traiter les questions prioritaires en matière de sécurité ou d'aide humanitaire et, plus largement, de stabilisation dans la région frontalière.

36. Depuis la mise en place de la force d'intervention rapide créée par la résolution 2162 (2014) du Conseil de sécurité, la MINUL et l'ONUCI continuent de collaborer pour affiner le concept.

D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées

37. Une planification intégrée plus progressiste avec l'équipe de pays des Nations Unies, conforme à la politique d'évaluation et de planification intégrées de l'ONU, sera mise en œuvre pendant le retrait de la Mission et lors du transfert de ses responsabilités, et sera à la base de la phase finale de la stratégie de retrait. Une équipe spéciale de transition des Nations Unies a été créée afin de faciliter la collaboration et d'aider à trouver d'autres options, y compris en mettant à profit les capacités des organismes, fonds et programmes des Nations Unies dans l'exécution

de son mandat en utilisant les fonds mis en recouvrement, et de s'attaquer aux problèmes, par exemple dans les domaines de la logistique, de l'infrastructure des technologies informatiques et des fonctions d'entretien de la vie, à mesure que la MINUL réduira sa présence. Des possibilités de partager des locaux avec l'équipe de pays des Nations Unies au quartier général de la MINUL et dans les bureaux régionaux seront étudiées en vue d'accroître l'intégration et la collaboration, de renforcer la coordination des opérations, de réduire les coûts et de maximiser la sécurité et la protection du personnel et des biens.

E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

Direction exécutive et administration

38. Le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général assure la direction générale et l'administration d'ensemble de la Mission.

Tableau 1
Direction exécutive et administration

	<i>SGA -SSG</i>	<i>D-2 -D-1</i>	<i>P-5 -P-4</i>	<i>P-3 -P-2</i>	<i>Service mobile</i>	Personnel recruté sur le plan international	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général/ Représentant spécial adjoint principal									
Effectif approuvé 2015/16	1	1	3	—	4	9	1	—	10
Effectif proposé 2016/17	1	1	4	1	3	10	1	—	11
Variation nette	—	—	1	1	(1)	1	—	—	1
Section des affaires juridiques									
Effectif approuvé 2015/16	—	—	2	1	1	4	—	—	4
Effectif proposé 2016/17	—	—	2	1	—	3	—	—	3
Variation nette	—	—	—	—	(1)	(1)	—	—	(1)
Groupe de la planification stratégique									
Effectif approuvé 2015/16	—	—	2	—	—	2	—	—	2
Effectif proposé 2016/17	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Variation nette	—	—	(2)	—	—	(2)	—	—	(2)
Équipe d'appui aux bureaux locaux									
Effectif approuvé 2015/16	—	—	1	2	—	3	—	1	4
Effectif proposé 2016/17	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Variation nette	—	—	(1)	(2)	—	(3)	—	(1)	(4)

	<i>SGA -SSG</i>	<i>D-2 -D-1</i>	<i>P-5 -P-4</i>	<i>P-3 -P-2</i>	<i>Service mobile</i>	Personnel recruté sur le plan international	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
Bureaux de comté									
Effectif approuvé 2015/16	–	–	5	23	–	28	43	22	93
Effectif proposé 2016/17	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	–	(5)	(23)	–	(28)	(43)	(22)	(93)
Centre d'analyse et d'opérations conjoint									
Effectif approuvé 2015/16	–	–	4	1	1	6	14	2	22
Effectif proposé 2016/17	–	–	3	1	–	4	2	6	12
Variation nette	–	–	(1)	–	(1)	(2)	(12)	4	(10)
Bureau de la communication et de l'information									
Effectif approuvé 2015/16	–	–	3	6	2	11	34	4	49
Effectif proposé 2016/17	–	–	3	2	2	7	19	4	30
Variation nette	–	–	–	(4)	–	(4)	(15)	–	(19)
Service des affaires politiques									
Effectif approuvé 2015/16	–	1	4	2	1	8	2	3	13
Effectif proposé 2016/17	–	1	3	2	–	6	2	3	11
Variation nette	–	–	(1)	–	(1)	(2)	–	–	(2)
Total (Direction exécutive et administration)									
Effectif approuvé 2015/16	1	2	24	35	9	71	94	32	197
Effectif proposé 2016/17	1	2	15	7	5	30	24	13	67
Variation nette	–	–	(9)	(28)	(4)	(41)	(70)	(19)	(130)

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 41 postes

Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 70 postes

Volontaires des Nations Unies : diminution nette de 19 postes

Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général/Représentant spécial adjoint principal

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 1 poste (suppression de 1 poste d'agent du Service mobile, et transfert de 1 poste P-4 du Groupe de la planification stratégique et de 1 poste P-3 de l'Équipe d'appui aux bureaux locaux)

39. Dans sa résolution 2239 (2015), le Conseil de sécurité a demandé à l'ONUCI et à la MINUL, ainsi qu'aux équipes de pays des Nations Unies, d'intensifier leur appui aux autorités ivoiriennes et libériennes. La Mission, comme l'a demandé le Conseil dans sa résolution 2116 (2013), collaborera aussi étroitement avec les mécanismes de paix et de sécurité établis, notamment les institutions nationales de sécurité, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Initiative des pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest et l'Union du fleuve Mano. Pour permettre à la Mission d'effectuer avec efficacité les tâches qui lui auront été confiées, il est proposé de renforcer le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, dont l'effectif autorisé est actuellement de 10 postes (1 SGA, 1 D-1, 1 P-5, 2 P-4, 4 SM et 1 G), en y transférant un poste de spécialiste de la planification des missions (P-4) du Groupe de la planification stratégique et un poste d'attaché de liaison (P-3) de l'Équipe d'appui aux bureaux locaux. Le poste de spécialiste de la planification des missions permettra de faire une utilisation plus efficace des ressources résiduelles à mesure que la Mission se retirera, tandis que celui d'attaché de liaison permettra à la Mission de maintenir son cap stratégique sur les questions régionales et la coordination structurée de la coopération entre les missions, en étroite coordination avec l'ONU et les parties prenantes nationales et régionales. Avec la suppression proposée du Groupe de la planification stratégique et la réaffectation de l'Équipe d'appui des bureaux locaux au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Consolidation de la paix), il est également proposé, pour promouvoir l'efficacité et la rationalisation du volume de travail administratif, de supprimer un poste d'assistant administratif (agent du Service mobile).

Section des affaires juridiques

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste d'agent du Service mobile)

40. La Section des affaires juridiques, dont l'effectif autorisé est actuellement de quatre postes (1 P-5, 1 P-4, 1 P-3 et 1 SM), donne avec sérieux et rapidité des conseils juridiques à la direction de la Mission et apporte une aide juridique à la MINUL et à son personnel, selon qu'il convient, sur des questions de fond ou de procédure concernant le droit international, le droit privé et le droit administratif de l'ONU, dans le but de permettre à la Mission de s'acquitter de son mandat au titre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et d'honorer les obligations qui lui incombent au titre de l'Accord sur le statut des Forces et autres accords ou contrats conclus avec le Gouvernement libérien, des organismes des Nations Unies partenaires ou des prestataires de services. Dans le contexte de la rationalisation du

mandat de la Mission et de la réduction de ses effectifs, il est proposé de supprimer un poste d'assistant administratif (agent du Service mobile).

Groupe de la planification stratégique

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 2 postes
(suppression de 1 poste P-5 et transfert de 1 poste P-4)*

41. Le Groupe de la planification stratégique, dont l'effectif autorisé est actuellement de deux postes (1 P-5 et 1 P-4), est chargé de coordonner la planification de la transition de la Mission. Il coordonne ou supervise la planification stratégique et opérationnelle, ainsi que les aspects de fond de la budgétisation avec les partenaires de l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres acteurs qui pourront être appelés à se charger de diverses fonctions actuellement assumées par la Mission à mesure que cette dernière se retirera. Vu que la planification de la transition de la MINUL-Gouvernement libérien est en grande partie achevée et qu'il est prévu de mener à terme le transfert des responsabilités en matière de sécurité d'ici au 30 juin 2016, et au vu de la restructuration de la Mission en prévision de son retrait, il est proposé de dissoudre le Groupe de la planification stratégique, de transférer un poste P-4 au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général et de supprimer un poste P-5 de spécialiste hors classe de la planification des missions.

Équipe d'appui aux bureaux locaux

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 3 postes
(transfert de 1 poste P-4 et de 2 postes P-3)*

Volontaires des Nations Unies : diminution de 1 poste (transfert de 1 poste de Volontaire des Nations Unies)

42. Vu la restructuration de la Mission en prévision de son retrait, il est proposé de transférer l'Équipe d'appui aux bureaux locaux, dont l'effectif autorisé est actuellement de trois postes et de un emploi de temporaire (1 P-4, 2 P-3, 1 VNU), au Pilier Consolidation de la paix et appui, à l'exception d'un poste P-3, qui serait transféré au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général. Les responsabilités confiées au Pilier Consolidation de la paix et appui portent sur les missions de bons offices et d'appui politique entreprises par le Représentant spécial du Secrétaire général afin d'aider les autorités libériennes dans leurs réformes constitutionnelles et institutionnelles, dans leur processus de réconciliation nationale, dans leurs efforts visant à intensifier à plus long terme le relèvement au lendemain de l'épidémie d'Ebola, et dans les programmes de stabilisation transfrontières. Avec le regroupement de 15 bureaux de comté en 5 bureaux régionaux, l'Équipe d'appui aux activités sur le terrain serait chargée de coordonner le travail de cinq comtés de Monrovia. Le chef de l'Équipe d'appui aux bureaux locaux est chargé de coordonner les activités des cinq bureaux régionaux. Le transfert proposé de l'Équipe, qui sera rattachée au Représentant spécial adjoint du Secrétaire général et Coordonnateur résident (Consolidation de la paix et de l'appui), permettra de mieux intégrer les trois piliers, les bureaux extérieurs et de l'équipe de pays des Nations Unies pour la mise en œuvre des réformes de gouvernance, la prévention et la gestion des conflits, l'alerte rapide et la réduction et la gestion des risques de catastrophe, ainsi que le relèvement au lendemain de

l'épidémie d'Ebola, en particulier à mesure que la MINUL regroupera ses opérations dans la perspective d'une présence appelée à lui succéder.

Bureaux de comté

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 28 postes (suppression de 11 postes P-3 et de 3 postes P-2 et transfert de 5 postes P-4, 6 postes P-3 et 3 postes P-2)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 43 postes (suppression de 18 postes d'administrateur recruté sur le plan national et de 17 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, et transfert de 2 postes d'administrateur recruté sur le plan national et de 6 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

Volontaires des Nations Unies : diminution de 22 postes (suppression de 7 postes de Volontaire des Nations Unies et transfert de 15 postes de Volontaire des Nations Unies)

43. La structure de la Mission sur le terrain veille à ce que le mandat de la Mission et toutes les interventions et activités des Nations Unies au niveau national soient exécutées selon une approche cohérente. Elle apporte également son appui à la mise en œuvre du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, qui est aligné sur le Programme de transformation du Gouvernement. Des chefs de bureaux extérieurs ont été nommés le 1^{er} décembre 2008 dans chacun des 15 comtés pour coordonner les activités entreprises par la MINUL et, plus largement, par l'ONU, pour appuyer le relèvement national et renforcer l'efficacité et l'efficience de la présence de l'ONU sur le terrain. Vu la restructuration de la Mission en prévision de son retrait, il est proposé de transférer les bureaux de comté de la composante direction exécutive et administration au Pilier Consolidation de la paix et appui, relevant du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général des Nations Unies pour la consolidation de la paix et coordonnateur résident, via l'Équipe d'appui aux bureaux locaux transféré, renforçant ainsi l'intégration avec l'équipe de pays des Nations Unies à mesure que la MINUL regroupera ses opérations dans la perspective d'une présence appelée à lui succéder. Dans ce contexte, il est proposé de transférer 37 postes et emplois de temporaire du Pilier Consolidation de la paix et appui, qui compte 5 postes P-4, 6 postes P-3, 3 postes P-2, 2 postes d'administrateur recruté sur le plan national, 5 postes d'agent des services généraux et 15 postes de Volontaire des Nations Unies, ainsi que 1 poste d'agent des services généraux, au Bureau de la communication et de l'information. Dans le même temps, il est proposé de supprimer 56 postes et emplois de temporaire, à savoir 9 postes de chef de bureau extérieur (P-3), 1 poste de spécialiste des affaires civiles (P-3), 1 poste de spécialiste des droits de l'homme (P-3), 3 postes de spécialiste des droits de l'homme (adjoint de 1^{re} classe) (P-2), 7 postes de spécialiste des affaires civiles (administrateur recruté sur le plan national), 5 postes de spécialiste de l'état de droit (administrateur recruté sur le plan national), 6 postes de spécialiste des droits de l'homme (administrateur recruté sur le plan national), 3 postes de spécialiste des droits de l'homme (agent des services généraux recruté sur le plan national), 3 postes d'assistant d'information (agent des services généraux recruté sur le plan national), 2 postes d'assistant de production radio (agent des services généraux recruté sur le plan national) et 9 postes d'assistant d'équipe (agent des services généraux recruté sur le plan national), ainsi que 5 postes de spécialiste des affaires

civiles (Volontaire des Nations Unies), 1 poste de spécialiste des droits de l'homme (Volontaire des Nations Unies) et 1 poste de fonctionnaire de l'information (Volontaire des Nations Unies).

44. Les activités des bureaux de comté de la Mission pour 2016-2017 s'aligneront sur le thème de la Mission et privilégieront l'encadrement, le plaidoyer et les bons offices entrepris à l'appui de la réforme du secteur de la sécurité et de la viabilité de la transition; la consolidation et l'extension d'une gouvernance décentralisée et des services de justice et de sécurité nationale au niveau des comtés; les processus essentiels de réforme, la gestion des ressources naturelles et la réconciliation nationale, et le règlement des questions liées à l'impunité et à l'obligation de rendre compte grâce à la promotion des mécanismes garants d'intégrité et des droits de l'homme. Ce faisant, ces bureaux amélioreront l'intégration de leurs opérations, en particulier pour ce qui est de régler effectivement les questions du lien entre justice et sécurité et entre gouvernance et état de droit, et d'améliorer la coordination et la collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies.

Centre d'analyse et d'opérations conjoint

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 2 postes (suppression de 1 poste P-4 et transformation de 1 poste d'agent du Service mobile en 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 12 postes (suppression de 13 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et transformation de 1 poste d'agent du Service mobile en 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 4 postes (création de 4 postes de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan national)

45. Le Centre d'analyse et d'opérations conjoint, dont l'effectif autorisé est actuellement de 22 postes et emplois de temporaire (1 P-5, 3 P-4, 1 P-3, 1 SM, 1 AN, 13 AL et 2 VNU), effectue une appréciation intégrée de la situation de la MINUL et établit des comptes rendus de situation intégrés quotidiens et hebdomadaires ainsi que des comptes rendus d'incidents ou d'événements graves à l'intention du Siège de l'Organisation des Nations Unies, afin de faciliter l'intégration ou la coordination des activités de la Mission et de faciliter la gestion des crises. Le Centre est également chargé de faire des évaluations d'analyse et de prévision intégrées, de gérer les besoins en information et de recenser les menaces et les enjeux qui pèsent sur l'exécution du mandat de la Mission. Vu la restructuration de la Mission en prévision de son retrait, il est proposé de supprimer 1 poste d'analyste de l'information (P-4) et 13 postes d'assistant administratif (agent des services généraux), et de transformer 1 poste d'assistant administratif (agent du Service mobile) en 1 poste d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national). Dans le même temps, il est proposé de créer 4 postes d'analyste de l'information (Volontaire des Nations Unies), dont les titulaires aideront le Centre, grâce à leurs connaissances et à leur expérience de la situation locale, à collecter des informations et à faire une analyse intégrée des capacités.

Bureau de la communication et de l'information

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 4 postes
(suppression de 4 postes P-3 et reclassement de 1 poste P-4)*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 15 postes
(suppression de 2 postes d'administrateur recruté sur le plan national
et de 14 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national
et transfert de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan
national des bureaux de comté)*

46. Le Bureau de la communication et de l'information, dont l'effectif autorisé est actuellement de 49 postes et emplois de temporaire (1 P-5, 2 P-4, 6 P-3, 2 SM, 4 AN, 30 GN et 4 VNU), aide le Représentant spécial du Secrétaire général à accomplir les tâches prévues par le mandat de la Mission et communique des informations crédibles, exactes et opportunes, tout en prenant en compte les attentes et les craintes de la population libérienne. S'il a pour principaux clients les Libériens présents dans le pays, le Bureau est aussi, plus largement, au service de la diaspora libérienne et de la communauté internationale. Vu la restructuration de la Mission en prévision de son retrait, le Bureau propose de regrouper l'ensemble de ses capacités, hormis la production radiophonique, dans un nouveau Groupe de la communication stratégique et de l'information et de la sensibilisation, qui collaborera étroitement avec le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général et d'autres services organiques afin de cibler stratégiquement l'ensemble des moyens de communication de la Mission jusqu'à l'expiration du mandat de cette dernière. La radio de la MINUL demeurera un élément à part, travaillant en étroite collaboration avec le Groupe, y compris pour l'intégration des principaux messages de la Mission en programmes radiophoniques et pour le passage du témoin en ce qui concerne la station afin qu'elle puisse continuer d'appuyer la paix et la stabilité au Libéria dans le cadre du processus électoral de 2017 et au-delà. S'il est vrai que les moyens de communication et d'information existants (radio, photographie, vidéo, mobilisation locale, réseaux sociaux, Internet et conception) seront maintenus, la charge globale de travail du Bureau sera réduite lorsque la Mission aura rationalisé son mandat, lorsque l'équipe de pays des Nations Unies prendra en charge certaines des activités de communication actuellement menées par la MINUL – telles que la production d'une publication commune au système des Nations Unies et le renforcement du suivi des médias et des capacités de relations avec les médias – et lorsque des priorités auront été établies dans les tâches accomplies par le Groupe. Au vu de ce qui précède, il est proposé de supprimer 4 postes de spécialiste de l'information (P-3), 1 poste de producteur radio (administrateur recruté sur le plan national), 1 poste de spécialiste de l'information (administrateur recruté sur le plan national) et 14 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, soit 6 postes d'assistant d'information, 1 poste d'assistant site Web, 2 postes d'assistant d'équipe, 1 poste de technicien spécialiste de la radiodiffusion, 1 poste de producteur de radio adjoint, 1 poste de producteur vidéo, 1 poste de photographe (agent du Service mobile) et 1 poste d'assistant graphiste. En outre, il est proposé de transférer un poste d'assistant à l'information (agent des services généraux recruté sur le plan national) aux bureaux de comté. Afin d'appuyer la restructuration et la rationalisation proposées du Bureau, il est proposé de reclasser le poste de fonctionnaire de l'information (P-4), dont le titulaire est actuellement le chef du Groupe multimédias, en un poste de porte-parole (P-4), dont le titulaire serait appelé à diriger le Groupe de la communication stratégique et de l'information et de la

sensibilisation. Étant donné la réaffectation proposée des fonctions de porte-parole, le chef de l'information renforcera la collaboration avec les homologues nationaux, l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires clefs sur les communications se rapportant à l'exécution du mandat de la MINUL, notamment en ce qui concerne la transition en cours et le retrait de la Mission, ainsi que le transfert progressif des responsabilités en matière de communication et d'information, tout en veillant à une gestion plus stratégique des moyens résiduels de communication et d'information de la Mission.

Service des affaires politiques

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 2 postes
(suppression de 1 poste P-4 et de 1 poste d'agent du Service mobile)*

47. Le Service des affaires politiques, dont l'effectif autorisé est actuellement de 13 postes (1 D-1, 1 P-5, 3 P-4, 2 P-3, 1 SM, 2 GN et 3 VNU), aide la direction de la Mission dans son rôle de bons offices et d'appui politique de fond, et facilite les aspects de la politique de mise en œuvre du mandat de la Mission. Il établit des analyses stratégiques intégrées de l'évolution de la situation politique ainsi que des perspectives politiques concernant la réforme des institutions et les processus connexes dans les domaines de la gouvernance, de la réconciliation, de la révision de la Constitution, des élections, de la législation, de l'état de droit et de la sécurité. Étant donné la rationalisation du mandat de la Mission et en vue de son retrait, il est proposé de supprimer un poste de spécialiste des affaires politiques (P-4) et un poste d'assistant administratif (agent du Service mobile).

Composante 1 : sécurité

48. Après que l'entière responsabilité de la sécurité aura été transférée au gouvernement libérien, le 30 juin 2016, et après que la quatrième phase du retrait des effectifs de la Mission aura été achevée, l'unité de police constituée et les composantes militaires de la MINUL ne serviront plus de force de sécurité auxiliaire de deuxième et troisième niveau pour le Gouvernement libérien. Elles assureront principalement la sécurité des biens, des sites et du personnel des Nations Unies. Elles pourront néanmoins être amenées à fournir un appui en urgence au gouvernement si les conditions de sécurité se détériorent au point de remettre en cause la stratégie adoptée sur le plan de la paix et de la stabilité dans le pays. La stratégie de la Mission concernant la protection des civils sera adaptée afin de tenir compte de l'allègement de son mandat et de la réduction de ses capacités et de sa présence géographique permanente. Dans le cadre de cette composante, la Mission mettra principalement l'accent sur le suivi, la communication des informations et le renforcement des capacités des institutions nationales notamment en luttant contre les violations des droits de l'homme, en s'employant à faire en sorte que le Gouvernement s'acquitte de ses responsabilités de protection des civils et en dispensant des conseils et des formations aux organismes nationaux chargés de la sécurité ainsi qu'à d'autres institutions directement responsables de la protection des civils afin de les aider à assumer leurs responsabilités.

49. Compte tenu de l'instabilité de la situation dans les régions frontalières depuis que, au début de 2016, la composante militaire de la Mission s'est retirée des frontières avec la Guinée et la Côte d'Ivoire, la Mission a continué à contrôler ces zones. La Mission aidera également le Gouvernement à créer et renforcer des

dispositifs d'alerte rapide et à définir des stratégies de prévention pacifique des conflits pour prévenir les menaces contre la sécurité. En outre, la Mission apportera un appui aux initiatives bilatérales et régionales de coopération transfrontalière en matière de sécurité, en travaillant en étroite coordination avec les mécanismes régionaux et internationaux œuvrant pour le maintien de la paix et de la sécurité, notamment les institutions nationales chargées de la sécurité; l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest; l'Union du fleuve Mano, principalement par l'intermédiaire de son Département de la consolidation de la paix, de la sécurité et des affaires politiques, humanitaires et sociales et des unités mixtes chargées d'assurer la sécurité et de renforcer la confiance aux frontières; les conseils de sécurité des comtés et des districts et les comités pour la paix.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
1.1 Conditions de sécurité au Libéria	1.1.1 Absence de troubles de l'ordre public pour lesquels l'intervention d'urgence de la MINUL est requise (2014/15 : sans objet; 2015/16 : sans objet; 2016/17 : 0) 1.1.2 Nombre de conseils de sécurité de comté dotés des connaissances et des compétences nécessaires pour mener les activités de coordination de la sécurité et d'alerte rapide (2014/15 : 10; 2015/16 : 16; 2016/17 : 16) 1.1.3 Aucun incident de sécurité majeur sur les sites des Nations Unies nécessitant l'intervention des composantes militaires ou des unités de police constituées de la Mission (2014/15 : sans objet; 2015/16 : sans objet; 2016/17 : 0)

Produits

- 3 650 jours de patrouille (y compris des patrouilles aériennes et terrestres et des patrouilles de longue distance) d'observateurs militaires (5 équipes × 2 patrouilles par jour × 365 jours) chargés d'observer les conditions générales dans lesquelles vivent les populations et de réunir des renseignements relatifs à des incidents particuliers
- 1 769 heures de patrouille aérienne, y compris des patrouilles à proprement parler, des vols assurant le transport du personnel, des activités de reconnaissance aérienne et des vols spéciaux (1 685 heures Mi-8, et 84 heures DHC-7)
- 3 650 jours de patrouille (1 bataillon × 10 patrouilles par jour × 365 jours), y compris des patrouilles pédestres et motorisées (terrestres ou aériennes) ainsi que des escortes de convois
- 240 jours d'exercices (1 compagnie × 120 éléments × 4 exercices d'une durée de 5 jours) afin de tester et de maintenir les capacités d'intervention rapide et d'appui d'urgence des organismes nationaux chargés de la sécurité
- 1 095 jours de patrouille d'unités de police constituées (3 unités de police constituées × 1 patrouille par jour × 365 jours) pour assurer la protection du personnel des Nations Unies, ses biens et ses installations
- 16 séances de consultation sur la collecte et l'analyse d'informations et l'appréciation de la situation dans les systèmes d'alerte rapide (une dans chacun des 15 comtés et une à Monrovia) à l'intention des conseils de sécurité de comté et 1 séance de consultation sur l'analyse de l'information et la coordination des mesures de sécurité à l'intention du Conseil de la sécurité nationale

- Campagnes et programmes multimédias visant à fournir à la population, en temps voulu, des informations fiables et crédibles sur la paix, la réconciliation et la réduction des effectifs de la MINUL et à faire mieux connaître le mandat de la Mission, au moyen de la diffusion par la radio de la MINUL des programmes suivants : 5 programmes quotidiens de 45 minutes de la série sur les affaires courantes intitulée *Coffee Break* (250); 6 débats hebdomadaires d'une heure (*Creek Town*, *Crime Watch*, *Dis Government Ting*, *Front Page*, *Nationwide* et *Palava Hut*) (300); 3 programmes hebdomadaires sur *Dateline Liberia* (150); 5 programmes hebdomadaires de 30 minutes sur des sujets relatifs à la santé et à l'éducation (*You and Your Health*, *Staying Alive*, *Let's Talk About Sex*, *Access For All*, *Campus Link*) (250); 2 programmes hebdomadaires d'une heure sur la problématique hommes-femmes (*Women's World* et *Girl Power*) (100); 2 programmes quotidiens d'informations générales et de divertissement d'une heure (*Your Morning* et *Nightshift*) (450); 17 bulletins d'information quotidiens en six langues (du lundi au vendredi) et 3 bulletins quotidiens pendant les weekends pendant 50 semaines (4 550) et des annonces d'intérêt public et des messages spéciaux (250)
- 6 programmes vidéo de 3 minutes diffusés sur 2 chaînes de télévision et distribués dans 100 vidéo clubs pour une campagne multimédia visant à appuyer la réduction des effectifs de la MINUL et à expliquer les priorités et le mandat révisés de la Mission (notamment la protection des droits de l'homme et la prévention de la violence sexuelle et sexiste); 3 messages d'intérêt public sur les droits de l'homme, la prévention de la violence sexuelle et sexiste et le recrutement dans la police, mettant l'accent sur le recrutement des femmes; diffusion d'un documentaire vidéo de 10 minutes sur la situation en matière de sécurité après le 30 juin 2016, mettant l'accent sur les initiatives prises en faveur de la décentralisation et sur la réforme des systèmes pénitentiaires et judiciaires; réalisation de 3 reportages vidéos, 100 reportages photos, diffusion de 150 photos du jour et organisation de 2 expositions de photographies; de 12 conférences de presse et diffusion de 21 communiqués de presse. Tous les contenus sont diffusés sur le site Web ainsi que sur les plateformes des médias sociaux numériques
- 7 campagnes nationales multimédias de sensibilisation de 5 jours chacune visant à expliquer le mandat de la Mission et appuyer ses priorités actuelles et notamment le recrutement des femmes, la police de proximité et la fin des violences collectives; la prévention de la violence sexuelle et sexiste, notamment le viol d'enfant, et la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles; 16 jours consacrés aux activités de militantisme menées en faveur des droits de l'homme; la paix, la décentralisation et la réconciliation nationale; l'éducation civique, axée sur la réforme de la Constitution; les élections présidentielles et la sécurité routière. La composante sensibilisation de la population des campagnes comprendra 48 représentations données par 11 artistes interprètes traditionnels, avec notamment les supports de communication suivants : 20 000 T-shirts; 20 lots de maillots; 150 000 prospectus; 15 000 autocollants; 37 000 bracelets; 100 000 affiches; 85 bannières en plastique; 15 panneaux publicitaires; 160 ballons de football; 100 ballons de volleyball et 100 coupes.

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

1.2 Renforcement des capacités des autorités de police en matière de maintien de l'ordre au niveau national

1.2.1 Augmentation du nombre d'agents de la Police nationale libérienne et du Bureau de l'immigration et de la naturalisation dotés des connaissances et compétences nécessaires pour établir des systèmes de réglementation et des instructions administratives appuyant la mise en œuvre des lois sur les services de police et d'immigration (2014/15 : sans objet; 2015/16 : sans objet; 2016/17 : 15)

1.2.2 Augmentation du nombre de commandants de la Police nationale libérienne et du Bureau de l'immigration et de la naturalisation dotés de connaissances et compétences sur la gestion des situations de crise, conformément aux principes relatifs aux droits de

l'homme et à la protection des civils (2014/15 : sans objet; 2015/16 : sans objet; 2016/17 : 45)

Produits

- Organisation, avec la Police nationale libérienne et le Bureau de l'immigration et de la naturalisation, de 104 séances de consultation et de mentorat portant sur : l'élaboration ou la révision et la mise en œuvre de règlements et d'instructions administratives ayant un lien avec les manuels des tâches des deux institutions; les effectifs, les plans de mise en place et de déploiement; les règles applicables au rang et à l'uniforme et l'emploi de la force pour ces deux institutions
- Organisation de 6 séances de consultation et 24 séances de formation à l'intention de la direction de la Police nationale libérienne, afin qu'elle appuie la mise en œuvre d'une politique nationale de police de proximité
- 16 séances de consultation, à l'intention de la Police nationale libérienne, portant sur la promotion et la protection des droits de l'homme et la protection des civils
- 52 séances de consultation à l'intention de la Police nationale libérienne portant sur l'amélioration des échanges d'information et les opérations de son centre opérationnel national

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

1.3 Renforcement des capacités nationales de surveillance des zones frontalières

1.3.1 Augmentation du nombre d'organismes des Nations Unies qui aident le Gouvernement libérien à appliquer l'architecture de paix et de sécurité de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, notamment le Protocole relatif au Mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits, et de maintien de la paix et de la sécurité, le Cadre stratégique de la CEDEAO pour la prévention des conflits et le quinzième protocole révisé se rapportant à la déclaration de l'Union du fleuve Mano sur la coopération en matière de défense, de sécurité, des affaires intérieures et des affaires étrangères (2014/15 : 3; 2015/16 : 3; 2016/17 : 8)

1.3.2 Augmentation du nombre d'organismes des Nations Unies et de partenaires internationaux qui participent, en collaboration avec les unités mixtes chargées d'assurer la sécurité et de renforcer la confiance aux frontières, aux activités de stabilisation de part et d'autre de la frontière (2014/15 : sans objet; 2015/16 : 3; 2016/17 : 5)

Produits

- 52 séances de consultation sur la sécurité et la gestion des frontières à l'intention du Bureau de l'immigration et de la naturalisation et participation à des forums régionaux portant sur des questions relatives à la sécurité
- 1 évaluation nationale intégrée de la sécurité aux frontières et une stratégie nationale intégrée de la sécurité aux frontières, en collaboration avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et les services nationaux de sécurité et de maintien de l'ordre
- 3 évaluations (couvrant 8 comtés frontaliers) des progrès réalisés en ce qui concerne la stabilisation des frontières, menées en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et

l'agriculture (FAO), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)

- 8 séances de consultation (une pour chacun des 8 comtés) sur la mise en œuvre de la Stratégie relative à la sécurité des frontières dans l'Union du fleuve Mano, notamment en ce qui concerne la collaboration transfrontalière sur les questions relatives à la sécurité et à la stabilisation, à l'intention des autorités locales et des populations frontalières
- 3 documents de réflexion à l'appui de la mise en œuvre de la Stratégie relative à la sécurité des frontières dans l'Union du fleuve Mano, notamment de la stratégie de communications, de la sécurité alimentaire et de l'initiative d'éducation bilingue, en collaboration avec la FAO, l'OIM, le PNUD, l'UNICEF et ONU-Femmes
- 2 documents de réflexion à l'appui des engagements bilatéraux sur la collaboration transfrontalière conclus entre les Gouvernements libérien et ivoirien
- 8 rapports (2 par trimestre) sur la sécurité aux frontières, notamment sur le trafic et les autres activités illicites aux frontières

Facteurs externes

Le Gouvernement libérien assume l'entière responsabilité de la sécurité dans tout le pays; mise en œuvre effective du plan national de transition au 30 juin 2016, notamment surveillance adéquate des activités relatives à la sécurité nationale et capacité d'assurer la protection des civils; stabilité le long de la frontière du Libéria avec les pays de l'Union du fleuve Mano; avancées de la réforme du secteur de la sécurité, notamment par l'adoption de lois et règlements pertinents; allocation de ressources suffisantes à la Police nationale libérienne, à l'École nationale de police, au Bureau de l'immigration et de la naturalisation, à l'Office de lutte contre la drogue et à la Cellule de lutte contre la criminalité transnationale; appui continu des donateurs en faveur de ces institutions.

Tableau 2
Ressources humaines : composante 1, sécurité

<i>Catégories</i>	Total
<i>I. Observateurs militaires</i>	
Effectif approuvé 2015/16	133
Effectif proposé 2016/17	50
Variation nette	(83)
<i>II. Contingents</i>	
Effectif approuvé 2015/16	4 678
Effectif proposé 2016/17	1 190
Variation nette	(3 488)
<i>III. Police des Nations Unies</i>	
Effectif approuvé 2015/16	498
Effectif proposé 2016/17	226
Variation nette	(272)

Catégories									Total
<i>IV. Unités de police constituées</i>									
Effectif approuvé 2015/16									1 265
Effectif proposé 2016/17									380
Variation nette									(885)
<i>V. Personnel fourni par des gouvernements</i>									
Effectif approuvé 2015/16									32
Effectif proposé 2016/17									26
Variation nette									(6)
<i>Personnel recruté sur le plan international</i>									
<i>Personnel recruté sur le plan des Nations Unies</i>									
<i>VI. Personnel civil</i>	<i>SGA-SSG</i>	<i>D-2- D-1</i>	<i>P-5- P-4</i>	<i>P-3- P-2</i>	<i>Service mobile</i>	Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
Bureau du commandant de la Force									
Postes approuvés 2015/16	–	2	–	–	2	4	–	–	4
Postes proposés 2016/17	–	2	–	–	2	4	–	–	4
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du Chef de la Police des Nations Unies									
Postes approuvés 2015/16	–	2	10	3	1	16	4	–	20
Postes proposés 2016/17	–	2	8	3	1	14	4	–	18
Variation nette	–	–	(2)	–	–	(2)	–	–	(2)
Total partiel, personnel civil									
Postes approuvés 2015/16	–	4	10	3	3	20	4	–	24
Postes proposés 2016/17	–	4	8	3	3	18	4	–	22
Variation nette	–	–	(2)	–	–	(2)	–	–	(2)
Total (I à VI)									
Effectif approuvé 2015/16	–	–	–	–	–	–	–	–	6 630
Effectif proposé 2016/17	–	–	–	–	–	–	–	–	1 894
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	(4 736)

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Bureau du Chef de la Police des Nations Unies

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 2 postes (suppression de 2 postes P-4)

50. Le Bureau du Chef de la Police des Nations Unies, dont l'effectif approuvé est actuellement de 20 postes (1 D-2, 1 D-1, 2 P-5, 8 P-4, 3 P-3, 1 poste d'agent du Service mobile et 4 postes d'administrateur recruté sur le plan national), en plus de l'effectif approuvé de 1 763 éléments de la composante police, a pour principal mandat, tel qu'il est établi dans la résolution 2239 (2015) du Conseil de sécurité,

d'appuyer l'établissement des systèmes de direction et de gestion interne et des mécanismes d'application du principe de responsabilité de la Police nationale du Libéria et du Bureau de l'immigration et de la naturalisation en tant que principaux services chargés de l'application des lois dans le pays, ainsi que de la Cellule de lutte contre la criminalité transnationale et de l'Office de lutte contre la drogue en tant que partenaires de second plan, afin que d'ici au 30 juin 2016, ils puissent assumer toutes les responsabilités en matière de sécurité qui incombent à la MINUL. Pour y parvenir, les institutions libériennes recevront une aide sous la forme d'activités de mentorat, d'information et de surveillance. Pour l'exercice 2016/17, la composante police regroupera ses activités de renforcement des capacités et d'appui à la réforme et au développement pour la Police nationale libérienne et le Bureau de l'immigration et de la naturalisation, ainsi que pour l'Office de lutte contre la drogue et la Cellule de lutte contre la criminalité transnationale. En application de la résolution 2239 (2015) du Conseil de sécurité, l'effectif autorisé de la composante police sera sensiblement réduit, tombant de 1 515 éléments (dont 498 policiers hors unités constituées et 8 unités de police constituées) à 606 (dont 3 unités de police constituées) d'ici au 30 juin 2016. Le nombre de sites du pays où ces effectifs sont déployés sera ramené à 6 (dont Monrovia) contre 15 (y compris Monrovia) actuellement. D'ici au 30 juin 2016, la composante police aura transféré ses activités fondamentales d'appui à la formation à l'École nationale de police. Compte tenu de ce qui précède, et dans le contexte de l'allègement du mandat de la Mission et de la réduction des effectifs en cours, la suppression de deux postes P-4 (un poste de conseiller en matière de formation et un poste de conseiller en gestion de la criminalité des Nations Unies) est proposée.

Composante 2 : état de droit

51. La composante état de droit de la Mission continuera de fournir un appui ciblé au Gouvernement libérien pour renforcer ses capacités en matière de justice, de sécurité et de respect des droits de l'homme et faciliter la mise en place de mécanismes destinés à assurer l'application des réformes et le contrôle des secteurs de la justice et de la sécurité. Elle renforcera le partenariat déjà étroit établi entre la MINUL, le PNUD et les autres entités de l'équipe de pays des Nations Unies en accélérant la mise en place de la Cellule mondiale de coordination des activités policières, judiciaires et pénitentiaires de promotion de l'état de droit au lendemain de conflits et d'autres crises et en encourageant le Gouvernement à assurer la maîtrise de la réforme du secteur de la sécurité. En outre, la Mission continuera de coordonner ses activités avec les partenaires nationaux et internationaux afin d'assurer une plus grande cohérence dans les secteurs de la justice et de la sécurité.

52. La Mission s'efforcera en priorité de consolider le processus de transition en matière de sécurité, notamment en appuyant la mise en place de mécanismes chargés d'assurer l'application des lois et cadres d'action nationaux et le contrôle par des autorités civiles, en améliorant le respect du principe de responsabilité dans les secteurs de la justice et de la sécurité et en luttant contre la corruption. Elle mettra également l'accent sur l'intensification des activités de promotion et de protection des droits de l'homme, renforçant ainsi les capacités des institutions chargées de la justice et de la sécurité et des institutions de défense des droits de l'homme en la matière. Conformément à la résolution 2239 (2015) du Conseil de sécurité, elle continuera de conseiller le Gouvernement sur les questions liées à la réforme du secteur de la sécurité, à la police et aux appareils judiciaire et

pénitentiaire en mettant particulièrement l'accent sur la mise au point des mécanismes gouvernementaux de direction, de gestion interne et d'application du principe de responsabilité et sur l'élaboration de mesures de prévention de la violence sexuelle et sexiste et de lutte contre cette forme de violence. Elle aidera également le Gouvernement à prévenir les violences liées aux élections afin d'améliorer son état de préparation en matière de protection des civils.

53. La MINUL s'emploiera de manière rationnelle, homogène et ciblée à améliorer la fourniture des services judiciaires en réglant les problèmes systémiques et en comblant les manques de capacité, à lutter contre la détention provisoire prolongée et la corruption, qui continuent de compromettre la stabilité du pays, et à faire face aux nouveaux défis en matière de justice et de stabilisation qui résultent de la tenue de la prochaine élection présidentielle. Elle continuera de contribuer à la coordination des activités du système de justice pénale, en particulier concernant la police et les poursuites, de soutenir le renforcement de la capacité de la police de traiter les affaires de violence sexuelle et sexiste et d'appuyer la décentralisation des systèmes administratifs et des mécanismes institutionnels d'application du principe de responsabilité. En outre, la Mission aidera les structures gouvernementales à appliquer les réformes des appareils judiciaire et décisionnel et à en tirer profit.

54. La MINUL aidera également à élaborer et à appliquer des stratégies, plans et programmes pour la réadaptation des responsables et des victimes (hommes et femmes) de violence sexuelle et sexiste incarcérés afin d'appuyer les efforts déployés par le Bureau de l'administration pénitentiaire pour réduire le risque que les détenus commettent des infractions comme suite à des crimes sexuels et sexistes. Dans le cadre d'un partenariat direct avec le Gouvernement, la Mission s'emploiera en priorité à renforcer les compétences de direction du Bureau de l'administration pénitentiaire ainsi que ses capacités d'appliquer le plan stratégique national relatif aux prisons et de mettre en place les mécanismes de contrôle, lui donnant ainsi les moyens de gérer efficacement les prisons dans de bonnes conditions de sûreté et de dignité, conformément aux normes internationales relatives aux droits de l'homme et aux pratiques internationales en la matière.

55. Aux fins de la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, la Mission aidera le Gouvernement libérien à tenir compte de la problématique hommes-femmes dans les politiques et programmes de formation relatifs au secteur de la sécurité. Elle continuera également d'appuyer les efforts qu'il déploie pour lutter contre la violence sexuelle et sexiste et réduire l'impunité associée à ces crimes.

56. La MINUL continuera de promouvoir le respect du principe de responsabilité s'agissant des violations des droits de l'homme, d'appuyer le renforcement des capacités de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme et de soutenir la mise en œuvre du Plan d'action national en faveur des droits de l'homme, aidant ainsi le Gouvernement à s'acquitter des obligations que lui font les organes conventionnels, les procédures spéciales et le mécanisme d'examen périodique universel. Elle mènera également des actions de promotion et de protection des droits de l'homme à l'appui des organisations de la société civile et des chefs coutumiers.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
2.1 Appui en vue de la mise en œuvre du cadre législatif et politique national en matière de sécurité	2.1.1 Augmentation du nombre d'acteurs de l'appareil judiciaire national capables d'interpréter et de codifier le droit en vue d'appliquer les dispositions législatives, les politiques et les règlements relatifs à la justice et à la sécurité, dans le cadre de la transition en matière de sécurité (2014/15 : sans objet; 2015/16 : sans objet; 2016/17 : 25)

Produits

- Élaboration de 4 documents consultatifs consacrés à l'application de la législation en matière de sécurité et de justice (lois relatives à la police, au Bureau de l'immigration et de la naturalisation, au contrôle des armes à feu et des munitions et au code de justice militaire) et de 2 autres consacrés à la mise en œuvre des politiques relatives à la réforme de la législation nationale et à l'aide juridictionnelle
- Organisation de 3 séances de mentorat et élaboration de 3 documents consultatifs sur la lutte contre la corruption et les poursuites des responsables à l'intention de la Commission libérienne de lutte contre la corruption, de la Division de la fraude économique et financière du Ministère de la justice et des magistrats
- Tenue, avec le Ministère de la justice, les magistrats, le Bureau de l'administration pénitentiaire, la Commission de la réforme législative et la Commission de la gouvernance, de 2 séances d'information, de 1 formation au renforcement des capacités et de 2 séances de consultation en vue de l'élaboration de directives destinées aux acteurs du système de justice pénale et portant sur les peines à appliquer, conformément aux normes internationales relatives aux droits de l'homme
- Réalisation de 2 examens de l'état de mise en œuvre des lois relatives à l'élargissement de la compétence juridictionnelle des tribunaux et à la réforme du système de jury
- Tenue de 3 réunions avec les acteurs de l'appareil judiciaire concernés (procureurs, avocats commis d'office, juges, magistrats et greffiers) pour examiner les lois qui ont des incidences en matière de détention provisoire
- Organisation de 52 séances pour tenir la Police nationale libérienne informée de l'élaboration et de l'application des règles et politiques qui découlent de la loi relative au contrôle des armes à feu et des munitions

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
2.2 Renforcement des capacités et des mécanismes des institutions nationales chargées de la justice et de la sécurité en vue de la décentralisation de la fourniture des services	2.2.1 Augmentation du nombre d'acteurs de l'appareil judiciaire capables de traiter des affaires et de statuer conformément aux dispositions constitutionnelles et législatives (2014/15 : 115; 2015/16 : 120; 2016/17 : 180) 2.2.2 Augmentation du nombre d'acteurs de l'appareil judiciaire qui disposent des compétences nécessaires en matière de poursuite et de défense pour statuer sur des affaires de violence sexuelle et sexiste (2014/15 : 16; 2015/16 : 26; 2016/17 : 40) 2.2.3 Augmentation du nombre de membres de la direction du Bureau de l'administration pénitentiaire qui ont les connaissances et les compétences nécessaires pour assurer la gestion des prisons, notamment pour gérer les incidents touchant à la sécurité dans le respect des normes

internationales et pour amener les responsables de violations à rendre compte de leurs actes (2014/15 : sans objet; 2015/16 : sans objet; 2016/17 : 20)

Produits

- Organisation, à l'intention des avocats commis d'office, des greffiers, des agents de probation et des inspecteurs des services judiciaires, dans le cadre de l'Institut supérieur de la magistrature, de 5 séances portant sur les méthodes d'enseignement, les compétences des adultes en matière d'apprentissage et de présentation et les stratégies relatives à la progression et à la gestion des affaires
- Organisation de 6 séances à l'intention des prestataires de services judiciaires concernant la lutte contre la détention provisoire prolongée (2 pour les avocats commis d'office, 2 pour les procureurs et 2 pour les juges)
- Organisation de 1 atelier portant sur le droit électoral, les mécanismes de règlement des différends électoraux et les méthodes permettant un règlement rapide et efficace de ces différends à l'intention de la Commission électorale nationale, des magistrats et des administrateurs électoraux
- Organisation de 2 séances, soit une à l'intention des juges consacrée au règlement des différends électoraux, à la prise de décisions favorables à l'exercice du droit de vote et au renforcement des capacités nécessaires pour exercer un contrôle judiciaire en vue d'élections libres et régulières, et une à l'intention de la Commission électorale nationale, des magistrats et des administrateurs électoraux portant sur le droit électoral, l'administration, les mécanismes de règlement des différends électoraux et les méthodes permettant de régler ces litiges rapidement et efficacement
- Organisation de 1 atelier sur la politique relative à l'aide juridictionnelle à l'intention des acteurs de l'appareil judiciaire national et des entités du secteur privé qui fournissent une aide juridictionnelle, y compris les avocats commis d'office, l'Association des avocates du Libéria, la Commission justice et paix de l'Église catholique, le Centre Carter et d'autres organisations de la société civile
- Tenue de 1 séance sur le règlement des affaires à l'intention des procureurs chargés des cas de violence sexuelle et sexiste et de traite des êtres humains
- Organisation de 100 séances consacrées à la planification pour 25 hauts fonctionnaires du Bureau de l'administration pénitentiaire (4 séances chacun), dans le prolongement des formations organisées pour les membres de la direction du Bureau au cours de la période 2015/16
- Organisation de 104 réunions avec la Police nationale libérienne pour renforcer ses capacités de mener des enquêtes de manière efficace et rationnelle (52) et pour soutenir la décentralisation des capacités d'enquêtes concernant les cas de violence sexuelle et sexiste et de grande criminalité organisée et de jugement des responsables (52)
- Tenue de 12 séances avec la Police nationale libérienne, les attachés de liaison des tribunaux et les procureurs pour les encourager à renforcer leurs partenariats et leur coopération et à mieux coordonner leurs activités d'enquête et de poursuite
- Organisation de 4 séances à l'intention des membres de la Police nationale libérienne concernant les normes juridiques relatives aux arrestations et les méthodes d'enquête, en particulier s'agissant de préserver les preuves et de monter des dossiers
- Organisation de 156 réunions à l'intention de membres de la Police nationale libérienne et du Bureau de l'immigration et de la naturalisation afin d'appuyer la décentralisation des capacités en matière d'administration, de gestion des ressources humaines et de gestion des installations et du parc automobile (52), d'aider les participants à exercer leur autorité et à appliquer le principe de délégation des pouvoirs (52) et de favoriser la décentralisation des responsabilités s'agissant de rendre compte des résultats obtenus (52)

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.3 Appui en vue de l'amélioration de la protection des droits de l'homme

2.3.1 Augmentation du nombre d'acteurs étatiques et de la société civile qui ont connaissance des recommandations issues de l'examen périodique universel et des mesures prévues dans le Plan d'action national en faveur des droits de l'homme et qui possèdent les compétences nécessaires en matière de sensibilisation pour appuyer l'application des recommandations, y compris les mesures visant à tenir les responsables de violations comptables de leurs actes (2014/15 : 20; 2015/16 : 23; 2016/17 : 26)

2.3.2 Révision, par les membres et le personnel de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme, des directives et des modèles relatifs à la surveillance de la situation des droits de l'homme, à l'établissement de rapports sur la question et à l'élaboration de solutions (2014/15 : 2; 2015/16 : 4; 2016/17 : 6)

2.3.3 Augmentation du nombre d'acteurs étatiques et de la société civile qui possèdent les connaissances et les compétences nécessaires pour promouvoir la prise en compte des droits de l'homme et de la problématique hommes-femmes dans les lois, politiques et programmes relatifs à la violence sexuelle et sexiste (2014/15 : 16; 2015/16 : 19; 2016/17 : 22)

Produits

- Organisation de 12 réunions de travail et de consultation consacrées à la mise en œuvre du plan d'action et des recommandations issues de l'examen périodique universel avec le Comité directeur du Plan d'action national en faveur des droits de l'homme, comprenant des organisations de la société civile et des acteurs gouvernementaux
- Organisation de 5 réunions de travail avec les coordonnateurs pour les droits de l'homme du Gouvernement, la Commission nationale indépendante des droits de l'homme et des organisations de la société civile en vue d'améliorer la présentation des rapports aux organes conventionnels et de faciliter l'action des titulaires de procédures spéciales
- Organisation de 2 réunions avec la Commission nationale indépendante des droits de l'homme portant sur les mesures de surveillance, de communication de l'information, de promotion et de suivi visant à assurer le respect des normes relatives aux droits de l'homme, notamment s'agissant de la détention provisoire et des enfants délinquants, sur la mise en œuvre du programme Palava Hut et sur la promotion de l'application des autres recommandations de la Commission vérité et réconciliation
- Tenue de 12 séances avec la Police nationale libérienne, le Bureau de l'immigration et de la naturalisation, le Bureau de l'administration pénitentiaire, la magistrature et les Forces armées du Libéria afin d'améliorer l'application des normes relatives aux droits de l'homme et de veiller à ce qu'elles soient systématiquement prises en compte dans les politiques et activités
- Élaboration de 1 rapport analytique sur le respect du principe de responsabilité pénale des auteurs de violence sexuelle et sexiste, la capacité des équipes spéciales des comités d'appliquer des mesures

correctives et les mécanismes chargés de la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes

- Organisation de 12 séances consultatives et réunions de travail à l'intention de 10 acteurs étatiques et de la société civile, consacrées à la surveillance et à la prévention de la violence sexuelle et sexiste, à la poursuite des auteurs de tels actes et au renforcement de la protection des groupes marginalisés grâce à l'application des normes pertinentes en matière de droits de l'homme, dans le cadre du programme conjoint de lutte contre la violence sexuelle et sexiste du Gouvernement libérien et de l'ONU
- Organisation de 15 séances de consultation et réunions de travail avec la société civile, les associations locales et le Forum des partenaires pour les questions de protection en vue de renforcer les activités de surveillance, de communication de l'information, de sensibilisation et de constitution de réseaux dans le domaine des droits de l'homme et de donner aux communautés les moyens de régler les questions relatives aux droits de l'homme
- Organisation de 5 réunions de travail avec les chefs coutumiers nationaux et les organisations de la société civile consacrées au caractère universel des droits de l'homme, au respect d'une culture positive et aux mesures visant à mettre fin aux pratiques culturelles préjudiciables, en collaboration avec le Ministère de l'intérieur

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
2.4 Appui en vue de l'amélioration de la gouvernance démocratique et du contrôle du secteur de la sécurité	2.4.1 Les responsables de la sécurité nationale possèdent les compétences d'élaboration et d'analyse nécessaires pour mettre au point une stratégie de sécurité nationale applicable après le retrait de la Mission (2014/15 : sans objet; 2015/16 : sans objet; 2016/17 : 20) 2.4.2 Augmentation du nombre d'organisations de la société civile qui participent aux consultations et aux mécanismes officiels de gouvernance en matière de sécurité (2014/15 : sans objet; 2015/16 : sans objet; 2016/17 : 40)

Produits

- Élaboration de 2 guides de poche sur les droits de l'homme et la protection des civils, y compris les droits fondamentaux des citoyens, à l'intention du personnel du secteur de la sécurité du Libéria
- Élaboration de 1 document consultatif sur les formules d'examen de la stratégie de sécurité nationale et organisation de 1 séminaire-retraite consacré à la réforme du secteur de la sécurité avec les acteurs nationaux et les partenaires internationaux afin d'appuyer l'élaboration d'une stratégie de sécurité nationale applicable après le retrait de la Mission
- Tenue de 2 séminaires avec la participation du Groupe de travail de la société civile libérienne sur la réforme du secteur de la sécurité, des universités libériennes et d'acteurs issus du secteur de la sécurité afin de renforcer le débat national sur la réforme du secteur de la sécurité
- Mise au point de 1 programme de formation sur la justice militaire assorti d'un manuel et destiné aux membres des Forces armées du Libéria, en collaboration avec le Ministère de la défense et le Gouvernement des États-Unis
- Organisation de 1 séance à l'intention des fonctionnaires libériens chargés de la gestion du secteur de la sécurité, en collaboration avec le Ministère de la justice, le Ministère de la défense et les partenaires bilatéraux

- Élaboration de 2 rapports sur le renforcement des capacités et les priorités en matière de réforme de la Police nationale libérienne (1) et du Bureau de l'immigration et de la naturalisation (1), avec leur collaboration
- Organisation de 3 séances à l'intention des acteurs des secteurs de la justice et de la sécurité portant sur la mise en place des mécanismes civils de contrôle et d'inspection prévus par la loi
- Élaboration de 2 documents consultatifs sur les pratiques exemplaires à l'intention des dirigeants des comités législatifs responsables du contrôle du secteur de la sécurité

Facteurs externes

Les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire sont disposés à appliquer des réformes dans les secteurs de la justice et de la sécurité, notamment à mener des réformes institutionnelles à titre prioritaire, à adopter des lois et règlements visant à instaurer un cadre réglementaire approprié, à assurer une bonne coordination entre les différentes institutions publiques, à entamer un dialogue constructif avec la société civile et les autres acteurs nationaux et à garantir que les institutions des secteurs de la justice et de la sécurité disposent de moyens financiers suffisants, y compris en sollicitant davantage les donateurs. La Commission nationale indépendante des droits de l'homme dispose de moyens adéquats pour mener à bien sa mission sur l'ensemble du territoire, reste indépendante et entretient de bonnes relations de travail avec les autres acteurs nationaux afin de s'assurer que ses recommandations sont appliquées. Le Gouvernement et la société civile continuent de participer sans réserve aux travaux du Comité directeur du Plan d'action national en faveur des droits de l'homme.

Tableau 3
Ressources humaines : composante 2 (État de droit)

	Personnel recruté sur le plan international						Personnel Volontaires recruté sur le plan national ^a	des Nations Unies	Total
	SGA/ SSG	D-2- D-1	P-5- P-4	P-3- P-2	Service mobile	Total (personnel interna- tional)			
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (affaires politiques et état de droit)									
Effectif approuvé 2015/16	1	1	2	–	2	6	1	–	7
Effectif proposé 2016/17	1	–	2	–	1	4	1	–	5
Variation nette	–	(1)	–	–	(1)	(2)	–	–	(2)
Groupe consultatif de l'administration pénitentiaire									
Effectif approuvé 2015/16	–	–	2	1	1	4	4	3	11
Effectif proposé 2016/17	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	–	(2)	(1)	(1)	(4)	(4)	(3)	(11)

<i>Personnel recruté sur le plan international</i>									
	<i>SGA/ SSG</i>	<i>D-2- D-1</i>	<i>P-5- P-4</i>	<i>P-3- P-2</i>	<i>Service mobile</i>	Total (personnel internationa- l)	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
Services d'appui à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité									
Effectif approuvé 2015/16	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Effectif proposé 2016/17	–	1	7	3	1	12	6	6	24
Variation nette	–	1	7	3	1	12	6	6	24
Section de la réforme de la législation et des politiques									
Effectif approuvé 2015/16	–	–	3	2	1	6	4	2	12
Effectif proposé 2016/17	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	–	(3)	(2)	(1)	(6)	(4)	(2)	(12)
Service des droits de l'homme et de la protection									
Effectif approuvé 2015/16	–	1	4	1	2	8	4	2	14
Effectif proposé 2016/17	–	1	3	1	1	6	3	2	11
Variation nette	–	–	(1)	–	(1)	(2)	(1)	–	(3)
Groupe de la réforme du secteur de la sécurité									
Effectif approuvé 2015/16	–	–	1	1	–	2	–	1	3
Effectif proposé 2016/17	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	–	(1)	(1)	–	(2)	–	(1)	(3)
Groupe du renforcement des capacités et de l'encadrement									
Effectif approuvé 2015/16	–	–	4	1	–	5	4	–	9
Effectif proposé 2016/17	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	–	(4)	(1)	–	(5)	(4)	–	(9)
Total (état de droit)									
Effectif approuvé 2015/16	1	2	16	6	6	31	17	8	56
Effectif proposé 2016/17	1	2	12	4	3	22	10	8	40
Variation nette	–	–	(4)	(2)	(3)	(9)	(7)	–	(16)

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 9 postes (suppression de 12 postes et création de 3 postes)

Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 7 postes (suppression de 7 postes)

Volontaires des Nations Unies : aucune variation nette

Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (affaires politiques et état de droit)

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 2 postes (suppression de 1 poste d'agent du Service mobile et transfert de 1 poste D-1 aux Services d'appui à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité)

57. Le Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (affaires politiques et état de droit), qui compte actuellement 7 postes (1 SSG, 1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 2 SM et 1 GN), établit les orientations stratégiques de la composante état de droit tout en assurant la coordination entre les différentes composantes de la MINUL et entre celle-ci et d'autres missions et entités. Il veille également à ce que la Mission collabore étroitement avec l'équipe de pays des Nations Unies pour exécuter les parties de son mandat relatives à la réforme des secteurs de la justice et de la sécurité. Compte tenu de l'allègement du mandat et du retrait progressif de la Mission, il est proposé de supprimer un poste d'assistant administratif (agent du Service mobile) et de transférer un poste D-1 aux Services d'appui à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité.

Groupe consultatif de l'administration pénitentiaire

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 4 postes (suppression de 1 poste P-5 et transfert de 1 poste P-4, 1 poste P-3 et 1 poste d'agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 4 postes (suppression de 1 poste d'administrateur et de 2 postes d'agent des services généraux et transfert de 1 poste d'administrateur)

Volontaires des Nations Unies : diminution de 3 postes (transfert de 3 postes de Volontaire des Nations Unies)

58. Le Groupe consultatif de l'administration pénitentiaire, qui compte actuellement 11 postes (1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 1 SM, 2 AN, 2 GN et 3 VNU), aide le Bureau de l'administration pénitentiaire à remettre en place et à renforcer le système pénitentiaire du Libéria. Avec l'aide de 32 membres du personnel pénitentiaire fournis par le Gouvernement, il fournit un appui spécialisé aux autorités pénitentiaires nationales en assurant le suivi des conditions générales dans les prisons et en offrant un encadrement et des conseils pour les améliorer, en renforçant les capacités de direction, de gestion interne et de respect du principe de responsabilité du personnel pénitentiaire, au niveau central comme dans les comtés, et en fournissant des conseils et un appui stratégique aux hauts responsables du système pénitentiaire, notamment aux décideurs du Ministère de la justice. Compte tenu de l'allègement du mandat et du retrait progressif de la Mission, il est proposé de supprimer le Groupe consultatif de l'administration pénitentiaire et, partant, de supprimer 1 poste d'administrateur hors classe chargé des questions pénitentiaires

(P-5), 1 poste de spécialiste des questions d'état de droit (administrateur recruté sur le plan national) et 2 postes d'assistant administratif (agents des services généraux recrutés sur le plan national). Il est également proposé de transférer 1 poste P-4, 1 poste P-3, 1 poste d'agent du Service mobile, 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national et 3 postes de Volontaire des Nations Unies au service d'appui à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité.

Section de la réforme de la législation et des politiques

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 6 postes (suppression de 1 poste P-5, 2 postes P-3 et 1 poste d'agent du Service mobile et transfert de 2 postes P-4)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 4 postes (suppression de 2 postes d'administrateur et transfert de 1 poste d'administrateur et de 1 poste d'agent des services généraux)

Volontaires des Nations Unies : diminution de 2 postes (suppression de 1 poste de Volontaire des Nations Unies et transfert de 1 poste de Volontaire des Nations Unies)

59. La Section de la réforme de la législation et des politiques, qui comprend actuellement 12 postes (1 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 1 SM, 3 AN, 1 GN et 2 VNU), encourage l'élaboration et le renforcement de politiques sur des questions transversales majeures touchant à la justice et à la sécurité, y compris la création de cadres réglementaires pour les secteurs de la justice et de la sécurité. Elle appuie l'application des réformes législatives dans l'ensemble de ces secteurs, le processus de réforme constitutionnelle et les initiatives visant à amener les entités nationales concernées à coordonner leurs travaux de manière plus systématique et concrète. Compte tenu de l'allègement du mandat et du retrait progressif de la Mission, il est proposé de supprimer la Section de la réforme de la législation et des politiques et, partant, de supprimer 1 poste de spécialiste principal des affaires judiciaires (P-5), 2 postes de spécialiste des affaires judiciaires (P-3), 1 poste d'assistant administratif (agent du Service mobile), 2 postes de spécialiste des affaires judiciaires (administrateurs recrutés sur le plan national) et 1 poste de spécialiste des questions d'état de droit (Volontaire des Nations Unies). Il est également proposé de transférer deux postes P-4, un poste d'administrateur recruté sur le plan national et un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national au Service d'appui à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité.

Service des droits de l'homme et de la protection

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 2 postes (suppression de 1 poste P-4 et de 1 poste d'agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste d'agent des services généraux)

60. Le Service des droits de l'homme et de la protection, qui comprend actuellement 14 postes (1 D-1, 1 P-5, 3 P-4, 1 P-3, 2 SM, 3 AN, 1 GN et 2 VNU) mène des activités de sensibilisation, de protection et de surveillance de la situation en matière de droits de l'homme au Libéria en attachant une attention particulière aux violations et atteintes commises contre les enfants et les femmes, y compris les actes de violence sexuelle et sexiste. Il aide le Gouvernement libérien à intensifier

les efforts qu'il déploie pour lutter contre la violence sexuelle et sexiste et l'impunité et, grâce à sa présence sur le terrain, aide le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) à renforcer les capacités du Gouvernement de s'acquitter de ses obligations relatives aux droits de l'homme, à soutenir les mécanismes de contrôle en la matière et à assurer la prise en compte systématique des droits de l'homme par l'équipe de pays des Nations Unies, appuyant ainsi la mise en œuvre du programme gouvernemental. Compte tenu de l'allègement du mandat et du retrait progressif de la Mission, il est proposé de supprimer un poste de spécialiste des droits de l'homme (P-4) et deux postes d'assistant administratif (un agent du Service mobile et un agent des services généraux recruté sur le plan national). Étant donné que les droits de l'homme sont au cœur de l'intégralité des processus nationaux et des engagements de la Mission, le Service des droits de l'homme et de la protection continuera d'aider les partenaires nationaux et les partenaires des Nations Unies à appliquer une approche fondée sur les droits de l'homme, notamment en veillant à la prise en compte systématique de la question, au renforcement des institutions et à la mise en œuvre de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme et du plan d'action « Les droits avant tout ». Il s'efforcera en priorité de lutter contre la violence sexuelle et sexiste, qui continue de susciter de vives préoccupations au Libéria, en plus d'aider le Gouvernement à s'acquitter des obligations relatives aux droits de l'homme que lui font les organes conventionnels et à honorer ses engagements au titre de l'examen périodique universel et des procédures spéciales.

Groupe de la réforme du secteur de la sécurité

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 2 postes (suppression de 1 poste P-3 et transfert de 1 poste P-4)

Volontaires des Nations Unies : diminution de 1 poste (transfert de 1 poste de Volontaire des Nations Unies)

61. Le Groupe de la réforme du secteur de la sécurité, qui compte actuellement trois postes (1 P-4, 1 P-3 et 1 VNU), coordonne les activités menées à l'appui de l'élaboration et de l'application d'une stratégie de sécurité nationale et fait office de secrétariat pour les dispositifs de coordination de la réforme du secteur de la sécurité mis en place conjointement par la MINUL et l'équipe de pays des Nations Unies. Compte tenu de l'allègement du mandat et du retrait progressif de la Mission, il est proposé de supprimer le Groupe de la réforme du secteur de la sécurité et, partant, de supprimer un poste de spécialiste des questions d'état de droit (P-3). Il est également proposé de transférer un poste P-4 et un poste de Volontaire des Nations Unies.

Groupe du renforcement des capacités et de l'encadrement

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 5 postes
(suppression de 3 postes P-4 et transfert de 1 poste P-4 et 1 poste P-3)*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 4 postes
(suppression de 1 poste d'agent des services généraux et transfert
de 2 postes d'administrateur et de 1 poste d'agent des services généraux)*

62. Le Groupe du renforcement des capacités et de l'encadrement, qui comprend actuellement neuf postes (4 P-4, 1 P-3, 2 AN et 2 GN), s'efforce de combler les faiblesses et les manques de capacité systématiques des acteurs des secteurs de la justice et de la sécurité en offrant un encadrement aux procureurs de comté et aux avocats commis d'office chargés de traiter des affaires pilotes touchant à la violence sexuelle et sexiste et des affaires pénales complexes, et en leur fournissant un appui concernant des aspects fondamentaux de la justice pénale. Le Groupe a également renforcé les capacités des institutions centrales chargées de la justice et de la sécurité, notamment s'agissant des compétences en matière de direction et de gestion. Compte tenu de l'allègement du mandat et du retrait progressif de la Mission, il est proposé de supprimer le Groupe du renforcement des capacités et de l'encadrement et, partant, de supprimer trois postes de spécialiste des affaires judiciaires (P-4) et un poste d'assistant d'équipe (agent des services généraux recruté sur le plan national). Il est également proposé de transférer 1 poste P-4, 1 poste P-3, 2 postes d'administrateur recruté sur le plan national et 1 poste d'agents des services généraux recruté sur le plan national.

Service d'appui à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 12 postes
(création de 1 poste P-5, 1 poste P-4 et 1 poste P-3 et transfert de 1 poste
D-1, 5 postes P-4, 2 postes P-3 et 1 poste d'agent du Service mobile)*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 6 postes
(transfert de 4 postes d'administrateur et de 2 postes d'agent
des services généraux)*

*Volontaires des Nations Unies : augmentation de 6 postes (création
de 1 poste de Volontaire des Nations Unies et transfert de 5 postes
de Volontaire des Nations Unies)*

63. Afin d'appuyer la réforme du secteur de la sécurité, en particulier s'agissant d'établir des mécanismes institutionnels de direction, de gestion interne et d'application du principe de responsabilité et de maximiser la contribution de la Mission à la mise en place durable d'institutions garantes de l'état de droit opérationnelles et responsables, il est proposé, dans le cadre de l'allègement du mandat et du retrait progressif de la Mission, de créer un service d'appui à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité et d'y regrouper les spécialistes de la réforme du secteur de la sécurité, des affaires judiciaires et des questions pénitentiaires. Par conséquent, il est également proposé de supprimer la Section de la réforme de la législation et des politiques, le Groupe du renforcement des capacités et de l'encadrement, le Groupe consultatif de l'administration pénitentiaire et le Groupe de la réforme du secteur de la sécurité. Ainsi, la Mission conserverait du personnel possédant des compétences spécialisées dans les trois domaines d'activité du service, réaffecterait les ressources existantes et réduirait sa

dotation en effectifs, notamment s'agissant du personnel administratif. La création du service d'appui à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité permettrait de resserrer les liens entre les domaines de la sécurité et de la justice et de la réforme du secteur de la sécurité, des affaires judiciaires et des questions pénitentiaires et de rationaliser les activités y relatives.

64. Le service sera dirigé par un spécialiste principal des questions d'état de droit de classe D-1, dont le poste sera créé par transfert d'un poste D-1 du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (affaires politiques et état de droit), et qui sera chargé d'assurer la cohérence des travaux liés à la réforme du secteur de la sécurité et à la justice et de veiller à ce que les spécialistes de la réforme du secteur de la sécurité, des affaires judiciaires et des questions pénitentiaires travaillent en synergie. Il sera épaulé par 24 postes, à savoir :

a) Deux spécialistes des questions pénitentiaires (1 P-4 et 1 P-3), un fonctionnaire chargé de la formation (administrateur recruté sur le plan national), un responsable des rapports (Volontaire des Nations Unies), deux formateurs pour les questions pénitentiaires (Volontaires des Nations Unies) et un assistant administratif (agent du Service mobile) pourvus par transfert de postes similaires du Groupe consultatif de l'administration pénitentiaire;

b) Quatre spécialistes des affaires judiciaires (1 P-4, 1 P-3 et 2 AN) et un assistant d'équipe (agent des services généraux recruté sur le plan national) pourvus par transfert de postes similaires du Groupe du renforcement des capacités et de l'encadrement;

c) Trois spécialistes des affaires judiciaires (1 P-4, 1 AN et 1 VNU), un conseiller juridique (P-4) et un assistant d'équipe (agent des services généraux recruté sur le plan national) pourvus par transfert de postes similaires du Groupe de la réforme de la législation et des politiques;

d) Un conseiller pour la réforme du secteur de la sécurité (P-4) et un administrateur de programmes pour la réforme du secteur de la sécurité (Volontaire des Nations Unies) pourvus par transfert de postes similaires du Groupe de la réforme du secteur de la sécurité;

e) Un spécialiste hors classe de la réforme du secteur de la sécurité (P-5), un spécialiste des affaires judiciaires (P-4), un spécialiste de la réforme du secteur de la sécurité (P-3) et un spécialiste de la réforme du secteur de la sécurité (adjoint de 1^{re} classe) (Volontaire des Nations Unies) qu'il est proposé de créer.

65. Le service d'appui à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité aidera le Gouvernement à mettre en place son cadre législatif et politique relatif à la justice et à la sécurité en s'appuyant sur les réformes précédentes et en assurant leur application à long terme. Il fournira un appui consultatif et stratégique au Gouvernement pour l'aider à mettre en place des mécanismes de contrôle et de gestion destinés aux acteurs de la justice militaire, aux autres prestataires de services de sécurité, aux membres du ministère public, aux magistrats et aux agents pénitentiaires, à limiter les cas de détention provisoire, à lutter contre la violence électorale en renforçant l'état de préparation des institutions chargées de la justice et de la sécurité et à améliorer la gestion durable des prisons et la gestion par cas. En coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, le service soutiendra les efforts déployés par le Gouvernement pour lutter contre la corruption et mettre en œuvre le Programme pour la transformation, la stratégie de sécurité nationale et le

plan stratégique national relatif aux prisons pour 2015-2018. Il fournira également un appui spécialisé aux autorités pénitentiaires nationales en assurant le suivi des conditions générales dans les prisons et en conseillant des pistes pour les améliorer ainsi qu'en offrant des conseils et un appui stratégique aux hauts responsables du système pénitentiaire, notamment aux décideurs du Ministère de la justice. Par des conseils, il soutiendra également les efforts déployés par le Gouvernement pour accélérer l'application des mesures visant à assurer la bonne gestion des armes et des munitions, notamment des mesures relatives à la gestion et au contrôle des régions frontalières du pays et à l'enregistrement et au traçage des armes et du matériel utilisés et importés par les forces de sécurité, l'objectif étant de faire lever les sanctions relatives aux armes qui touchent le Libéria. Compte tenu de la restructuration des services d'appui aux comtés, le service fournira un appui aux spécialistes des questions d'état de droit en poste dans les bureaux régionaux restants de la Mission afin de les aider à renforcer les capacités et les compétences des acteurs du secteur de la justice et de la sécurité et des conseils de sécurité au niveau des comtés et des districts dans les différentes régions.

Composante 3 : consolidation de la paix

66. En application de la résolution 2239 (2015) du Conseil de sécurité, la Mission fournira davantage de bons offices et d'appui politique au Gouvernement libérien pour faire avancer les réformes essentielles à la paix et la stabilité à long terme dans les domaines de la révision de la Constitution, de la décentralisation, de la réconciliation nationale et de la cohésion sociale, ainsi qu'en matière de législation foncière et de gestion des ressources naturelles. Une attention constante à la lutte contre la violence sexuelle et sexiste, l'intégration de l'égalité des sexes et la mise en œuvre des résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité demeureront des éléments essentiels du mandat de la MINUL.

67. La tenue d'élections équitables et crédibles est indispensable à la cohésion sociale, à la paix et à la stabilité au Libéria. Par conséquent, la Mission fournira également ses bons offices et un appui politique en vue de permettre au Libéria de conserver un environnement propice à l'organisation sans heurts, inclusive et collaborative du référendum constitutionnel et des élections présidentielle et législatives de 2017. Il s'agira d'aider la Commission électorale nationale à respecter les délais prévus et les dispositions de la loi et des procédures électorales dans le cadre des préparatifs du référendum et des élections présidentielle et législatives. La MINUL fournira également des conseils à la Commission électorale et aux organisations de la société civile sur la mise en place d'activités d'éducation civique efficaces et de large portée, tout en continuant de plaider en faveur d'une représentation plus importante des femmes.

68. La Mission poursuivra ses efforts pour faire avancer les réformes de la législation foncière et de la gouvernance et améliorer la gestion des ressources naturelles. Elle continuera d'user de ses bons offices et de son engagement politique pour appuyer les efforts visant à accroître la confiance de la population dans le Gouvernement et ses institutions, à améliorer la responsabilisation et la transparence institutionnelle et à promouvoir une répartition équitable des services sur tout le territoire. La Mission apportera son appui à la mise en place des centres de services de comté, qui constitueront les avant-postes clefs de la procédure de décentralisation. Cet appui concernera notamment le renforcement des mécanismes

institutionnels et la réalisation d'évaluations critiques destinées à fournir des informations, des orientations et des recommandations au Ministère de l'intérieur et aux élus des comtés concernant l'offre de services de base à l'échelle locale.

69. La loi sur les collectivités locales, une fois adoptée, offrira un cadre juridique au processus de décentralisation et permettra de réorganiser la structure de gouvernance, la répartition des responsabilités et la prestation de services à l'échelle des comtés. La MINUL assurera le suivi des procédures de consultation menant à la promulgation de la loi afin de veiller à ce que les vues des parties prenantes soient prises en comptes au niveau national comme à celui des comtés. Il s'agira notamment de militer en faveur d'un dialogue inclusif et participatif sur la mise en place d'institutions durables pour la prestation de services, la paix et la stabilité.

70. Le relèvement post-Ebola nécessitera un appui continu, notamment dans les régions où l'épidémie a mis à rude épreuve la cohésion sociale au niveau local ou anéanti les progrès accomplis dans l'autonomisation des communautés rurales, et des femmes rurales en particulier. La MINUL encouragera l'esprit d'ouverture dans le dialogue national, et s'efforcera en particulier d'appuyer les instances qui luttent contre les effets négatifs de l'épidémie. Elle s'engagera activement dans la promotion des droits et des besoins des femmes et des filles, qui représentent la frange de la population la plus lourdement touchée par Ebola.

71. Dans le cadre d'une stratégie de réconciliation nationale plus intégrée et plus efficace, la Mission poursuivra ses activités de plaidoyer et son engagement en faveur de la lutte contre les causes profondes du conflit et de la résolution des différends de longue date. Elle continuera de soutenir les modes alternatifs de règlement des différends et la mise en place de dispositifs d'alerte rapide pour la prévention et la gestion des conflits, ainsi que les efforts institutionnels déployés pour régler les conflits locaux et l'application des lois et des mesures adoptées aux fins de la réforme foncière. Ces lois et mesures comprennent notamment un appui aux comités intégrés pour la paix et au programme Palava Hut, un des principaux dispositifs de la Stratégie d'apaisement, de consolidation de la paix et de réconciliation nationale. La Stratégie devrait faire l'objet d'une révision au cours de l'exercice 2015/16, et la MINUL travaillera avec ses partenaires du système des Nations Unies, et notamment le Fonds pour la consolidation de la paix, pour veiller à ce qu'une attention particulière soit accordée au renforcement des capacités locales de gestion des conflits et d'atténuation de leurs effets et à l'ouverture de la procédure de réconciliation à la participation de l'ensemble des citoyens.

72. Dans le cadre de son mandat de protection des civils, la Mission aidera le Gouvernement à renforcer les capacités nationales en vue de créer et d'administrer des dispositifs d'alerte rapide et d'intervention qui intègrent la réduction des risques de catastrophes naturelles ou de situations d'urgence causées par l'homme.

73. En outre, dans le but de continuer à renforcer la confiance de la population dans sa consolidation et dans la réduction prévue de ses effectifs, la MINUL soutiendra, par l'intermédiaire de projets à effet rapide, les initiatives destinées à remédier aux troubles et à l'instabilité dans les communautés les plus vulnérables et à renforcer la confiance dans des institutions publiques plus présentes qu'auparavant, en particulier en ce qui concerne la fourniture de services publics, la sécurité et la justice décentralisées, y compris dans les zones frontalières.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
3.1 Capacité accrue des autorités nationales d'organiser de façon crédible et pacifique un référendum constitutionnel en 2016/17 et de préparer les élections présidentielle et législatives de 2017	3.1.1 La Commission électorale nationale a accès aux pratiques et mesures de références ainsi qu'aux enseignements tirés de l'expérience relatifs à la préparation et à l'organisation d'un référendum constitutionnel et d'élections présidentielle et législatives, y compris en ce qui concerne la participation des femmes et la résolution des contentieux électoraux. 3.1.2 La Commission électorale nationale a les compétences nécessaires pour élaborer les plans et les budgets complets qui seront nécessaires à la sécurité et à la logistique du référendum sur la Constitution ainsi que des élections présidentielle et législatives.
<i>Produits</i>	
• 1 forum des parties prenantes destiné à promouvoir la participation effective de la société civile, en particulier des femmes et des jeunes, à la préparation et à l'organisation du référendum constitutionnel, en collaboration avec la Commission électorale nationale, le Conseil national des organisations de la société civile du Libéria, le PNUD, ONU-Femmes et l'UNICEF • 2 forums consultatifs réunissant des représentants de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme et de la société civile en vue de promouvoir l'éducation des électeurs aux droits de l'homme et à la problématique hommes-femmes, ainsi qu'un suivi et une communication de l'information efficaces dans le cadre de l'organisation du référendum • 1 document consultatif destiné à la Commission électorale nationale portant sur les aspects techniques du référendum national, notamment sur la présentation claire et uniformisée des bulletins de vote, et directives à l'intention des agents participant à l'organisation du référendum et des élections législatives et présidentielle, élaborées en collaboration avec le PNUD • 2 documents consultatifs destinés à la Commission électorale nationale portant sur les propositions de réformes constitutionnelles et les dispositions de la loi électorale mises aux voix dans le cadre du référendum, ainsi que sur la tenue des élections législatives et présidentielle • 1 rapport, élaboré en collaboration avec le PNUD, destiné à la Commission électorale nationale et portant sur les procédures légales et réglementaires relatives aux élections, et notamment sur les procédures de recours • 1 examen des dispositifs de sécurité prévus pour le référendum, réalisé en collaboration avec le PNUD et dont les conclusions seront transmises à la Commission électorale nationale • 2 ateliers portant sur les moyens d'accroître la participation des femmes au processus électoral, organisés en collaboration avec le Ministère de la condition féminine, de l'enfance et de la protection sociale, la Commission électorale nationale, les organisations non gouvernementales de femmes, ONU-Femmes et le PNUD • 10 forums portant sur les moyens d'accroître la participation des femmes au processus électoral, organisés dans les comtés en collaboration avec ONU-Femmes, le Ministère de la condition féminine, de l'enfance et de la protection sociale, la Commission électorale nationale et les organisations non gouvernementales de femmes	

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
3.2 La mise en œuvre des principales réformes de la gouvernance et de la législation foncière bénéficie d'un appui efficace, tout comme la gestion des ressources naturelles.	3.2.1 Augmentation du nombre de représentants de la société civile et des communautés informés des lois, des rôles et des responsabilités en jeu dans la prestation de services postdécentralisation (2014/15 : sans objet; 2015/16 : 5; 2016/17: 10) 3.2.2 Mise à la disposition du Gouvernement libérien et des acteurs locaux de 2 recueils des pratiques et procédures de référence à suivre pour la mise en œuvre de la réforme de la fonction publique et de la loi sur la gouvernance locale

Produits

- 1 évaluation de la mise en œuvre de la loi sur la gouvernance locale et de l'accès des citoyens aux services décentralisés portant en particulier sur les centres de services de comté, organisée en collaboration avec le Ministère de l'intérieur, la Commission de la gouvernance, le Ministère de la santé, le Ministère de l'éducation et le PNUD
- 1 rapport analytique sur l'adoption des recommandations formulées par les auditeurs au cours de l'exercice, y compris concernant le nombre d'affaires de corruption faisant l'objet d'une enquête, élaboré en collaboration avec la Commission générale de vérification des comptes, la Commission nationale de lutte contre la corruption, la Banque mondiale, le PNUD et le Fonds monétaire international
- 1 forum de consultation des parties prenantes sur la réforme de la fonction publique, organisé en collaboration avec l'Office de la fonction publique libérienne, l'Institut d'administration publique du Libéria, la Commission de la gouvernance, le PNUD et ONU-Femmes
- 5 forums de consultation des parties prenantes sur les conséquences de la loi sur les droits fonciers sur l'accès des citoyens à la terre et à la propriété foncière, organisés en collaboration avec la Commission foncière et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
3.3 Renforcement des capacités des institutions nationales de parvenir à une réconciliation nationale inclusive et à la cohésion sociale	3.3.1 Les institutions nationales, les concessions foncières, les organisations de la société civile et les communautés ont connaissance des modes alternatifs de règlement des différends et y ont accès (2014/15 : 6; 2015/16: 12; 2016/17 : 21). 3.3.2 Les comités intégrés pour la paix sont dotés de statuts normalisés et de directives pour assurer leur bon fonctionnement (2014/15 : 7; 2015/16 : 11; 2016/17 : 15).

Produits

- 1 document d'analyse sur les programmes de concessions et leurs incidences sur les populations touchées et la gestion des litiges, établi en collaboration avec l'Office national des concessions, l'Autorité foncière du Libéria et ONU-Habitat
- 1 forum consultatif sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la version révisée de la Stratégie d'apaisement, de consolidation de la paix et de réconciliation nationale, et 1 rapport analytique sur les capacités locales mobilisables en faveur de la cohésion sociale et de la résilience, organisé en collaboration avec le Ministère de l'intérieur, le PNUD et ONU-Femmes

- 1 évaluation de la performance des mécanismes d'alerte rapide et d'intervention liés à la prévention des conflits et à la réduction des risques de catastrophe, réalisée en collaboration avec le Ministère de l'intérieur et le PNUD
 - 1 rapport sur la mise en œuvre de modes alternatifs de règlement des différends locaux et sur leur application au règlement des litiges fonciers et des différends communautaires, élaboré en collaboration avec le Ministère de la justice
 - 1 atelier sur la gestion et la mise en œuvre efficaces des dispositifs d'intervention et de réduction des risques de catastrophe créés dans le cadre de la politique gouvernementale de réduction et de gestion des risques de catastrophe, organisé à l'intention du Ministère de l'intérieur et de l'Agence nationale de gestion des catastrophes
 - 1 forum des parties prenantes visant à promouvoir la participation de la société civile, et notamment des femmes et des jeunes, au processus de réconciliation nationale, organisé en collaboration avec le Conseil national des organisations de la société civile du Libéria, le Conseil traditionnel du Libéria, le Bureau libérien pour la consolidation de la paix, le PNUD, l'UNICEF et ONU-Femmes
 - 70 projets à effet rapide à l'appui de la consolidation de la paix, portant entre autres sur la réconciliation, la bonne gouvernance, la prestation de services et l'état de droit, l'accent étant mis sur les initiatives promouvant l'égalité des sexes, la création de moyens de subsistance alternatifs et le renforcement des capacités à l'échelle des communautés locales, des organisations et des institutions
-

Facteurs externes

Les pouvoirs publics font preuve de la volonté politique nécessaire pour faire avancer les réformes essentielles; le pays dispose de la volonté politique et des capacités institutionnelles nécessaires pour lutter contre la corruption et accroître la transparence des modes de gouvernance; le Gouvernement a les moyens d'entreprendre les réformes institutionnelles et les acteurs nationaux disposent de l'appui nécessaire pour les mettre en œuvre; les pouvoirs publics ont la volonté politique et les moyens de réviser la Stratégie d'apaisement, de consolidation de la paix et de réconciliation nationale; une place suffisante est laissée, sur la scène politique, à la participation effective du peuple aux réformes essentielles; promulgation et mise en application des textes législatifs portant les réformes essentielles.

Tableau 4
Ressources humaines : composante 3 (Consolidation de la paix)

	Personnel recruté sur le plan international					Total personnel inter- national	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA- SSG	D-2- D-1	P-5- P-4	P-3- P-2	Service mobile				
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (consolidation de la paix/Coordonnateur résident)									
Effectif approuvé 2015/16	1	–	2	2	3	8	6	1	15
Effectif proposé 2016/17	1	–	2	1	3	7	6	–	13
Variation nette	–	–	–	(1)	–	(1)	–	(1)	(2)
Groupe du Conseiller pour l'égalité des sexes									
Effectif approuvé 2015/16	–	–	1	1	–	2	2	2	6
Effectif proposé 2016/17	–	–	1	1	–	2	2	1	5
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	(1)	(1)
Service de la consolidation de la paix									
Effectif approuvé 2015/16	–	1	8	5	3	17	11	3	31
Effectif proposé 2016/17	–	1	4	4	1	10	7	3	20
Variation nette	–	1	(4)	(1)	(2)	(7)	(4)	–	(11)
Équipe d'appui aux bureaux locaux									
Effectif approuvé 2015/16	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Effectif proposé 2016/17	–	–	1	1	–	2	–	2	4
Variation nette	–	–	1	1	–	2	–	2	4
Bureaux régionaux (anciens bureaux de comté)									
Effectif approuvé 2015/16	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Effectif proposé 2016/17	–	–	5	9	–	14	19	23	56
Variation nette	–	–	5	9	–	14	19	23	56
Total, consolidation de la paix									
Effectif approuvé 2015/16	1	1	11	8	6	27	19	6	52
Effectif proposé 2016/17	1	1	13	16	4	35	34	29	98
Variation nette	–	–	2	8	2	8	15	23	46

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 8 postes

Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 15 postes

Volontaires des Nations Unies : augmentation nette de 23 postes

**Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général
(consolidation de la paix/ Coordonnateur résident)**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution nette
de 1 poste (suppression de 1 P-4 et 1 P-3 et transfert de 1 P-4)*

*Personnel recruté sur le plan national : pas de variation nette
(suppression de 1 poste d'agent des services généraux et transfert
de 1 poste d'administrateur)*

*Volontaires des Nations Unies : diminution de 1 poste (suppression
de 1 poste de Volontaire des Nations Unies)*

74. Le Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (consolidation de la paix/Coordonnateur résident), qui compte actuellement de 14 postes et 1 emploi de temporaire (1 SSG, 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 1 P-2, 3 SM, 2 AN, 4 GN et 1 VNU), conseille le Représentant spécial adjoint et lui fournit un appui stratégique dans les domaines qui, parmi ceux qui relèvent de sa compétence, ont un lien avec la consolidation de la paix et de la sécurité au Libéria, en particulier les réformes constitutionnelles et institutionnelles, ainsi que sur les aspects ayant trait à la réconciliation et à la situation post-Ebola. Le Bureau fournit également un appui au Représentant spécial adjoint dans ses fonctions de supervision de la mise en œuvre du mandat de la Mission concernant la problématique hommes-femmes et du programme de projets à effet rapide. Le Bureau assure également la coordination avec d'autres missions et avec l'extérieur, notamment avec l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires internationaux, sur les questions liées à la consolidation de la paix. Compte tenu de l'allègement du mandat et du retrait progressif de la Mission, il est proposé de transférer l'Équipe d'appui aux bureaux locaux à la composante consolidation de la paix et appui, qui relève directement du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (consolidation de la paix/ Coordonnateur résident), en vue d'améliorer la cohésion entre la composante, les bureaux locaux et l'équipe de pays des Nations Unies sur des questions telles que la mise en œuvre de la réforme de la gouvernance, la prévention et la gestion des conflits, l'alerte rapide, la réduction et la gestion des risques de catastrophe et le relèvement post-Ebola. À cette fin, il est également proposé que le Bureau du Représentant spécial adjoint s'attache les services de deux spécialistes des secours, du relèvement et du redressement, qui pourront être recrutés grâce au transfert, depuis le Service de la consolidation de la paix, d'un P-4 et d'un poste d'administrateur recruté sur le plan national. Ces spécialistes viendront renforcer la capacité du Bureau du Représentant spécial adjoint de soutenir le relèvement post-Ebola à long terme. Pour s'acquitter de cette mission, le Bureau devra en effet posséder des connaissances et des compétences spécialisées en matière de réforme, de relèvement, d'élaboration des politiques et de processus législatifs, et être capable de soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de projets à effet rapide et d'organiser la collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies. Dans le même temps, il est également proposé de supprimer un P-4 et un P-3 (spécialiste des affaires civiles), un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national

(assistant administratif) et un poste de Volontaire des Nations Unies (assistant spécial).

Groupe du Conseiller pour l'égalité des sexes

Volontaires des Nations Unies : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste de Volontaire des Nations Unies)

75. Le Groupe du Conseiller pour l'égalité des sexes, dont l'effectif autorisé est actuellement de quatre postes et deux emplois de temporaire (1 P-4, 1 P-3, 1 AN, 1 GN et 2 VNU), dispense des conseils aux responsables de la Mission sur la prise en compte de la problématique hommes-femmes, y compris en assurant la liaison et les activités de sensibilisation auprès des différentes composantes et de l'équipe de pays des Nations Unies, dans le but de promouvoir les initiatives et les mesures de lutte contre la violence sexuelle et sexiste. Compte tenu de l'allègement du mandat et du retrait progressif de la Mission, qui suppose la fusion des bureaux de comté, il est proposé de supprimer un poste de Volontaire des Nations Unies. Le mandat de la Mission ayant été réduit et les capacités accrues au sein de l'équipe de pays des Nations Unies pour promouvoir la parité entre les sexes, le Groupe concentrera son action sur le plaidoyer et la promotion d'une prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes et de l'application, au sein de la MINUL, de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et d'autres résolutions connexes sur les femmes et la paix et la sécurité, tout en continuant d'apporter un appui aux initiatives locales en faveur des femmes et de l'égalité des sexes, en coopération avec l'équipe de pays.

Service de la consolidation de la paix

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 7 postes [suppression de 1 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 2 postes d'agent du Service mobile et transfert de 1 P-4 au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (consolidation de la paix/ Coordonnateur résident)]

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 4 postes [suppression de 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national et de 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et transfert de 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (consolidation de la paix/ Coordonnateur résident)]

76. Le Service de la consolidation de la paix est chargé d'aider le Représentant spécial du Secrétaire général dans l'exercice de ses bons offices au profit du Gouvernement libérien et d'autres parties prenantes au niveau national à l'appui des réformes politiques et institutionnelles nécessaires au renforcement des structures et des institutions, en vue d'une gouvernance démocratique et responsable, notamment dans les secteurs de la justice et de la sécurité. Compte tenu de l'allègement du mandat et du retrait progressif de la Mission, il est proposé de supprimer un poste P-5 [spécialiste des affaires civiles (hors classe)], deux postes P-4, un poste P-3 et un poste d'administrateur recruté sur le plan national (spécialistes des affaires civiles) et deux postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (assistant d'équipe). Il est par ailleurs proposé de transférer un poste P-4 et un poste d'administrateur recruté sur le plan national au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (consolidation de la paix/Coordonnateur résident).

Équipe d'appui aux bureaux locaux

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 2 postes (transfert de 1 P-4 et 1 P-3 du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général)

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 2 postes (transfert de 2 postes de Volontaire des Nations Unies, respectivement depuis le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général et depuis les bureaux de comté)

77. L'Équipe d'appui aux bureaux locaux est chargée d'assurer la coordination entre les bureaux locaux de la MINUL afin de garantir une démarche cohérente dans l'exécution du mandat de la Mission. Elle assure également la liaison avec les partenaires du système des Nations Unies à l'échelle des comtés. L'Équipe appuie la mise en œuvre de l'initiative Unité d'action des Nations Unies au niveau des comtés en harmonisant l'efficacité opérationnelle, en optimisant l'utilisation des ressources et en renforçant l'administration et l'application du principe de responsabilité de façon à faciliter l'exécution du mandat. Compte tenu de l'allègement du mandat et du retrait progressif de la Mission, il est proposé que l'Équipe d'appui aux bureaux locaux soit transférée à la composante consolidation de la paix et appui depuis la composante direction exécutive et administration, ainsi qu'un poste P-4 et un poste P-3 (coordonnateurs), un poste de Volontaire des Nations Unies (attaché de liaison) et un poste de Volontaire des Nations Unies du Bureau de pays.

Bureau régionaux

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 14 postes (transfert de 5 P-4, 6 P-3 et 3 P-2 depuis la composante direction exécutive et administration)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 19 postes (création de 12 postes d'administrateur et transfert de 2 postes d'administrateur et 5 postes d'agent des services généraux)

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 23 postes (création de 9 postes de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan national et transfert de 14 postes de Volontaire des Nations Unies)

78. La présence de la MINUL sur le terrain a pour but de veiller à ce que le mandat de la Mission et toutes les interventions et activités mises en place à l'échelle des comtés soient exécutés de manière cohérente. Les bureaux régionaux soutiennent également la mise en œuvre de l'initiative Unité d'action des Nations Unies. Des chefs de bureaux locaux ont été nommés le 1^{er} décembre 2008 dans chacun des 15 comtés du Libéria. Ils ont pour mandat de coordonner les activités menées par la MINUL et, plus largement, par l'Organisation des Nations Unies, en faveur du relèvement national et de renforcer l'efficacité et l'efficience de la présence de l'ONU sur le terrain. Au 1^{er} juillet 2015, quatre bureaux de comté avaient été regroupés en deux bureaux locaux chargés chacun de deux comtés. Il est prévu que les neuf bureaux restants soient eux aussi regroupés pour former cinq bureaux régionaux d'ici au 30 juin 2016. Dans ce contexte, il est proposé que le personnel des bureaux de comté soit transféré de la composante direction exécutive et administration à la composante consolidation de la paix et appui, de même que cinq postes P-4 (chef de bureau local), deux postes P-3, un poste d'administrateur recruté sur le plan national et cinq postes de Volontaire des Nations Unies

(spécialiste des affaires civiles), deux postes P-3 et quatre postes de Volontaire des Nations Unies (spécialiste des droits de l'homme), deux postes P-3 (responsable de l'information); trois postes P-2 [spécialiste des droits de l'homme (adjoint de 1^{re} classe)]; un poste d'administrateur recruté sur le plan national et cinq postes de Volontaire des Nations Unies (spécialiste des questions d'état de droit); cinq postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (assistant d'équipe). Il est en outre proposé de créer quatre postes d'administrateur recruté sur le plan national et neuf postes de Volontaire des Nations Unies (spécialiste des affaires civiles), six postes d'administrateur recruté sur le plan national (spécialistes des droits de l'homme) et deux postes d'administrateur recruté sur le plan national (responsable de l'information). Il est proposé de rebaptiser les bureaux de comté « bureaux régionaux » afin de refléter le regroupement des bureaux locaux de la Mission.

79. Les activités menées par les bureaux régionaux de la MINUL au cours de l'exercice 2016/17 sont conformes aux priorités de son mandat et seront principalement axées sur l'expansion des initiatives de mentorat et de plaidoyer ainsi que des bons offices en vue de promouvoir la viabilité de la réforme du secteur de la sécurité et de faciliter la transition. Il s'agira également de consolider et d'élargir la décentralisation du pouvoir et des services de justice et de sécurité à l'échelle des comtés, de soutenir les réformes essentielles, la gestion des ressources naturelles et la réconciliation nationale et de lutter contre l'impunité et en faveur de l'obligation de rendre des comptes en promouvant les droits de l'homme et les dispositifs visant à garantir l'intégrité. Les bureaux régionaux amélioreront ainsi l'intégration des opérations, ce qui permettra notamment d'aborder de manière efficace les liens étroits qui existent entre la justice et la sécurité, ou entre la gouvernance et l'état de droit, et de renforcer la coordination et la collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies.

Composante 4 : appui à la mission

80. La composante appui à la mission continuera de fournir des services efficaces à tous les membres du personnel afin que la Mission puisse s'acquitter de son mandat.

81. Elle continuera de fournir des services de transport (aérien, terrestre et maritime) et d'assurer l'entretien des installations et du matériel de la Mission. Elle fournira également des services d'appui, comme des services médicaux et une capacité permanente d'évacuation sanitaire y compris vers des hôpitaux situés hors de la zone de la Mission; l'entretien des terrains et locaux, en vue de garantir un environnement de travail acceptable pour tous les membres du personnel de la MINUL; la remise en état des camps; des services de nettoyage et de dépollution de l'environnement; la conformité avec les normes minimales de sécurité opérationnelle et les normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile; et la réparation et la rénovation des clôtures et autres structures de sécurité. La Mission prévoit également de continuer à améliorer la sécurité du matériel et du personnel des Nations Unies, en installant plus de caméras de vidéosurveillance pour lutter contre les vols en menant régulièrement des évaluations des risques de sécurité, en veillant à ce que des services de sécurité soient assurés en permanence sur tous les sites des Nations Unies. L'infrastructure des communications et de l'informatique de la Mission sera entretenue, et l'accent sera mis sur la fourniture d'une connexion fluide en permanence. L'Équipe déontologie et discipline continuera de veiller à ce que tous les membres du

personnel des Nations Unies ainsi que les populations locales vivant à proximité d'installations de la MINUL soient informés de la politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des agressions sexuelles. Cela implique de former tous les nouveaux membres du personnel et d'organiser des séances de rappel à l'intention du personnel en poste ainsi que des séances de sensibilisation à l'intention des populations locales. L'équipe chargée du VIH/sida continuera également à former et sensibiliser le personnel de la MINUL. D'autres services seront assurés, comme la livraison de rations, de carburant, de consommables et de matériel afin de permettre au personnel d'exercer ses fonctions.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
4.1 Apport d'un appui plus efficace à la Mission dans les domaines logistique et administratif et sur le plan de la sécurité	4.1.1 Réduction de 7 % du nombre de vols et de larcins signalés (2014/15 : 47; 2015/16 : 130; 2016/17 : 121) (à noter que le nombre de cas en 2014/15 est très faible en raison du faible niveau d'opérations imputable à Ebola) 4.1.2 Poursuite des programmes de renforcement des capacités du personnel recruté sur le plan national, avec une plus grande diversification des programmes (nombre de diplômés parmi le personnel : 2014/15 : 151; 2015/16 : 150; 2016/17 : 125) 4.1.3 Séances d'information sur la protection des civils et sur Umoja dans tous les programmes d'initiation à l'intention des nouveaux soldats de la paix et organisation d'au moins 10 ateliers, destinés à au moins 200 membres du personnel de la MINUL (nombre de membres du personnel à former : 2015/16 : 250; 2016/17 : 200) 4.1.4 Augmentation du pourcentage des membres du personnel de la MINUL ayant suivi les formations obligatoires (2014/15 : 35 %; 2015/16 : 80 %; 2016/17 : 95 %) 4.1.5 Maintien du faible nombre d'accidents graves de la route (accidents entraînant des frais de réparation d'un montant supérieur à 500 dollars) (2014/15 : 23; 2015/16 : 20; 2016/17 : 15) 4.1.6 Organisation de formations, destinées à tous les membres du personnel, dans 8 comtés sur l'exploitation et les agressions sexuelles pour améliorer le respect des normes de conduite attendues, notamment la politique de tolérance zéro de l'ONU

Produits

Amélioration des services fournis

- Installation de 20 caméras de vidéosurveillance supplémentaires dans différents locaux de la Mission et augmentation du matériel de stockage des données afin de renforcer la sécurité du personnel des Nations Unies et de réduire les vols de matériel et les larcins

- Mise en place de programmes de renforcement des capacités du personnel recruté sur le plan national dans 5 domaines (gestion, informatique, logistique, esprit d'entreprise et compétences professionnelles, et relations internationales) à l'intention de 125 membres du personnel
- Mise en place de programmes d'initiation lors desquels tous les nouveaux membres du personnel suivront une formation dans le domaine de la protection des civils
- Renforcement des activités de contrôle et de suivi du respect de l'ensemble des programmes obligatoires de l'ONU, en ligne ou dispensés par des instructeurs, en maintenant une base de données à jour
- Réduction du nombre d'incidents graves pour le matériel informatique grâce au déploiement d'outils permettant une meilleure surveillance de l'alimentation électrique de toutes les salles contenant du matériel informatique
- Formation à la conduite tout-terrain de tous les membres du personnel à qui l'ONU a délivré des permis de conduire
- Renforcement de la sûreté des vols et amélioration de l'efficacité des services de suivi des vols grâce à l'établissement d'un contrat pour la mise en place de systèmes électroniques de suivi par satellite à bord de 6 hélicoptères militaires
- Organisation de formations d'initiation obligatoires et d'au moins 30 activités de sensibilisation et 30 cours de rappel afin de faire en sorte que tous les membres du personnel soient conscients des normes de conduite à respecter et de réduire le nombre de violations, y compris les fautes graves comme l'exploitation et les agressions sexuelles.
- Organisation de 20 sessions de formation et de sensibilisation pour différents groupes (écoles, professionnels des médias, responsables religieux et chefs coutumiers) sur l'exploitation et les agressions sexuelles et distribution de T-shirts, dépliants et brochures destinés à ceux qui se trouvent dans les installations de la MINUL afin de mieux faire connaître les normes de conduite des fonctionnaires des Nations Unies, en particulier la politique de tolérance zéro de l'ONU à l'égard de l'exploitation et des agressions sexuelles, et de leur fournir des informations concernant l'endroit où signaler des violations
- Mise en place de multiples mécanismes de détection et de déclaration à l'intention du personnel de la MINUL et de la population, et examen des plaintes conformément aux règles et règlements des Nations Unies; examen de tous les rapports et prise de mesures dans un délai de 15 jours après leur réception; et garantie qu'au moins 500 responsables locaux et personnalités influentes à l'intérieur ou à proximité des installations de la MINUL connaissent au moins deux mécanismes de communication de l'information et puissent y avoir accès
- Disponibilité élevée des progiciels, d'Internet, des réseaux et des services liaisons voix et accès sûr à ces services depuis n'importe où pour l'appui aux clients et les besoins opérationnels de toutes les composantes de la MINUL (2016/17 : 95 %)
- L'Équipe déontologie et discipline continuera de travailler en collaboration avec le Gouvernement libérien dans le cadre du Programme commun sur les violences sexuelles et sexistes pour venir en aide aux victimes, conformément à la Stratégie globale d'aide et de soutien aux victimes d'actes d'exploitation ou d'agression sexuelles commis par des membres du personnel des Nations Unies ou du personnel apparenté figurant dans la résolution 62/214 de l'Assemblée générale

Militaires, personnel de police et personnel civil

- Opérations de déploiement, de relève et de rapatriement pour des effectifs moyens de 1 190 militaires, 50 observateurs militaires, 226 membres de la Police des Nations Unies et 380 membres des unités de police constituées

- Entreposage et distribution de 1 353,04 tonnes de rations ainsi que de rations de combat et d'eau pour 14 jours à l'intention des militaires et du personnel des unités de police constituées des 32 sites
- Administration d'un effectif moyen de 1 011 civils, dont 294 recrutés sur le plan international, 560 recrutés sur le plan national et 143 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international et 14 Volontaires des Nations Unies (26 membres du personnel fourni par des gouvernements sont proposés pour 2016/17)
- Mise en œuvre d'un programme de déontologie et de discipline pour tous les membres du personnel (militaires, policiers et civils), comprenant formation, prévention, contrôle et mesures disciplinaires; 100 % du personnel de la MINUL a suivi des cours d'initiation à l'arrivée dans la Mission ainsi que des cours de rappel tous les six mois, dispensés ou supervisés par le personnel de l'Équipe déontologie et discipline

Installations et infrastructures

- Entretien et remise en état de 13 sites utilisés par du personnel militaire ou des unités de police constituées, de 2 locaux utilisés par la Police des Nations Unies et de 21 locaux utilisés par des membres du personnel civil dans 36 sites de la MINUL
- Fourniture de services de nettoyage, d'enlèvement des ordures et de fumigation à tous les sites de la MINUL
- Exploitation et entretien de 21 stations d'épuration de l'eau appartenant à l'ONU dans 10 sites
- Entretien et exploitation de 186 groupes électrogènes appartenant à l'ONU (en service ou stockés) dans tous les sites de la MINUL
- Entretien et réfection de 480 km de routes principales et secondaires
- Entretien et réparation de 6 aérodromes, de 7 aérogares et 17 hélistations
- Exploitation et entretien de 6 stations de purification de l'eau appartenant à l'ONU
- Entreposage et fourniture de 7,58 millions de litres de gazole, huiles et lubrifiants, pour les groupes électrogènes
- Inventaire physique de tout le matériel appartenant à l'ONU
- Vérification et contrôle trimestriels de l'ensemble du matériel majeur appartenant aux contingents (environ 1 300 articles) et de 22 catégories de soutien logistique autonome de 7 contingents militaires (1 190 hommes) et 3 unités de police constituées (380 hommes)
- 100 visites périodiques et 20 inspections de l'état de préparation opérationnelle pour évaluer l'équipement majeur et les normes applicables au soutien logistique autonome des contingents et des unités de police constituées
- Communication au quartier général de 80 rapports de vérification du matériel appartenant aux contingents pour faciliter le remboursement des pays fournisseurs de contingents et d'unités de police constituées, nécessitant 520 jours-hommes (360 pour le personnel civil et 160 pour les officiers d'état-major)
- Soumission de 4 rapports d'analyse trimestriels sur le bilan, à l'échelle de la Mission, des capacités et de la performance du matériel appartenant aux contingents
- 2 réunions du Comité de contrôle de la gestion du matériel appartenant aux contingents et des mémorandums d'accord
- 48 inspections sur le terrain et suivi des activités de dépollution de l'environnement avant les inspections communes initiale et finale pour la remise à disposition de terres et de biens au Gouvernement libérien

- Sensibilisation grâce à des sessions de formations destinées à 300 participants membres des contingents, des unités de police constituées et du personnel civil sur l'hygiène et la sécurité du travail, l'environnement et la gestion des déchets
- Certification de la conformité de 36 mesures de dépollution environnementale avec les règles et règlements environnementaux du Département des opérations du maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions applicables à tous les camps occupés par des membres du personnel en tenue de la MINUL
- Élimination sans danger des déchets et obtention de 5 accords d'utilisation des terres de la part du Gouvernement pour l'élimination des déchets

Transports terrestres

- Exploitation et entretien de 584 véhicules appartenant à l'ONU, dont des véhicules blindés, des autocars, des camions, des engins de chantier et de manutention et des remorques, dans 7 ateliers situés dans 6 sites (Monrovia, Buchanan, Zwedru, Harper, Tubmanburg et Gbarnga), 5 ateliers externes de réparation et d'entretien, ainsi que 1 atelier de tôlerie
- Fourniture de 2,64 millions de litres de carburant et lubrifiants
- Exploitation d'un service de navette fonctionnant 7 jours sur 7, pour le transport en moyenne de 510 membres du personnel des Nations Unies entre leur logement et les bureaux de la Mission

Transports aériens

- Exploitation et entretien de 1 avion et 9 hélicoptères, dont 6 appareils militaires
- Fourniture de 2,66 millions de litres de carburant d'aviation pour le soutien aérien (1 avion et 7 hélicoptères)
- 3 366 heures de vol (794 pour 1 avion et 2 572 pour 7 hélicoptères), y compris pour assurer un service de navettes à l'échelon national et régional pour les passagers et les marchandises, la relève des contingents, les vols spéciaux, l'évacuation des blessés et des malades, la recherche et le sauvetage, la surveillance des frontières et autres vols

Transports maritimes ou fluviaux

- Exploitation et entretien d'un cargo côtier
- Fourniture de 0,517 million de litres de carburant et de lubrifiants

Communications

- Services d'appui et d'entretien pour un réseau satellitaire composé d'une station terrienne principale pour les liaisons par voix, vidéo et télécopie et l'échange de données
- Services d'appui et d'entretien pour 6 microstations terriennes, 23 centraux téléphoniques et 63 liaisons hertziennes
- Services d'appui et d'entretien pour 52 répéteurs à très haute fréquence
- Services d'appui et d'entretien d'une station de radiodiffusion FM dans 1 studio de production radiophonique

Informatique

- Services d'appui et d'entretien pour 19 serveurs, 484 ordinateurs de bureau, 755 ordinateurs portables et 160 imprimantes et expéditeurs numériques dans tous les sites de la MINUL

- Services d'appui et d'entretien pour 11 réseaux locaux et 1 réseau longue portée utilisés par 1 175 usagers sur tous les sites de la Mission
- Services d'appui et d'entretien du réseau sans fil
- Élaboration, mise à jour et distribution de 1 400 cartes opérationnelles, thématiques et satellites et de cartes numériques, et fourniture de services géospatiaux pour appuyer les opérations de la Mission
- Organisation de 10 séances de formation d'une demi-journée consacrées aux systèmes d'information géographique et à la cartographie pour le personnel de la Mission
- Recueil, gestion et fourniture de données géospatiales couvrant 33 750 km² (soit 100 % de la zone d'opérations de la Mission)
- Fourniture de services de cartes en ligne couvrant la zone d'opérations de la Mission à des fins d'analyse du terrain et pour une meilleure visualisation et gestion des ressources de la Mission

Santé

- Exploitation et maintenance de 1 hôpital de niveau II à Monrovia, 4 centres médicaux de niveau I, 2 postes sanitaires et 10 postes de soins d'urgence et de secours, répartis sur différents sites et ouverts à l'ensemble du personnel de la Mission, au personnel d'autres organismes des Nations Unies et à la population civile locale en cas d'urgence
- Maintien des dispositifs d'évacuation par voies terrestre et aérienne de tous les sites des Nations Unies vers des hôpitaux de niveau IV au Ghana et en Afrique du Sud
- Prestation de services de consultation et de dépistage volontaire et confidentiel du VIH aux membres du personnel de la Mission
- Organisation de formations d'initiation de sensibilisation au VIH/sida et de prévention destinées aux soldats de la paix récemment déployés et de cours de rappel destinés au personnel travaillant depuis deux ans au sein de la Mission

Sécurité

- Services de sécurité assurés 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, dans toute la zone de la Mission
- Protection rapprochée des responsables de la Mission et des visiteurs de haut rang 24 heures sur 24
- Évaluation des conditions de sécurité dans l'ensemble des sites de la Mission, y compris tous les logements occupés par les membres du personnel de la MINUL
- 150 séances d'information sur la sécurité et les plans d'urgence à l'intention de tout le personnel de la Mission
- Initiation aux questions de sécurité et organisation d'exercices de lutte contre les incendies et d'évacuation en cas d'incendie pour tous les nouveaux membres du personnel de la Mission

Facteurs externes

Ces objectifs seront atteints si la situation actuelle en matière de sécurité reste la même au Libéria et si les prestataires fournissent le matériel et les biens en temps voulu pour l'exécution des projets

Tableau 5
Ressources humaines : composante 4 (Appui)

	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA- SSG	D-2- D-1	P-5- P-4	P-3- P-2	Agents du Service mobile	Total (personnel interna- tional)			
Équipe déontologie et discipline									
Effectif approuvé 2015/16	–	–	3	1	1	5	1	–	6
Effectif proposé 2016/17	–	–	3	–	1	4	1	–	5
Variation nette	–	–	–	(1)	–	(1)	–	–	(1)
Bureau du Directeur et du Directeur adjoint de l'appui à la mission									
Effectif approuvé 2015/16	–	2	14	20	42	78	122	48	248
Effectif proposé 2016/17	–	2	9	18	33	62	84	31	177
Variation nette	–	–	(5)	(2)	(9)	(16)	(38)	(17)	(71)
Gestion de la chaîne d'approvisionnement									
Effectif approuvé 2015/16	–	–	3	7	19	29	76	21	126
Effectif proposé 2016/17	–	–	3	4	14	21	51	15	87
Variation nette	–	–	–	(3)	(5)	(8)	(25)	(6)	(39)
Service de la prestation de services									
Effectif approuvé 2015/16	–	–	9	14	51	74	371	89	534
Effectif proposé 2016/17	–	–	8	11	31	50	238	61	349
Variation nette	–	–	(1)	(3)	(20)	(24)	(133)	(28)	(185)
Total partiel, Division de l'appui à la mission									
Effectif approuvé 2015/16	–	2	26	41	112	181	569	158	908
Effectif proposé 2016/17	–	2	20	33	78	133	373	107	613
Variation nette	–	–	(6)	(8)	(34)	(48)	(196)	(51)	(295)
Section de la sécurité									
Effectif approuvé 2015/16	–	–	1	5	57	63	149	–	212
Effectif proposé 2016/17	–	–	1	4	47	52	114	–	166
Variation nette	–	–	–	(1)	(10)	(11)	(35)	–	(46)
Total (appui)									
Effectif approuvé 2015/16	–	2	30	47	170	249	719	158	1 126
Effectif proposé 2016/17	–	2	24	37	126	189	488	107	784
Variation nette	–	–	(6)	(10)	(44)	(60)	(231)	(51)	(342)

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 48 postes

Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 196 postes

Volontaires des Nations Unies : diminution nette de 51 postes

Bureau du Directeur et du Directeur adjoint de l'appui à la mission

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 16 postes

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 38 postes

Volontaires des Nations Unies : diminution nette de 17 postes

Bureau du Directeur de l'appui à la mission

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 3 postes

(suppression de 1 P-5, 1 P-3 et 1 poste d'agent du Service mobile)

82. Le Bureau du Directeur de l'appui à la mission, dont l'effectif autorisé est actuellement de 13 postes (1 D-2, 1 D-1, 2 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 4 SM, 1 GN et 1 VNU) coordonne et dirige toutes les activités d'appui requises pour l'exécution du mandat de la Mission. Le Bureau compte aussi un Directeur adjoint de l'appui à la mission chargé de mobiliser les ressources humaines et financières nécessaires à la Mission et de fournir des conseils sur la planification budgétaire et l'utilisation du budget, de veiller à ce que des rapports financiers conformes aux normes soient établis, de superviser les services de gestion prévisionnelle des besoins en personnel et de recrutement au sein de la Mission, mais aussi la planification et la prestation des services géospatiaux, informatiques et de télécommunications et de fournir des orientations stratégiques sur les questions connexes aux responsables de la Mission. Compte tenu de l'allègement du mandat et du retrait progressif de la Mission, il est proposé de supprimer un poste d'officier de liaison (P-5), un poste de fonctionnaire d'administration (P-3) et un poste d'assistant à l'administration (agent du Service mobile).

Groupe de la gestion de l'information

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 2 postes

(suppression de 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

Volontaires des Nations Unies : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste de Volontaire des Nations Unies)

83. Le Groupe de la gestion de l'information, dont l'effectif autorisé est actuellement de 11 postes (1 P-3, 8 GN et 2 VNU), gère les dossiers de la Mission, y compris l'archivage et la distribution quotidienne des documents, les services de messagerie et la tenue à jour du site intranet de la Mission. Compte tenu de l'allègement du mandat et du retrait progressif de la Mission, il est proposé de supprimer deux postes de spécialiste de la gestion des dossiers (agent des services généraux) et un poste d'assistant à la gestion des dossiers (Volontaire des Nations Unies).

Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 7 postes (suppression de 1 poste P-5 et de 6 postes d'agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 13 postes (suppression de 13 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

Volontaires des Nations Unies : diminution de 10 postes (suppression de 10 postes de Volontaire des Nations Unies)

84. Le Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications, dont l'effectif autorisé est actuellement de 90 postes (1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 1 P-2, 17 SM, 44 GN et 25 VNU) est chargé de l'entretien de l'infrastructure de télécommunications de la Mission, notamment des centres de données, des centraux téléphoniques, des relais satellites et hertziens, des réseaux de télécommunication par radio, ainsi que des ordinateurs, des imprimantes et des téléphones, des systèmes d'information géographique, des bases de données connexes et des installations et services concernant des logiciels. L'infrastructure informatique sera réduite dans les endroits où la Mission ne sera plus physiquement présente en permanence. Compte tenu de l'allègement du mandat et du retrait progressif de la Mission, il est donc proposé de supprimer le poste de responsable de l'informatique (P-5); 6 postes d'agent du Service mobile (3 postes de technicien en télécommunications, 1 poste d'assistant informaticien, 1 poste d'assistant aux télécommunications et 1 poste d'assistant au système d'information géographique); 13 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (6 postes d'assistant aux télécommunications, 1 poste d'assistant au système d'information géographique, 2 postes d'assistant au standard, 2 postes de technicien radio, 2 postes d'assistant informaticien et 1 poste d'assistant aux télécommunications); et 10 postes de Volontaire des Nations Unies (2 postes d'assistant au centre des communications, 2 postes d'assistants au centre des services et des appels, 3 postes d'assistant informaticien, 1 poste d'analyste informatique et bases de données, 1 poste d'assistant technicien aux télécommunications et 1 poste d'ingénieur réseau).

Section des finances et du budget

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 1 poste (suppression de 1 poste P-4 et reclassement de 1 poste P-5, 1 P-4 et 1 P-3 aux classes P-4, P-3 et agent du Service mobile, respectivement)

Volontaires des Nations Unies : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste de Volontaire des Nations Unies)

85. La Section des finances et du budget, dont l'effectif autorisé est actuellement de 30 postes (1 P-5, 2 P-4, 3 P-3, 6 SM, 4 AN, 9 GN et 5 VNU), assure au quotidien les services de paiement à des clients internes et externes ainsi que la comptabilité générale et l'information financière conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS). La Section est également chargée des obligations législatives en matière de formulation, d'exécution et d'établissement du budget de la Mission et de fournir des conseils à la direction au sujet de l'utilisation des ressources. En raison du retrait progressif de la Mission, les

responsabilités financières vont diminuer, notamment la charge de travail liée aux opérations en raison de la réduction du personnel civil et en tenue, ce qui diminuera le nombre de demandes et le traitement habituel des droits à prestations. Le passage à Umoja aura également des conséquences. La charge de travail du Groupe du budget ne devrait pas diminuer, dans la mesure où les comptes nécessitant un suivi, une analyse et un établissement de rapport et de budget seront toujours aussi nombreux. Compte tenu de l'allègement du mandat et du retrait progressif de la Mission, il est donc proposé de supprimer un poste de fonctionnaire des finances (P-4) et un poste de Volontaire des Nations Unies (assistant financier). En outre, il est proposé de déclasser le poste de chef de la Section des finances et du budget de la classe P-5 à la classe P-4, le poste de chef du Groupe du budget de la classe P-4 à la classe P-3, et le poste de fonctionnaire du budget de la classe P-3 au poste d'assistant (budget) (agent du Service mobile).

Section de la gestion des ressources humaines

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 1 poste (suppression de 1 poste d'agent du Service mobile et déclassement de 1 poste P-5 en poste P-4)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 7 postes (suppression de 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national et de 6 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

Volontaires des Nations Unies : diminution nette de 5 postes (suppression de 6 postes de Volontaire des Nations Unies et création de 1 poste de Volontaire des Nations Unies)

86. La Section de la gestion des ressources humaines, dont l'effectif autorisé est actuellement de 42 postes (1 P-5, 2 P-3, 9 SM, 2 AN, 19 GN et 9 VNU) est chargée, dans le cadre du mandat de la Mission et des limites des pouvoirs qui lui sont délégués, de fournir un appui en matière de ressources humaines au personnel civil recruté sur les plans international et national, y compris aux consultants et aux vacataires. La Section est également chargée de superviser et de gérer toutes les questions liées aux ressources humaines touchant au recrutement et au voyage, ainsi que de fournir des services intégrés et stratégiques de gestion des ressources humaines et un appui à la Mission dans les domaines des plans d'effectifs; de la gestion du tableau d'effectifs; du recrutement, de la sélection et de l'entrée en fonctions du personnel; de l'administration des avantages et prestations du personnel, y compris l'administration de la cessation de service et du temps et des états de présence; de la gestion de la performance et de l'organisation des carrières et du soutien psychosocial. La Section fournit un appui à l'administration du personnel de la Police des Nations Unies. Compte tenu de l'allègement du mandat de la Mission et de son retrait progressif, il est proposé de supprimer un poste d'assistant chargé des ressources humaines (agent du Service mobile); un poste de spécialiste des ressources humaines (administrateur recruté sur le plan national); 6 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (4 postes d'assistant chargé des ressources humaines, 1 poste d'assistant chargé des voyages et 1 poste d'assistant d'équipe); et 6 postes de Volontaire des Nations Unies (3 postes d'assistant chargé des ressources humaines, 1 poste d'assistant administratif et 1 poste de responsable des activités de sensibilisation). En outre, il est proposé de déclasser le poste de chef de la Section des ressources humaines de la

classe P-5 à la classe P-4. Afin de gérer efficacement la catégorie des Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national, il est proposé de créer un poste de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan national.

Centre des opérations d'appui à la mission

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste
(suppression de 1 poste P-3)*

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 3 postes (suppression de 3 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

87. Les effectifs civil et militaire ayant été réduits, ce qui a entraîné la fermeture de camps, la charge de travail du Centre a progressivement diminué. Le Centre, dont l'effectif approuvé est actuellement de 14 postes (1 P-4, 2 P-3, 2 SM et 9 GN), est chargé de faciliter la planification et la coordination de la fourniture d'un appui logistique économique et rapide à la Mission. Compte tenu de l'allègement du mandat et du retrait progressif de cette dernière, il est proposé de supprimer un poste P-3 (logisticien) et trois postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (assistant au soutien logistique).

Bureau administratif régional

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 2 postes
(suppression de 2 postes d'agent du Service mobile et déclassement de 1 poste P-4 en poste P-3)*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 11 postes
(suppression de 11 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)*

88. Le Bureau administratif régional, dont l'effectif approuvé est actuellement de 24 postes (1 P-4, 4 P-3, 2 SM et 17 GN), centralise toutes les questions relatives à l'appui logistique et technique aux régions. À ce titre, il coordonne la prestation de tous les services d'appui liés aux communications, à la gestion des installations ainsi qu'à la détente et aux loisirs. Il surveille et coordonne également l'application des plans de travail et projets d'appui à la Mission dans les différents secteurs, examine régulièrement et garantit la sûreté, la sécurité et l'hygiène ainsi que le fonctionnement des installations de l'ONU, supervise le contrôle de tous les biens de l'ONU et tient à jour l'inventaire des biens de l'Organisation, organise et coordonne les inventaires physiques et vérifie les rapports d'inventaire. Les effectifs civil et militaire ayant été réduits, ce qui a entraîné la fermeture de camps, la charge de travail du Bureau a progressivement diminué. Compte tenu de l'allègement du mandat et du retrait progressif de la Mission, il est proposé de supprimer deux postes d'agent du Service mobile (fonctionnaires d'administration) et 11 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (assistants à l'administration). En outre, il est proposé de déclasser le poste P-4 de fonctionnaire d'administration régional en poste P-3.

Centre intégré de formation du personnel des missions

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste P-3)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 2 postes (suppression de 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national et de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

89. Le Centre intégré de formation du personnel, dont l'effectif approuvé est actuellement de 12 postes (1 P-4, 1 P-3, 2 AN, 4 GN et 4 VNU), est le principal organe chargé de concevoir, d'appliquer et de coordonner un programme complet de formation pour l'ensemble du personnel en vue de permettre à la Mission de respecter son mandat. Compte tenu de l'allègement du mandat et du retrait progressif de celle-ci, il est proposé de supprimer un poste P-3 (fonctionnaire chargé de la formation), un poste d'administrateur recruté sur le plan national (fonctionnaire chargé de la formation) et un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national (assistant à la formation).

Gestion de la chaîne d'approvisionnement

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 8 postes

Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 25 postes

Volontaires des Nations Unies : diminution nette de 6 postes

Section de la gestion du matériel

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 6 postes (suppression de 1 poste P-3, 1 poste P-2 et 3 postes d'agent du Service mobile et transfert de 1 poste d'agent du Service mobile à la Section des achats)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 8 postes (suppression de 8 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

Volontaires des Nations Unies : diminution de 2 postes (suppression de 2 postes de Volontaire des Nations Unies)

90. La Section de la gestion du matériel, dont l'effectif approuvé est actuellement de 49 postes (1 P-4, 2 P-3, 1 P-2, 9 SM, 25 GN et 11 VNU), comprend le Groupe de la réception et de l'inspection, qui est chargé de réceptionner, d'inspecter et de certifier l'acceptation de l'ensemble des fournitures, du matériel et des services; le Groupe de contrôle du matériel et des stocks, qui est chargé de la gestion globale des documents d'inventaire, de la vérification des biens durables et articles spéciaux et de l'information y relative ainsi que du système de gestion des stocks; le Groupe du matériel appartenant aux contingents, qui est chargé d'administrer les mémorandums d'accord conclus entre l'Organisation des Nations Unies et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police; le Groupe des réclamations, qui examine les réclamations de tiers et celles qui portent sur des biens non couverts par les assurances, établit les dossiers sur lesquels le Comité des réclamations local devra se prononcer, assure le suivi des recommandations et effectue les paiements nécessaires. Du fait de la poursuite de la réduction des effectifs militaires et de police de la Mission, il est proposé de réduire progressivement les effectifs civils des différents groupes chargés de la gestion des

biens pour faire correspondre le nombre et le niveau des postes aux tâches, aux responsabilités et à la charge de travail restantes. Compte tenu de l'allègement du mandat et du retrait progressif de la Mission, il est proposé de supprimer 1 poste P-3 (chef du Groupe de la réception et de l'inspection); 1 poste P-2 (fonctionnaire adjoint chargé des demandes de remboursement); 3 postes d'agent du Service mobile (assistants au contrôle du matériel et à la gestion des stocks); 8 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (3 commis à la réception et à l'inspection, 2 commis chargés du matériel et de la gestion des stocks, 2 commis à la cession du matériel et 1 assistant aux réclamations); 2 postes de Volontaire des Nations Unies (1 commis à la cession du matériel et 1 assistant chargé du matériel appartenant aux contingents). En outre, il est proposé de réaffecter un poste d'agent du Service mobile à la Section des achats.

Groupe de la gestion intégrée des stocks

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 1 poste (suppression de 1 poste d'agent du Service mobile et réaffectation de 2 postes d'agent du Service mobile, l'un depuis la Section des approvisionnements essentiels et l'autre depuis la Section du génie)

Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 13 postes (suppression de 16 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et réaffectation de 3 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national depuis la Section des approvisionnements essentiels)

Volontaires des Nations Unies : diminution nette de 3 postes (suppression de 4 postes et réaffectation de 1 poste depuis la Section du génie)

91. Le Groupe de la gestion intégrée des stocks, dont l'effectif approuvé est actuellement de 52 postes (1 P-3, 4 SM, 39 GN et 8 VNU), est chargé des fonctions d'achat et d'entrepôt et des demandes d'achats des produits de base, des matériaux ainsi que des pièces détachées et du matériel dont a besoin couramment la Mission. Le Groupe contribue à la gestion des biens, notamment par l'établissement de prévisions, la planification, la reconstitution et le suivi des stocks, ainsi que la gestion des entrepôts où est conservé l'ensemble du matériel et des stocks de la MINUL. Compte tenu de l'allègement du mandat et du retrait progressif de la Mission, ainsi que de la réduction des achats et des biens, il est proposé de supprimer un poste d'agent du Service mobile (assistant aux entrepôts); 16 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national [15 assistants aux entrepôts et 1 assistant (gestion des biens et des fournitures)]; 4 postes de Volontaire des Nations Unies [2 assistants aux entrepôts et 2 assistants (gestion des biens et des fournitures)]. Il est également proposé de réaffecter 2 postes d'agent du Service mobile (1 assistant chargé des demandes de fournitures de biens et services depuis la Section des approvisionnements essentiels et 1 autre depuis la Section du génie); 3 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (assistants chargés des demandes de fournitures de biens et services) depuis la Section des approvisionnements essentiels; 3 postes de Volontaire des Nations Unies [1 poste d'assistant chargé des demandes de fournitures de biens et services et 2 postes d'assistant (gestion des biens et des fournitures)] depuis la Section du génie; 2 postes de Volontaire des Nations Unies, l'un à la Section des approvisionnements essentiels et l'autre à la Section des transports.

Section des achats

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 3 postes (suppression de 1 poste P-3 et de 3 postes d'agent du Service mobile et réaffectation de 1 poste d'agent du Service mobile depuis la Section de la gestion du matériel)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 4 postes (suppression de 4 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

Volontaires des Nations Unies : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste de Volontaire des Nations Unies)

92. La Section des achats, dont l'effectif approuvé est actuellement de 22 postes (1 P-4, 2 P-3, 5 SM, 12 GN et 2 VNU), fournit un appui économique, efficace, rapide et précis dans le domaine de l'approvisionnement, conformément aux règlements, aux politiques et aux instructions de l'Organisation relatives aux achats, notamment en optimisant les achats grâce à ses activités de planification, et à la communication avec les clients et en apportant son expertise technique à la direction sur les questions relatives aux achats aux niveaux régional et mondial et à la gestion de la chaîne d'approvisionnement. Compte tenu de l'allègement du mandat et du retrait progressif de la Mission, il est proposé de supprimer 1 poste P-3 (fonctionnaire chargé des achats), 3 postes d'agent du Service mobile (assistants aux achats), 4 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (assistants aux achats) et 1 poste de Volontaire des Nations Unies (assistant aux achats). En outre, il est proposé de réaffecter un poste d'agent du Service mobile depuis la Section de la gestion du matériel.

Pilier Services

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 24 postes

Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 133 postes

Volontaires des Nations Unies : diminution nette de 28 postes

Pilier Services

Personnel recruté sur le plan international : aucune variation nette (déclassement de 1 poste P-4 en poste P-3)

93. Le Bureau du responsable des services, dont l'effectif approuvé est actuellement de quatre postes (1 P-5, 1 P-4, 1 GN et 1 VNU), assure l'administration générale et le contrôle de tous les services d'appui compris dans le pilier Services, notamment les transports, le génie, les transports aériens, le contrôle des mouvements, les services médicaux, les approvisionnements essentiels et la lutte contre le VIH/sida. Il coordonne également les questions liées au budget, aux finances, aux ressources humaines et aux audits. Compte tenu de l'allègement du mandat et du retrait progressif de la Mission, il est proposé de déclasser un poste P-4 de fonctionnaire d'administration en poste P-3.

Groupe du Conseiller pour la lutte contre le VIH/sida

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national)

94. Le Groupe du Conseiller pour la lutte contre le VIH/sida, dont l'effectif approuvé est actuellement de cinq postes (1 P-4, 1 AN, 2 GN et 1 VNU), veille à ce que les Casques bleus ne contractent pas et ne transmettent pas le VIH pendant qu'ils servent la Mission grâce à un programme complet de sensibilisation au VIH/sida et de prévention. Les effectifs civil et militaire ayant été réduits, ce qui a entraîné la fermeture de camps, la charge de travail du Groupe a progressivement diminué. Compte tenu de l'allègement du mandat et du retrait progressif de la Mission, il est proposé de supprimer un poste d'administrateur recruté sur le plan national (spécialiste adjoint du VIH/sida).

Section des transports aériens

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 5 postes (suppression de 2 postes P-3 et de 3 postes d'agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 3 postes (suppression de 3 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

Volontaires des Nations Unies : diminution de 2 postes (suppression de 2 postes de Volontaire des Nations Unies)

95. La Section des transports aériens, dont l'effectif approuvé est de 42 postes (1 P-4, 6 P-3, 7 SM, 17 GN et 11 VNU), assure en permanence des services de transport aérien sûrs, efficaces et fiables en appliquant strictement les normes et les pratiques recommandées dans les annexes à la Convention relative à l'aviation civile internationale, la réglementation militaire des pays fournisseurs de contingents, les Normes aéronautiques applicables au transport aérien du maintien de la paix et des opérations humanitaires de l'Organisation des Nations Unies et les politiques, procédures et pratiques établies de l'Organisation dans le domaine du transport aérien. Les effectifs civil et militaire ayant été réduits, ce qui a entraîné la fermeture de camps, la charge de travail de la Section a progressivement diminué. Compte tenu de l'allègement du mandat et du retrait progressif de la Mission, il est proposé de supprimer 2 postes P-3 (chef du Centre des opérations aériennes et fonctionnaire à la planification et à la programmation), 3 postes d'agent du Service mobile (assistant aux opérations aériennes), 3 postes d'agent des services généraux recrutés sur le plan national (1 assistant aux opérations aériennes et 2 assistants d'équipe) et 2 postes de Volontaire des Nations Unies (1 assistant aux opérations aériennes et 1 spécialiste de la météorologie).

Section des approvisionnements essentiels

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 4 postes (suppression de 3 postes d'agent du Service mobile et réaffectation de 1 poste d'agent du Service mobile au Groupe de la gestion intégrée des stocks)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 15 postes (suppression de 12 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et réaffectation de 3 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national au Groupe de la gestion intégrée des stocks)

Volontaires des Nations Unies : diminution nette de 3 postes (suppression de 4 postes et réaffectation de 1 poste depuis le Groupe de la gestion intégrée des stocks)

96. La Section des approvisionnements essentiels, dont l'effectif approuvé est actuellement de 57 postes (1 P-4, 1 P-3, 9 SM, 36 GN et 10 VNU), approvisionne la Mission de façon constante et opportune, notamment en carburant, en rations et en autres produits essentiels, et elle répond et s'adapte aux besoins de la Mission avec un souci d'économie, de service au client et de fiabilité. Les effectifs civil et militaire ayant été réduits, ce qui a entraîné la fermeture de camps, la charge de travail de la Section a progressivement diminué. Compte tenu de l'allègement du mandat et du retrait progressif de la Mission, il est proposé de supprimer 3 postes d'agent du Service mobile (2 assistants à la gestion des carburants et 1 assistant à l'approvisionnement); 12 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national [9 assistants à la gestion des carburants, 2 opérateurs de véhicules lourds et 1 assistant (rations)]; 4 postes de Volontaire des Nations Unies (2 assistants (rations) et 2 assistants à la gestion des carburants). Il est également proposé de réaffecter 1 poste d'agent du Service mobile et 3 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national au Groupe de la gestion intégrée des stocks et 1 poste de Volontaire des Nations Unies [assistant (budget)] depuis le même Groupe.

Section des transports

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 4 postes (suppression de 4 postes d'agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 41 postes (suppression de 41 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

Volontaires des Nations Unies : diminution nette de 6 postes (suppression de 7 postes et réaffectation de 1 poste depuis le Groupe de la gestion intégrée des stocks)

97. La Section des transports, dont l'effectif approuvé est actuellement de 155 postes (1 P-4, 11 SM, 125 GN et 18 VNU), fournit des services généraux de transport à l'ensemble du personnel de la Mission et assure le transport des marchandises ainsi que la gestion de la répartition, de l'entretien et de l'exploitation des véhicules de la Mission. Les effectifs civil et militaire ayant été réduits, ce qui a entraîné la fermeture de camps, la charge de travail de la Section a progressivement diminué. Compte tenu de l'allègement du mandat et du retrait progressif de la Mission, il est proposé de supprimer 4 postes d'agent du Service mobile (2 assistant (transports), 1 assistant administratif et 1 assistant à la réception); 41 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (12 répartiteurs (véhicules légers),

6 répartiteurs (véhicules lourds), 3 assistants (réparation des véhicules légers), 1 assistant (réparation des véhicules moyens) et 6 assistants (réparation des véhicules lourds), 2 réceptionnistes de l'atelier de réparation de véhicules, 3 assistants administratifs (Système CarLog)] et 8 assistants d'équipe); et 7 Volontaires des Nations Unies [2 électriciens (Système CarLog), 1 assistant (véhicules lourds) et 4 mécaniciens automobiles]. Il est également proposé de réaffecter un poste de Volontaire des Nations Unies [assistant (transports)] depuis le Groupe de la gestion intégrée des stocks.

Section des services médicaux

Personnel recruté sur le plan international : aucune variation nette (déclassement de 1 poste P-5 en poste P-4)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 8 postes (suppression de 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national et de 7 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

Volontaires des Nations Unies : diminution de 4 postes (suppression de 4 postes de Volontaire des Nations Unies)

98. La Section des services médicaux, dont l'effectif approuvé est actuellement de 36 postes (1 P-5, 1 P-3, 2 AN, 19 GN et 13 VNU), administre les dispensaires et les postes sanitaires dans toute la zone de la Mission, tient le personnel informé des différents risques sanitaires, assure les soins et veille à ce que la Mission soit prête à procéder à d'éventuelles évacuations médicales. Les effectifs civil et militaire ayant été réduits, ce qui a entraîné la fermeture de camps, la charge de travail de la Section a progressivement diminué. Compte tenu de l'allègement du mandat et du retrait progressif de la Mission, il est proposé de supprimer 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national (médecin); 7 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (5 infirmiers, 1 assistant d'équipe et 1 chauffeur); et 4 postes de Volontaire des Nations Unies (médecins). En outre, il est proposé de déclasser le poste P-5 de chef du service médical en poste P-4.

Section du génie

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 5 postes (suppression de 1 poste P-3 et de 3 postes d'agent du Service mobile et réaffectation de 1 poste d'agent du Service mobile au Groupe de la gestion intégrée des stocks)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 57 postes (suppression de 57 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

Volontaires des Nations Unies : diminution de 11 postes (suppression de 8 postes et réaffectation de 3 postes au Groupe de la gestion intégrée des stocks)

99. La Section du génie, dont l'effectif approuvé est actuellement de 182 postes (1 P-4, 5 P-3, 10 SM, 139 GN et 27 VNU), est chargée des installations de la Mission et du matériel de génie, notamment de l'entretien des locaux, des réparations, de la rénovation et du réaménagement des installations et des camps, des groupes électrogènes, des climatiseurs, des systèmes électriques, des sanitaires, de l'approvisionnement en eau et des installations de traitement des eaux, ainsi que de l'entretien des voies, ce qui comprend les aérodrômes et les hélistations. Les

effectifs civil et militaire ayant été réduits, ce qui a entraîné la fermeture de camps, la charge de travail de la Section a progressivement diminué. Compte tenu de l'allègement du mandat et du retrait progressif de la Mission, il est proposé de supprimer un poste P-3 (ingénieur du génie civil); 3 postes d'agent du Service mobile (techniciens du génie); 57 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national [32 assistants (gestion des installations), 6 techniciens du génie, 4 électriciens, 5 techniciens (approvisionnement en eau et assainissement); 2 techniciens (chauffage, ventilation et climatisation), 2 assistants d'équipe, 1 opérateur de véhicules lourds, 2 assistants (entrepôts) et 3 mécaniciens (groupes électrogènes)]; et 8 postes de Volontaire des Nations Unies [3 assistants (gestion des installations), 1 mécanicien (groupes électrogènes), 1 assistant (entrepôts), 1 ingénieur du génie civil et 2 électriciens]. Il est également proposé de réaffecter un poste d'agent du Service mobile et trois postes de Volontaire des Nations Unies au Groupe de la gestion intégrée des stocks.

Section du contrôle des mouvements

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 6 postes (suppression de 1 poste P-3 et de 5 postes d'agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 8 postes (suppression de 8 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

Volontaires des Nations Unies : diminution de 2 postes (suppression de 2 postes de Volontaire des Nations Unies)

100. La Section du contrôle des mouvements, dont l'effectif approuvé est actuellement de 53 postes (1 P-4, 1 P-3, 14 SM, 29 GN et 8 VNU), est au cœur du dispositif d'administration, de coordination et de contrôle des déplacements dans toute la zone de la Mission. Les effectifs civil et militaire ayant été réduits, ce qui a entraîné la fermeture de camps, la charge de travail de la Section a progressivement diminué. Compte tenu de l'allègement du mandat et du retrait progressif de la Mission, il est proposé de supprimer 1 poste P-3 (fonctionnaire de l'organisation des mouvements et transports) ainsi que 5 postes d'agent du Service mobile, 8 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et 2 postes de Volontaire des Nations Unies (tous assistants au contrôle des mouvements).

Équipe déontologie et discipline

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste P-2)

101. L'Équipe déontologie et discipline, dont l'effectif approuvé est actuellement de six postes (1 P-5, 2 P-4, 1 P-2, 1 SM et 1 AN), conseille la direction de la Mission sur les questions relatives à la déontologie concernant toutes les catégories de personnel afin de prévenir et de détecter les fautes. À l'aide d'une triple stratégie fondée sur la prévention, l'application effective et les mesures de correction, elle veille à ce que tout le personnel respecte et applique les normes de conduite de l'Organisation. Compte tenu de l'allègement du mandat et du retrait progressif de la Mission, il est proposé de supprimer un poste P-2 (fonctionnaire adjoint chargé des signalements).

Section de la sécurité

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 11 postes (suppression de 1 poste P-2 et de 10 postes d'agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 35 postes (suppression de 35 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

102. La Section de la sécurité, dont l'effectif approuvé est actuellement de 212 postes (1 P-4, 2 P-3, 3 P-2, 57 SM et 149 GN), a renforcé ses activités et la gestion de la sécurité en instituant des procédures et des méthodes de travail plus efficaces et plus efficaces, en clarifiant le niveau de priorité des tâches, en harmonisant mieux les compétences du personnel aux fonctions qui lui sont confiées et en renforçant les dispositifs de surveillance et de contrôle, tout en continuant de former le personnel de sécurité. Compte tenu de l'allègement du mandat et du retrait progressif de la Mission, il est proposé de supprimer 1 poste P-2 (agent de sécurité auxiliaire), 10 postes d'agent du Service mobile (2 agents de sécurité, 6 assistants à la sécurité et 2 assistants protection rapprochée) et 35 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (2 assistants à la sécurité incendie, 3 gardiens de sécurité et 30 assistants à la sécurité).

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie	Du 1 ^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015	Du 1 ^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016	Du 1 ^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017	Variation	
	Dépenses (1)	Montant alloué (2)	Dépenses prévues (3)	Montant (4)	Pourcentage (5)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	6 428,0	6 028,8	2 824,6	(3 204,2)	(53,1)
Contingents	135 773,2	104 251,3	43 540,0	(60 711,3)	(58,2)
Police des Nations Unies	22 749,0	23 361,0	7 645,4	(15 715,6)	(67,3)
Unités de police constituées	31 053,2	28 934,2	11 712,6	(17 221,6)	(59,5)
Total partiel	196 003,4	162 575,3	65 722,6	(96 852,7)	(59,6)
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	83 797,8	75 254,2	58 651,7	(16 602,5)	(22,1)
Personnel recruté sur le plan national	21 043,0	17 028,2	11 618,8	(5 409,4)	(31,8)
Volontaires des Nations Unies	12 701,4	11 500,6	9 666,4	(1 834,2)	(15,9)
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	2 068,7	9,0	—	(9,0)	(100,0)
Personnel fourni par des gouvernements	1 273,5	1 658,7	1 347,7	(311,0)	(18,7)
Total partiel	120 884,4	105 450,7	81 284,6	(24 166,1)	(22,9)
Dépenses opérationnelles					
Observateurs électoraux civils	—	—	—	—	—
Consultants	219,1	246,5	207,8	(38,7)	(15,7)
Voyages	1 627,0	1 776,3	1 360,0	(416,3)	(23,4)
Installations et infrastructures	25 781,9	24 461,1	15 278,0	(9 183,1)	(37,5)
Transports terrestres	9 391,9	5 396,6	2 754,4	(2 642,2)	(49,0)
Transports aériens	33 192,9	24 339,0	19 283,0	(5 056,0)	(20,8)
Transports maritimes ou fluviaux	3 134,6	3 021,8	2 913,4	(108,4)	(3,6)
Communications	5 277,7	5 100,8	3 973,0	(1 127,8)	(22,1)
Informatique	6 256,2	5 151,8	2 889,3	(2 262,5)	(43,9)
Santé	2 242,1	928,7	408,0	(520,7)	(56,1)
Matériel spécial	—	—	—	—	—
Fournitures, services et matériel divers	5 850,0	4 210,8	6 993,9	2 783,1	66,1
Projets à effet rapide	997,7	2 000,0	2 000,0	—	—
Total partiel	93 971,1	76 633,4	58 060,8	(18 572,6)	(24,2)
Total brut	410 858,9	344 659,4	205 068,0	(139 591,4)	(40,5)
Recettes provenant des contributions du personnel	9 225,1	8 688,7	6 562,8	(2 125,9)	(24,5)
Total net	401 633,8	335 970,7	198 505,2	(137 465,5)	(40,9)
Contributions volontaires en nature (budgétisées) ^a	52,8	52,8	52,8	—	—
Total	410 911,7	344 712,2	205 120,8	(139 591,4)	(40,5)

^a Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2016/17 ont été établies en tenant compte d'une contribution de 52 800 dollars versée par le Gouvernement allemand.

B. Contributions non budgétisées

103. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Contributions prévues par l'accord sur le statut des forces ^a	2 582,8
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	—
Total	2 582,8

^a Y compris la valeur locative estimative des locaux mis à disposition par le Gouvernement et le montant estimatif des droits et taxes sur les transports aériens dont la Mission est exemptée.

C. Taux de vacance

104. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2016/17 ont été établies sur la base des taux de vacance suivants :

(En pourcentage)

	<i>Taux effectif 2014/15</i>	<i>Taux budgétisé 2015/16</i>	<i>Projection 2016/17</i>
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	12,1	19,0	0,0
Contingents	2,6	27,0	0,0
Police des Nations Unies	15,1	18,0	7,0
Unités de police constituées	0,6	21,0	0,0
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	14,0	15,0	10,0
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs recrutés sur le plan national	17,9	15,0	15,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	7,7	6,0	7,0
Volontaires des Nations Unies			
Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international	20,3	15,0	10,0
Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national	0,0	0,0	7,0
Personnel fourni par des gouvernements	15,7	3,0	3,0

105. Les taux de vacance appliqués sont calculés sur la base des effectifs réellement déployés pendant l'exercice 2014/15 et le premier semestre de l'exercice 2015/16, ainsi que de la réduction prévue des effectifs de la Mission dans le cadre de sa restructuration.

D. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

106. Les ressources nécessaires pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017, calculées sur la base des taux standard de remboursement au titre du matériel majeur (location avec services) et du soutien logistique autonome s'élèvent à 15 441 800 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant prévu		Total
	Contingents	Unités de police constituées	
Matériel majeur	7 670,2	1 813,6	9 483,8
Soutien logistique autonome	4 543,7	1 414,3	5 958,0
Total	12 213,9	3 227,9	15 441,8

Facteurs applicables à la mission	Pourcentage	Date d'entrée effective	Date du dernier examen
A. Facteurs applicables à la zone de la mission			
Contraintes du milieu	1,8		1 ^{er} juillet 2016
Usage opérationnel intensif	1,3		1 ^{er} juillet 2016
Acte d'hostilité ou abandon forcé	0,3		1 ^{er} juillet 2016
B. Facteurs applicables aux pays d'origine			
Différentiel de transport	0,0-5,0		

E. Formation

107. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2016/17 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant prévu
Consultants	
Formateurs	89,0
Voyages	
Voyages au titre de la formation	263,0
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services	363,8
Total	715,8

108. Le nombre de participants prévu pour l'exercice 2016/17, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Nombre effectif 2014/15</i>	<i>Nombre prévu 2015/16</i>	<i>Nombre proposé 2016/17</i>	<i>Nombre effectif 2014/15</i>	<i>Nombre prévu 2015/16</i>	<i>Nombre proposé 2016/17</i>	<i>Nombre effectif 2014/15</i>	<i>Nombre prévu 2015/16</i>	<i>Nombre proposé 2016/17</i>
Formation interne	318	1 145	413	604	812	583	893	2 567	524
Formation externe ^a	85	44	32	17	21	36	1	6	5
Total	403	1 189	445	621	833	619	894	2 573	529

^a Comprend les cours assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, hors de la zone de la Mission.

109. Le programme de formation de la Mission pour l'exercice 2016/17 devrait permettre au personnel de la Mission de se perfectionner en matière d'encadrement, d'administration et d'organisation, dans le cadre de 139 cours regroupant 1 593 participants, et de renforcer ses compétences spécialisées et techniques dans les domaines suivants : administration, budget et finances, transports aériens, communication, transports terrestres, développement, appui électoral, égalité des sexes, gestion des ressources humaines, informatique, affaires politiques et civiles, achats, sécurité, ravitaillement et gestion du matériel.

F. Projets à effet rapide

110. Les dépenses prévues au titre des projets à effet rapide pour l'exercice 2016/17, par rapport à celles des exercices précédents, s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Période</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre de projets</i>
1 ^{er} juillet 2014-30 juin 2015 (montant effectif)	997,7	40
1 ^{er} juillet 2015-30 juin 2016 (montant approuvé)	2 000,0	60
1 ^{er} juillet 2016-30 juin 2017 (montant proposé)		
Fourniture des services et formations pour l'état de droit, la consolidation de la paix, la réconciliation et la protection des droits de l'homme de manière à renforcer l'autorité de l'État pendant la période de transition	700,0	25
Renforcement de la résilience et de la cohésion sociale des populations vulnérables, notamment grâce à des initiatives de promotion de l'égalité des sexes et de lutte contre les violences sexuelles et sexistes, qui contribuent de manière décisive à la transition de la Mission	700,0	25
Construction ou rénovation des infrastructures administratives et opérationnelles afin de renforcer la présence de l'État et de pallier ses déficits de capacités dans les zones touchées par la transition de la Mission	600,0	20
Total	2 000,0	70

111. Durant l'exercice 2016/17, les projets à effet rapide viseront toujours à renforcer la présence et le fonctionnement des institutions civiles chargées de la sécurité et de l'état de droit dans les zones stratégiques des comtés pour assurer la prestation de services à la population. L'accent sera mis sur le renforcement de la confiance de la population en la capacité du Gouvernement de maintenir la paix et la stabilité une fois achevés le processus de transition en matière de sécurité et la réduction des effectifs des composantes personnel en tenue et personnel civil de la Mission.

112. Les projets à effet rapide permettront d'appuyer la réconciliation et la cohésion sociale et de renforcer la résilience des populations vulnérables, dont celles touchées par des conflits latents, en menant des initiatives et des formations sociales portant sur les moyens de subsistance, en assurant des services de base et en faisant la promotion d'initiatives visant à lutter contre la violence sexuelle et sexiste. Une attention particulière sera accordée aux collectivités dont on pourrait atténuer les plaintes en mettant sur pied des initiatives de réconciliation et d'intervention rapide. Le portefeuille du projet sera établi en veillant à l'équilibre entre les sexes, de la conception des projets jusqu'à leur exécution.

113. Les projets à effet rapide permettront également de consolider la capacité des institutions en construisant ou en rénovant des infrastructures dans des zones où le retrait de la MINUL pourrait créer un vide, ou dans des zones où la présence de l'État devra être renforcée. En outre, ces projets viseront à renforcer la présence et le fonctionnement des institutions civiles chargées de la sécurité et de l'état de droit dans les zones stratégiques des comtés, afin que les services rendus à la population soient plus équitables.

III. Analyse des variations¹

114. Les termes standard qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I.B du présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans les rapports précédents.

	<i>Variation</i>	
Observateurs militaires	(3 204,2)	(53,1 %)

• Mandat : réduction des effectifs militaires de la Mission

115. La variation des crédits demandés à cette rubrique tient essentiellement au rapatriement de 83 observateurs militaires dans le cadre de la réduction des effectifs de la composante militaire. Les prévisions de dépenses sont fondées sur l'effectif moyen d'observateurs militaires qui, de 133 pour l'exercice 2015/16, a été ramené à 50 pour l'exercice 2016/17.

¹ Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent ± 5 % ou 100 000 dollars.

	<i>Variation</i>	
Contingents	(60 711,3)	(58,2 %)

• **Mandat : réduction des effectifs militaires de la Mission**

116. La variation des crédits demandés à cette rubrique s'explique principalement par le rapatriement de 3 488 militaires dans le cadre de la réduction des effectifs de la composante militaire. Les prévisions de dépenses sont fondées sur l'effectif moyen de militaires qui, de 4 678 pour l'exercice 2015/16, a été ramené à 1 190 pour l'exercice 2016/17.

	<i>Variation</i>	
Police des Nations Unies	(15 715,6)	(67,3 %)

• **Mandat : réduction des effectifs de la Mission**

117. La variation des crédits demandés à cette rubrique est essentiellement imputable au rapatriement de 272 policiers des Nations Unies dans le cadre de la réduction des effectifs de la composante police. Les prévisions de dépenses sont fondées sur l'effectif moyen de policiers des Nations Unies qui, de 498 pour l'exercice 2015/16, a été ramené à 226 pour l'exercice 2016/17.

	<i>Variation</i>	
Unités de police constituées	(17 221,6)	(59,5 %)

• **Mandat: réduction des effectifs de la Mission**

118. La variation des crédits demandés à cette rubrique tient essentiellement au rapatriement de 885 agents d'unités de police constituées dans le cadre de la réduction des effectifs de la composante police. Les prévisions de dépenses sont fondées sur l'effectif moyen d'agents d'unités de police constituées qui, de 1 265 pour l'exercice 2015/16, a été ramené à 380 pour l'exercice 2016/17.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	(16 602,5)	(22,1 %)

• **Mandat: réduction des effectifs de la Mission**

119. La réduction des ressources demandées est essentiellement imputable à la diminution nette de 104 postes d'agent recruté sur le plan international, qui est partiellement contrebalancée par l'application d'un taux de vacance de 10 % dans le calcul des dépenses relatives au personnel recruté sur le plan international, contre 15 % pour l'exercice 2015/16.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan national	(5 409,4)	(31,8 %)

• **Mandat : réduction des effectifs de la Mission**

120. La variation des crédits demandés à cette rubrique tient essentiellement à la réduction nette de 293 postes d'agent recruté sur le plan national dans le cadre de la réduction des effectifs de la Mission. La diminution des dépenses prévues est partiellement contrebalancée par une augmentation des traitements nets de 2,8 % en raison de la révision du barème des traitements du personnel recruté sur le plan national.

	<i>Variation</i>	
Volontaires des Nations Unies	(1 834,2)	(15,9 %)

• **Mandat : réduction des effectifs de la Mission**

121. La diminution des ressources demandées tient principalement à la réduction de 47 postes de Volontaire des Nations Unies par rapport à l'exercice 2015/16 dans le cadre de la réduction des effectifs de la Mission. Cette diminution est en partie contrebalancée par une hausse globale de 4 % des dépenses renouvelables et non renouvelables, et par une augmentation de 5,3 % des coûts liés à l'application d'un taux de vacance de 10 %, contre 15 % pour l'exercice 2015/16.

	<i>Variation</i>	
Personnel fourni par des gouvernements	(311,0)	(18,7 %)

• **Mandat: réduction des effectifs de la Mission**

122. La variation des crédits demandés à cette rubrique est principalement imputable à la réduction du nombre de membres du personnel fourni par des gouvernements qui, de 32 pour l'exercice 2015/16, a été ramené à 26 pour l'exercice 2016/17.

	<i>Variation</i>	
Voyage	(416,3)	(23,4 %)

• **Mandat: réduction des effectifs de la Mission**

123. La variation des crédits demandés à cette rubrique tient essentiellement à la réduction des crédits demandés pour les voyages effectués au titre de la formation ou non, dans le cadre de la réduction des effectifs de la Mission.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	(9 183,1)	(37,5 %)

• **Mandat: réduction des effectifs de la Mission**

124. La diminution des ressources demandées s'explique principalement par une réduction des achats de bâtiments préfabriqués, de matériel d'hébergement, de réfrigération et de génie, de générateurs et de matériel électrique; le fait qu'aucun montant n'a été prévu au titre de la location de matériel de bureau; le nombre moins important d'agents de sécurité nécessaires aux termes des normes minimales de sécurité opérationnelle et des normes minimales de sécurité opérationnelle.

applicables au domicile; une réduction des ressources demandées au titre des services d'aménagement et de rénovation, des pièces de rechange, des fournitures, du matériel d'assainissement et des articles de nettoyage et une diminution sensible des dépenses prévues au titre des carburants et lubrifiants, compte tenu de la diminution de la consommation prévue dans le cadre de la réduction des effectifs de la Mission, et de la baisse du prix moyen du combustible diesel pour les générateurs (0,53 dollar le litre durant l'exercice 2016/17, contre 0,83 dollar pour l'exercice précédent).

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	(2 642,2)	(49,0 %)

• **Mandat: réduction des effectifs de la Mission**

125. La diminution des ressources demandées est principalement due à l'absence de crédits demandés au titre de l'achat de véhicules et à la réduction des ressources nécessaires au titre des pièces de rechange, du matériel pour les ateliers, des assurances responsabilité et des carburants et lubrifiants dans le cadre de la réduction des effectifs de la Mission, et compte tenu de la baisse prévue du prix moyen du combustible diesel pour les véhicules (0,53 dollar le litre pour l'exercice 2016/17, contre 0,83 dollar pour l'exercice précédent).

	<i>Variation</i>	
Transports aériens	(5 056,0)	(20,8 %)

• **Mandat: réduction des effectifs de la Mission**

126. La variation des crédits demandés à cette rubrique est principalement imputable à une réduction de la flotte aérienne de la Mission qui, de 11 hélicoptères et 2 avions pour l'exercice 2015/16, a été ramenée à 7 hélicoptères et 1 avion pour l'exercice 2016/17 ainsi qu'à la diminution prévue des heures de vol qui, au cours de la même période, ont été ramenées de 3 400 pour les hélicoptères et 1 010 pour les avions à, respectivement, 2 572 et 794, dans le cadre de la réduction des effectifs de la Mission.

	<i>Variation</i>	
Transports maritimes ou fluviaux	(108,4)	(3,6 %)

• **Mandat: réduction des effectifs de la Mission**

127. La diminution des ressources demandées tient essentiellement à la réduction des dépenses prévues au titre des carburants et lubrifiants, en raison d'une diminution prévue de la consommation, dans le cadre de la réduction des effectifs de la Mission, et à la baisse du prix moyen du combustible diesel (0,57 dollar le litre pour l'exercice 2016/17 contre 0,83 dollar pour l'exercice précédent).

	<i>Variation</i>	
Communications	(1 127,8)	(22,1 %)

• **Mandat: réduction des effectifs de la Mission**

128. La réduction des ressources demandées est principalement due à l'absence de crédits demandés pour l'achat de matériel de communication et d'information; à la baisse des dépenses prévues au titre des répéteurs de satellite et des communications par téléphone cellulaire; à la diminution prévue des services d'entretien du matériel et des services d'appui; à la diminution des besoins de pièces de rechange dans le cadre de la réduction des effectifs de la Mission, ainsi qu'au fait qu'il n'est pas nécessaire de budgétiser des dépenses indirectes d'appui au titre d'Umoja, qui figuraient dans le budget approuvé de l'exercice 2015/16.

	<i>Variation</i>	
Informatique	(2 262,5)	(43,9 %)

• **Mandat: réduction des effectifs de la Mission**

129. La diminution des ressources demandées s'explique principalement par l'absence de crédits demandés pour l'achat de matériel informatique, de pièces de rechange et de fournitures; la réduction des dépenses prévues au titre de l'achat, du renouvellement et de la location de licences de logiciels; la baisse des ressources nécessaires au titre des services informatiques centralisés pour le traitement, le stockage, la récupération et la mise à jour des données dans le cadre de la réduction des effectifs de la Mission, ainsi que par le fait qu'il n'est pas nécessaire de budgétiser des dépenses indirectes d'appui au titre d'Umoja, qui figuraient dans le budget approuvé de l'exercice 2015/16.

	<i>Variation</i>	
Santé	(520,7)	(56,1 %)

• **Mandat: réduction des effectifs de la Mission**

130. La baisse des ressources demandées tient essentiellement à la diminution des achats de matériel de laboratoire et de matériel chirurgical et médical; à la réduction des ressources demandées au titre des consultations spécialisées et des services de radiographie et de radiologie et à la diminution des ressources nécessaires au titre des vaccins et d'autres fournitures médicales dans le cadre de la réduction des effectifs de la Mission.

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	2 783,1	66,1 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

131. L'augmentation des ressources demandées s'explique essentiellement par les montants prévus au titre de projets visant à appuyer la transition en matière de sécurité, la stratégie nationale concernant la police de proximité, le renforcement de

la gestion intégrée de la sécurité des frontières et le respect des obligations incombant au Gouvernement concernant les traités relatifs aux droits de l'homme et les politiques en matière de violence sexiste et sexuelle.

132. L'augmentation des dépenses prévues est partiellement contrebalancée par la réduction des ressources demandées au titre des uniformes, des badges et du paquetage, des honoraires et services liés à la formation, du fret et des coûts connexes liés à l'achat de biens, de matériel et de fournitures dans le cadre de la réduction des effectifs de la Mission.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

133. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Mission des Nations Unies au Libéria se présentent comme suit :

a) Ouverture d'un crédit de 205 068 000 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017;

b) Mise en recouvrement d'un montant de 51 267 000 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour la période allant du 1^{er} juillet au 30 septembre 2016;

c) Mise en recouvrement d'un montant de 153 801 000 dollars pour la période allant du 1^{er} octobre 2016 au 30 juin 2017, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission, à raison de 17 089 000 dollars par mois.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 69/307 et 69/259 B, ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale et le Comité des commissaires aux comptes

A. Assemblée générale

Questions transversales

(Résolution 69/307)

<i>Décision ou demande</i>	<i>Mesures prises</i>
Note l'importance que revêt le Manuel des coûts et coefficients standard et prie instamment le Secrétaire général de continuer à s'attacher à faire cadrer la dotation en matériel avec les prescriptions du Manuel, tout en prenant en considération la situation sur le terrain et en gardant à l'esprit le mandat, la complexité et la taille des missions de maintien de la paix (par. 16)	La MINUL applique les prescriptions du Manuel des coûts et coefficients standard pour le calcul de tous les coûts, du fait que les coûts unitaires sont basés sur les contrats mondiaux passés par l'Organisation des Nations Unies. Lorsque cela n'est pas possible, notamment dans le cas du matériel acheté localement, la Mission utilise des données rétrospectives qui sont vérifiées au moyen des dépenses d'exercices antérieurs. En outre, pour tout le matériel distribué en fonction des effectifs, les coefficients standard sont strictement appliqués ou, lorsque cela n'est pas possible, des précisions sont fournies sur les différences.
Engage le Secrétaire général à examiner périodiquement les besoins en personnel civil des missions, selon qu'il conviendra (par. 22)	La MINUL s'attache à faire en sorte que la structure de ses effectifs civils lui permette de s'acquitter efficacement des activités prévues dans son mandat. S'agissant de la composante appui, la dotation en effectifs et les ressources demandées sont conformes à la stratégie globale d'appui aux missions.
Demande instamment au Secrétaire général de tout faire pour réduire les délais de recrutement du personnel affecté aux missions, dans le respect des dispositions qui régissent le recrutement du personnel de l'Organisation, d'accroître la transparence de la procédure de recrutement à tous les stades et de rendre compte des mesures prises et des résultats obtenus dans le cadre de son prochain rapport sur l'aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (par. 23)	La Mission fait tout son possible pour réduire les délais de recrutement du personnel en utilisant les modules automatisés et autorégulés du système Inspira pour le recrutement à partir des listes de réserve et l'intégration des nouvelles recrues. Les responsables des postes à pourvoir participent pleinement au processus de recrutement, avec l'appui de la Section de la gestion des ressources humaines, ce qui accélère le processus.
Prie le Secrétaire général de continuer de s'efforcer d'atténuer l'impact environnemental global des missions de maintien de la paix, notamment en mettant	La Mission a pris diverses mesures pour réduire son empreinte écologique globale, notamment : nettoyage de toutes les zones évacuées et inspections pour

*Décision ou demande**Mesures prises*

en place des systèmes de gestion des déchets et de production d'énergie qui soient respectueux de l'environnement, dans le plein respect des règlements et des règles applicables, y compris les politiques et procédures des Nations Unies en matière de protection de l'environnement et de gestion des déchets (par. 28)

Engage le Secrétaire général à utiliser les matériaux, les moyens et les connaissances disponibles localement dans le cadre des projets de construction menés dans les opérations de maintien de la paix, dans le respect des dispositions du Manuel des achats de l'Organisation des Nations Unies (par. 31)

Prie le Secrétaire général de renforcer les mécanismes de supervision et de contrôle interne relatifs aux achats et à la gestion des biens dans les missions de maintien de la paix, notamment en exigeant de la direction des missions qu'elle vérifie le nombre d'articles détenus en stocks avant d'entreprendre tout nouvel achat, en vue de faire respecter les politiques de gestion des biens en vigueur, compte tenu des besoins actuels et futurs des missions et de la nécessité d'appliquer intégralement les Normes comptables internationales pour le secteur public (par. 33)

Prie le Secrétaire général de mettre pleinement à profit le Bureau régional d'achat d'Entebbe (Ouganda) dans le cadre des achats destinés aux missions (par. 35)

s'assurer que le nettoyage est conforme aux politiques des Nations Unies en matière de protection de l'environnement ainsi qu'à celles du pays hôte; organisation de séances de formation à l'intention du personnel en tenue et du personnel civil sur la gestion des déchets et les différentes méthodes déjà employées par la Mission dans ce domaine, telles que l'utilisation d'incinérateurs, le traitement des eaux usées et le confinement des fuites de carburant (distribution de matériel d'intervention en cas de déversement); signature avec les autorités locales d'accords confirmant que tous les déchets de la MINUL seront éliminés conformément aux lois et réglementations locales; et utilisation de décharges pour les déchets dangereux devant être éliminés.

Au fil des ans, la MINUL a étudié la possibilité d'utiliser des systèmes de production d'électricité écologique, mais n'a trouvé aucun système qui soit approprié et durable. La Mission utilise par conséquent des groupes électrogènes fournis au titre de contrats-cadres passés par la Division des achats au Siège de l'Organisation.

Chaque fois que possible, la MINUL achète les matériaux de construction sur le marché local et exécute la plupart des projets en recourant aux capacités locales (prestataires locaux sous la supervision du personnel permanent de la Mission). Bien que la Mission ait étudié dans le passé la possibilité d'externaliser certains services, cela s'est rarement avéré possible en raison du faible nombre d'entreprises officiellement établies qui sont capables d'exécuter les travaux.

Pour améliorer le contrôle interne, les responsables de la gestion des entrepôts vérifient tous les articles en stock en les comparant aux nouvelles demandes pour s'assurer qu'il est tenu compte des stocks existants et des délais de livraison avant de soumettre de nouvelles demandes d'achat.

Bien que la MINUL ne soit pas une mission cliente du Bureau régional d'achat d'Entebbe, elle utilise chaque fois que possible les contrats-cadres passés par le Bureau.

Prie également le Secrétaire général de définir clairement dans les projets de budget les besoins en construction des missions, notamment en présentant, s'il l'estime nécessaire, des plans pluriannuels, de s'attacher encore à améliorer tous les aspects de la planification des projets, en particulier les hypothèses servant de base à l'établissement des budgets, compte dûment tenu des besoins opérationnels des missions, et de suivre de près l'exécution des travaux de sorte qu'ils soient menés à bonne fin dans les délais (par. 36)

Rappelle les paragraphes 137 et 143 du rapport du Comité consultatif, accueille favorablement la mise en service du système de gestion des informations aériennes dans toutes les opérations de maintien de la paix détenant des moyens aériens et entend être tenue informée de toute amélioration intervenant dans le domaine des opérations aériennes (par. 37)

Prend note des conditions souvent dangereuses et hostiles dans lesquelles opèrent les équipages aériens sous contrat avec l'Organisation, prie le Secrétaire général d'envisager des mesures de nature à renforcer la sécurité des équipages, notamment en confirmant que des chaînes de responsabilité appropriées sont en place en ce qui concerne la gestion des aspects relatifs à la sécurité, et de lui rendre compte de la question dans son prochain rapport sur l'aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix (par. 38)

La MINUL se trouve dans une phase de transition et n'a entrepris aucun projet de construction dans le passé récent. À ce stade, elle ne prévoit donc pas de besoins majeurs pour des projets de construction.

Le système de gestion des informations aériennes de la MINUL a été mis en service en décembre 2015.

Des mesures ont été prises pour continuer d'améliorer et de développer le système, notamment en l'ajoutant à la liste des outils d'information utilisés dans le progiciel SAP.

La MINUL a pris des mesures d'atténuation des risques et applique rigoureusement les instructions permanentes en vigueur afin de renforcer la sécurité des équipages aériens des missions, telles qu'elles sont énoncées dans le Manuel de la sécurité aérienne du Département des opérations de maintien de la paix et les normes aéronautiques applicables au transport aérien du maintien de la paix et des opérations humanitaires; la directive sur la gestion des risques aéronautiques arrêtée par le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions; les instructions de la Section des transports aériens de la Division du soutien logistique; les consignes régissant les activités aériennes de la MINUL pour 2015; et les meilleures pratiques de l'ONU.

Parmi les mesures prises, on peut citer : la réalisation d'évaluations de la gestion des risques aériens et des menaces en matière de sécurité aérienne; l'élaboration de dispositions relatives à la sécurité au sol des avions et des équipages dans des sites reculés; l'application de protocoles de communication de données en temps réel entre les équipages et le Centre des opérations aériennes de la Mission pendant les opérations et le respect par les équipages de la distance minimale à maintenir en vol par rapport aux frontières internationales.

Rappelle le paragraphe 21 de sa résolution 69/272 du 2 avril 2015, engage le Secrétaire général à continuer de s'attacher à renforcer l'application du principe de responsabilité dans toutes les composantes des missions et à cette fin exhorte celui-ci et les États Membres à prendre toutes les mesures voulues dans leur domaine de compétence respectif, notamment afin de faire répondre de leurs actes les auteurs d'une infraction (par. 50)

En outre, aucun vol n'est prévu au-dessus de territoires notoirement hostiles et la Mission utilise des systèmes électroniques de localisation par satellite installés à bord de ses appareils.

La MINUL communique régulièrement avec son personnel pour s'assurer qu'il est conscient de la nécessité d'avoir un comportement personnel et professionnel responsable en toutes circonstances. Pour ce faire, elle veille à ce que tous les membres du personnel suivent des cours d'éthique obligatoires. En outre, des procédures et normes de fonctionnement sont en place dans tous les domaines d'activité pour garantir que les contrôles internes sont renforcés, ce qui accroît la responsabilisation, et que les mesures voulues sont rapidement prises en cas d'infraction.

La Mission a redoublé d'efforts pour assurer l'application intégrale de la politique de tolérance zéro. Elle a notamment renforcé la prévention en organisant des activités de formation, de remise à niveau et de sensibilisation, et veillé à ce que des mesures appropriées soient prises en temps voulu, qu'il s'agisse du respect des règles applicables ou des mesures correctives. Elle a organisé des stages de formation à l'intention des nouveaux membres du personnel, ainsi que des activités de sensibilisation. Elle a également organisé des séances de remise à niveau à l'intention de tous les militaires et de la plupart des membres du personnel civil. La Mission a mené 17 activités de sensibilisation et de formation à l'intention de 2 677 habitants de sept localités situées à proximité des installations des Nations Unies dans les comtés de Bong, Bopolu, Montserrado, Nimba (deux fois), Robertspot et Sinoe. Elle a également formulé et commencé à mettre en œuvre une stratégie de prévention. Enfin, elle a mis en place une équipe d'intervention immédiate chargée de mener les enquêtes préliminaires sur les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles.

Pendant la période considérée, la Mission a reçu 18 plaintes concernant une faute présumée, dont 5 allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Dans chaque cas, elle s'est attachée à déterminer les besoins d'assistance de la victime, à qui elle a fourni les services disponibles sur place, tels qu'une aide médicale, psychosociale et juridique. En outre, quatre cas de faute présumée impliquant des membres du personnel civil ont été adressés au Siège de

Prie le Secrétaire général de veiller à ce que les victimes d'actes d'exploitation ou d'agression sexuelles aient aisément accès à des mécanismes leur permettant de signaler ces actes (par. 51)

Prie le Secrétaire général de prendre de nouvelles mesures pour veiller à ce que tous les membres du personnel soient parfaitement au fait de leurs responsabilités et continuent de se conformer aux règles en vigueur en ce qui concerne la politique de tolérance zéro de l'Organisation, dès leur arrivée dans la zone de la mission et tout au long de leur déploiement (par. 54)

l'Organisation, avec une recommandation prévoyant des mesures disciplinaires à l'encontre des auteurs présumés. Deux allégations de faute impliquant deux membres du personnel libérien ont été adressées aux autorités nationales aux fins d'enquête et, le cas échéant, de poursuites pénales. La Mission a également procédé à un examen du nombre d'affaires en cours, et au 20 octobre 2015, 166 avaient été classées sur un total de 307.

La MINUL s'emploie activement à informer les communautés locales, en particulier celles situées à proximité des installations des Nations Unies, de leurs droits et obligations vis-à-vis du personnel de l'Organisation. À cet égard, la création d'une permanence téléphonique et de l'adresse électronique « dosomething@un.org » par l'Équipe déontologie et discipline facilite les signalements. En outre, les auteurs de plaintes peuvent s'adresser directement, par écrit ou en personne, au bureau de l'Équipe déontologie au quartier général de la Mission, ou déposer leurs plaintes dans des boîtes prévues à cet effet qui sont inspectées par les spécialistes des droits de l'homme de la MINUL dans six comtés. Le numéro d'appel d'urgence et l'adresse électronique sont largement diffusés au sein des communautés locales, tout particulièrement pendant les activités de sensibilisation.

Tous les nouveaux membres du personnel de la MINUL suivent une formation obligatoire qui comprend une séance de deux heures sur la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles ainsi que sur la déontologie et la discipline. La formation comporte également la diffusion de séquences vidéo sur différents scénarios d'exploitation et d'atteintes sexuelles créées par le Groupe de la production vidéo de la Mission, qui montrent comment identifier et prévenir les comportements répréhensibles, en particulier ceux d'ordre sexuel, dans la zone de la Mission, et décrivent les responsabilités des hiérarchies civile ou militaire en ce qui concerne le suivi, le signalement et la répression des comportements répréhensibles, notamment l'exploitation et les atteintes sexuelles. Par ailleurs, l'Équipe déontologie et discipline de la Mission a organisé – au moins tous les six mois – des cours de remise à niveau à l'intention de tous les membres du personnel au quartier général et dans les régions. Elle

Décision ou demande

Mesures prises

a également organisé des sessions de formation des formateurs à l'intention des coordonnateurs de la lutte contre l'exploitation et la violence sexuelles, avec la participation de représentants des composantes civile, militaire et de police. En outre, la Mission diffuse périodiquement des émissions visant à rappeler au personnel les différentes normes de déontologie en vigueur, en particulier la politique de tolérance zéro de l'Organisation à l'égard de l'exploitation et des agressions sexuelles.

Résolution 69/259 B

Décision ou demande

Mesures prises

Reconnaît qu'il importe, tout en procédant au retrait de la Mission, de renforcer les capacités du personnel recruté sur le plan national, et demande au Secrétaire général de poursuivre ses efforts à cet égard (par. 10)

La MINUL continue d'appliquer les programmes de renforcement des capacités du personnel recruté sur le plan national, qui couvrent des domaines tels que la création d'entreprise, l'informatique, la gestion, la consolidation de la paix et le développement. Pendant l'exercice en cours, 125 agents supplémentaires recrutés sur le plan national suivront des programmes de certification dans ces domaines de compétence.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/69/839/Add.11)

Demande ou recommandation

Mesures prises

Le Secrétaire général déclare que la MINUL et l'équipe de pays des Nations Unies continueront à soutenir la coopération du Libéria avec la Commission de consolidation de la paix, dans le cadre du Programme commun pour la justice et la sécurité et de la promotion de la mise en œuvre de la feuille de route stratégique pour l'apaisement national, la consolidation de la paix et la réconciliation au Libéria. **À cet égard, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de faire figurer des informations sur les activités de consolidation de la paix dans ses futurs rapports sur le budget** (par. 52).

La MINUL et l'équipe de pays des Nations Unies fournissent un appui politique et technique à l'exécution de 11 projets de consolidation de la paix dans les domaines de l'état de droit, de la réforme du secteur de la sécurité, dans le cadre du Programme commun pour la justice et la sécurité, ainsi que dans le domaine de la réconciliation nationale. L'appui fourni grâce aux activités de sensibilisation de la Commission de consolidation de la paix est guidé par la Déclaration d'engagements réciproques entre le Gouvernement libérien et la Commission. Dans le rapport publié en juin 2015 sur la Déclaration, la Commission a invité le Secrétaire général à formuler des recommandations concernant la coopération future avec le Libéria dans la perspective d'un éventuel

À la demande du Comité consultatif, les mesures prises par la Mission pour appliquer les recommandations figurant dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour la période de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 (A/69/5 (Vol. II), chap. II) se présentaient comme suit : a) les cas de non-application de la règle relative à l'achat des billets 16 jours à l'avance tenaient à la nature des activités de la Mission et à l'insuffisance des informations concernant les activités de formation futures; néanmoins, la Mission a adressé des rappels à ses fonctionnaires pour qu'ils s'assurent que la règle est mieux respectée; b) elle a, dans le cadre des retards dans la sortie de bilan des immobilisations corporelles, entamé le processus de règlement de tous les cas en attente, qui ne sont plus qu'au nombre de huit; et c) elle a, en ce qui concerne les retards intervenant dans les processus de liquidation des biens comptabilisés en pertes, réglé tous les cas en suspens au 8 janvier 2015. **Le Comité consultatif veut croire que toutes les recommandations du Comité des commissaires aux comptes, qui attendent de l'être, seront pleinement appliquées par la MINUL, à titre prioritaire** (par. 54).

retrait de la MINUL et du passage à une présence des Nations Unies. La Mission et l'équipe de pays des Nations Unies contribuent à ce processus.

La MINUL a une équipe spécialement chargée de vérifier la suite donnée à toutes les recommandations du Comité des commissaires aux comptes et de veiller à ce qu'elles soient appliquées. Les mesures prises font l'objet d'un suivi continu et les sections concernées doivent apporter la preuve qu'elles ont donné suite aux recommandations.

a) La MINUL s'efforce toujours d'appliquer la règle relative à l'achat des billets 16 jours à l'avance. De fait, elle s'assure que toutes les demandes de voyage qui enfreignent cette règle sont clairement justifiées et approuvées par le Directeur de l'appui à la mission. Entre janvier et septembre 2015, la règle a été appliquée dans 48,7 % des cas. En outre, compte tenu du renouvellement du personnel civil et de la relève du personnel en tenue, la MINUL diffuse régulièrement des messages sur cette règle auprès de l'ensemble du personnel. Les responsables de la Mission ont également publié en août 2015 une instruction administrative rappelant la règle et indiquant au personnel la marche à suivre lorsqu'elle n'est pas respectée. En novembre 2015, lors de la mise en service du module voyages du nouveau progiciel de gestion intégré (Umoja), des procédures de contrôle renforcées ont été mises en place pour le personnel recruté sur le plan international.

b) Tous les cas de retard dans les sorties de bilan ont été réglés. La Mission s'emploie activement à comptabiliser en pertes le matériel ayant une valeur comptable nette nulle.

c) La liquidation des actifs comptabilisés en pertes est un processus continu et la MINUL veille à ce qu'il soit mené à bien dans les meilleurs délais.

C. Comité des commissaires aux comptes

[A/69/5 (Vol. II)]

Demande	Réponse
L'écart entre le montant des crédits ouverts et le montant définitif des dépenses engagées au titre des trois grands postes budgétaires – militaires et personnel de police, personnel civil et dépenses opérationnelles – pour l'ensemble des 15 missions allait de 3 % à 6 %. Il dépassait les 5 % pour les dépenses afférentes aux militaires et au personnel de police dans trois missions [la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO), la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (UNISFA)], pour les dépenses afférentes au personnel civil dans trois missions [la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP), la MINUK et la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH)] et pour les dépenses opérationnelles dans sept missions [MINURSO, MINUK, MINUL, ONUCI, MINUSTAH, Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) et FISNUA]. L'écart maximal – 29 % – concernait les dépenses de fonctionnement de la FISNUA (par. 28)	La Mission établit son budget sur la base d'hypothèses qui tiennent compte des conditions en vigueur au moment de l'établissement du budget. Il existe cependant des situations où des urgences imprévues et d'autres facteurs ont un impact sur l'évolution générale des dépenses observée à la fin de chaque exercice. En 2014/15, par exemple, la MINUL a enregistré les écarts suivants dans les dépenses au titre des grands postes budgétaires : militaires et personnel de police – 5,30 %; personnel civil – 0,97 %; et dépenses opérationnelles – 6,61 %. Les écarts observés au cours de cet exercice s'expliquent principalement par l'épidémie d'Ebola et le retard qui en est résulté dans le rapatriement de soldats, le versement de primes de danger et les modifications apportées à la mise en œuvre opérationnelle des projets prévus.
Le Comité recommande à nouveau que l'Administration continue à prendre des mesures pour que la dotation en véhicules légers corresponde véritablement aux besoins (par. 168).	La MINUL a réduit le nombre de véhicules légers et prévoit de comptabiliser en pertes les derniers véhicules excédentaires avant la fin du mois d'octobre 2015.

Annexe I

Définitions

A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

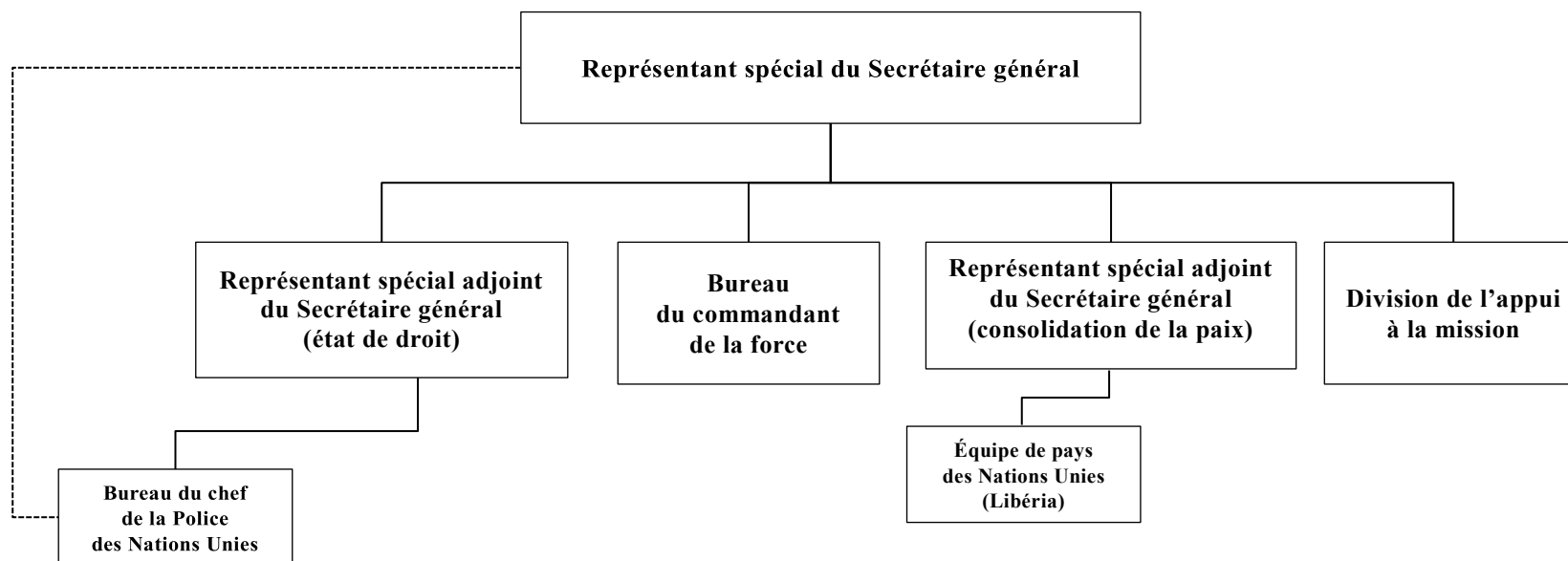
La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport) :

- **Création de poste** : Proposée lorsque des ressources supplémentaires sont nécessaires et qu'il est impossible de les prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes;
- **Réaffectation de poste** : Proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine. Il peut y avoir un changement de lieu ou de bureau, mais pas de catégorie ou de classe;
- **Transfert de poste** : Proposé lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste autorisé pour des fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau;
- **Reclassement ou déclassement de poste** : Proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont été sensiblement modifiées;
- **Suppression de poste** : Proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire ni à la réalisation des activités pour lesquelles il a été approuvé ni à celle d'autres activités prioritaires de la mission;
- **Transformation de poste** : Trois cas de figure sont possibles :
 - Transformation d'un emploi de temporaire en poste : il s'agit de transformer en poste un emploi de temporaire, financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), du fait que les fonctions considérées ont un caractère continu;
 - Transformation d'un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu des fonctions considérées, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution 59/296 de l'Assemblée générale;
 - Transformation d'un poste de fonctionnaire international en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer en poste d'agent recruté sur le plan national un poste d'agent recruté sur le plan international approuvé.

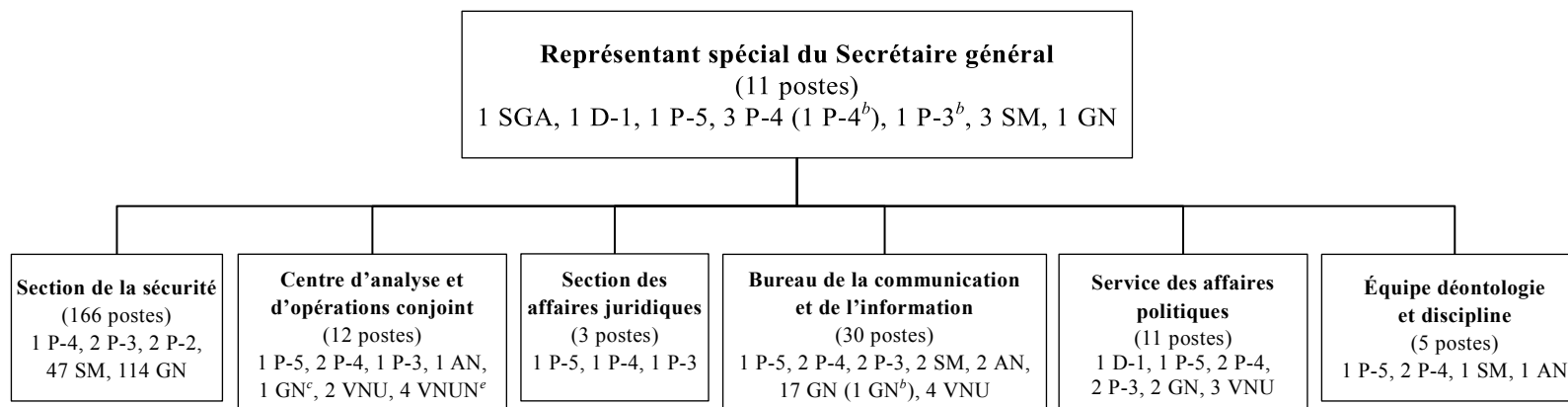
B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

Annexe II**Organigrammes****A. Mission des Nations Unies au Libéria**

B. Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général



Abréviations : AN = administrateur recruté sur le plan national; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; SGA = secrétaire général adjoint; SM = agent du Service mobile; VNU = Volontaire des Nations Unies; VNUN = Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan national.

^a Réaffectation.

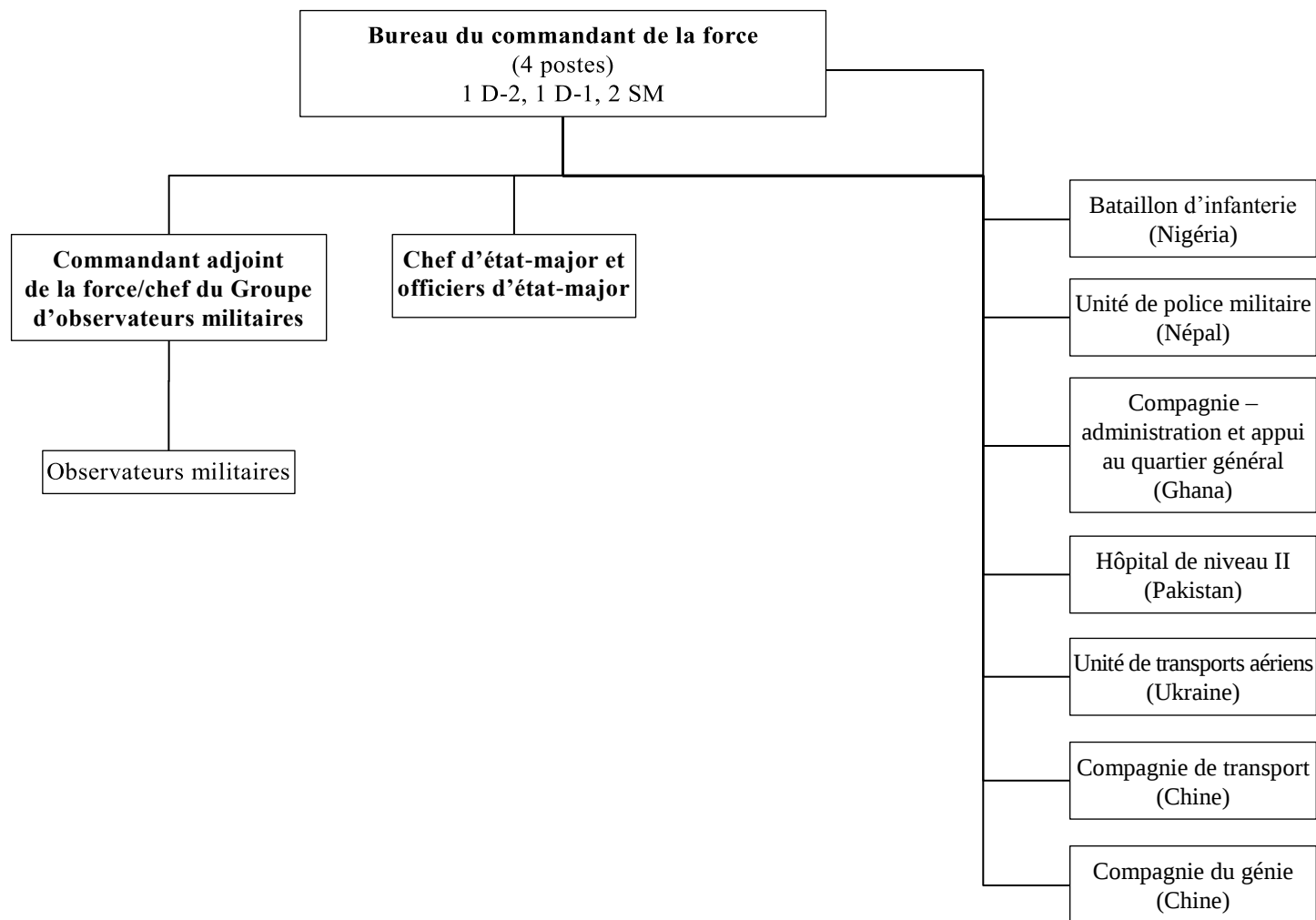
^b Transfert.

^c Transformation.

^d Reclassement.

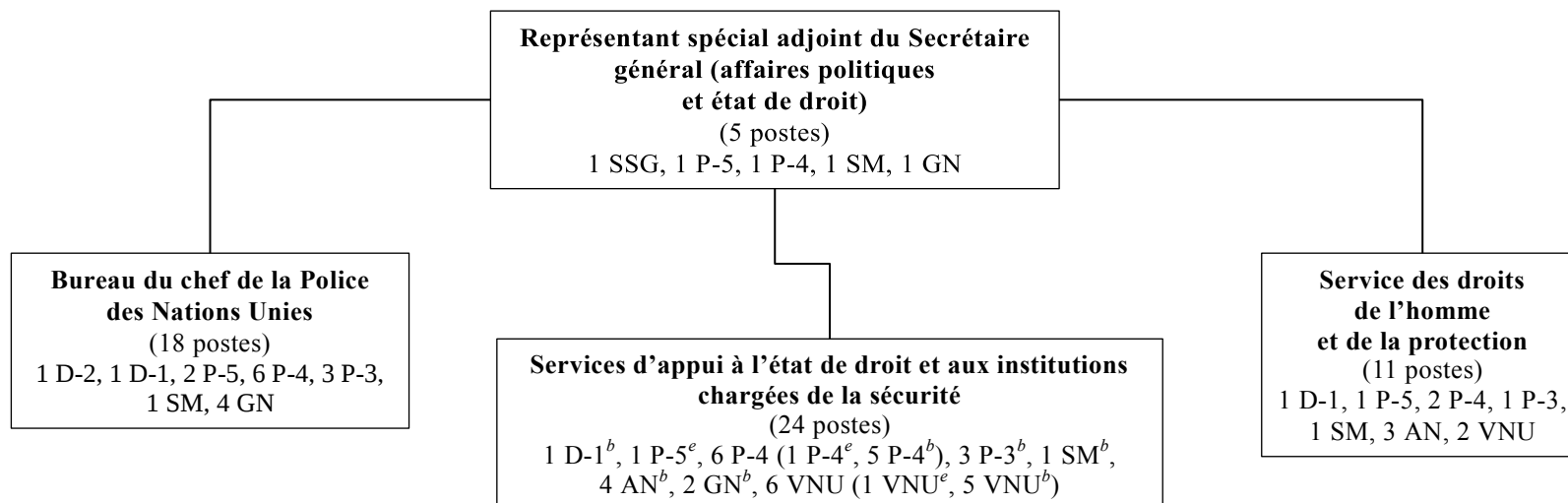
^e Création.

C. Opérations militaires



Abréviation : SM = agent du Service mobile.

D. Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (affaires politiques et état de droit)



Abréviations : AN = administrateur recruté sur le plan national; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; SM = agent du Service mobile; SSG = sous-secrétaire général; VNU = Volontaire des Nations Unies.

^a Réaffectation.

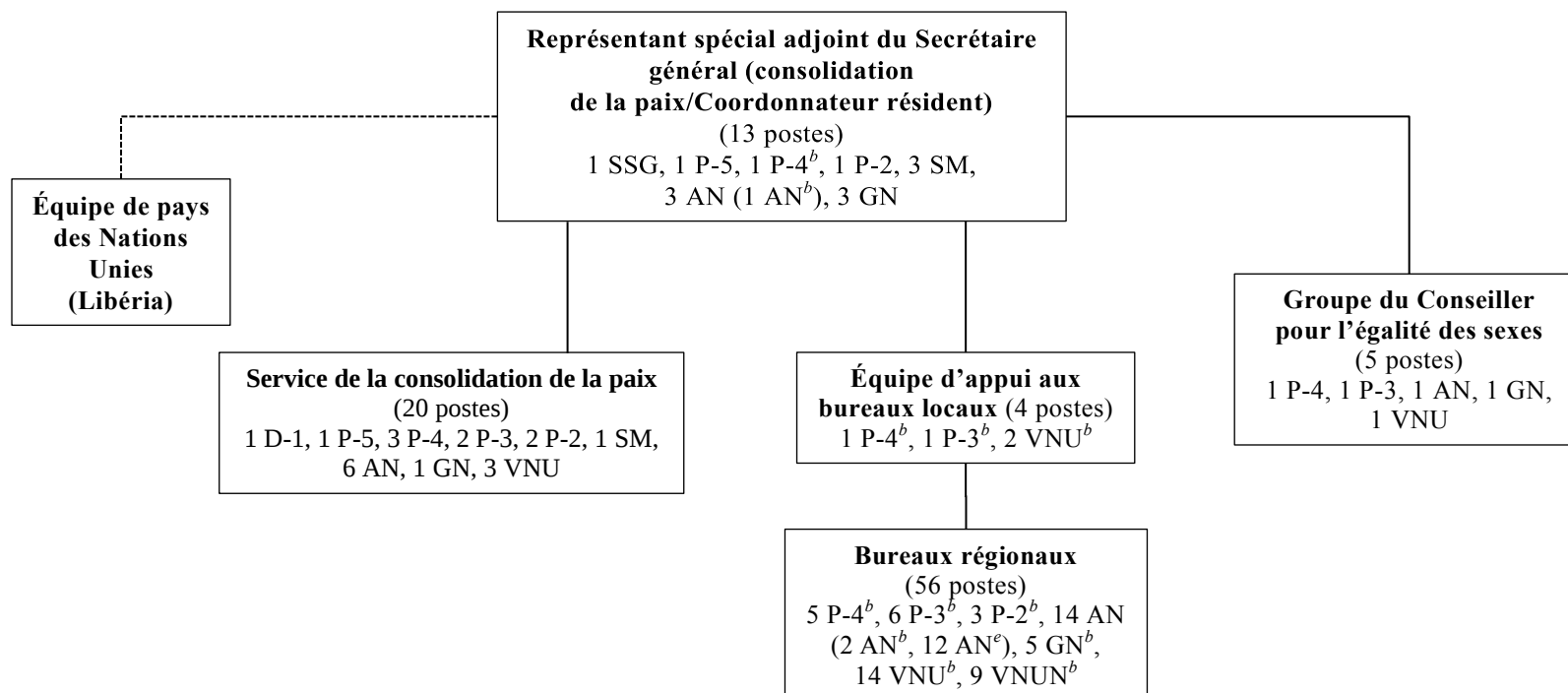
^b Transfert.

^c Transformation.

^d Reclassement.

^e Création.

E. Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (consolidation de la paix/Coordonnateur résident)



Abréviations : AN = administrateur recruté sur le plan national; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; SM = agent du Service mobile; SSG = sous-secrétaire général; VNU = Volontaire des Nations Unies; VNUN = Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan national.

^a Réaffectation.

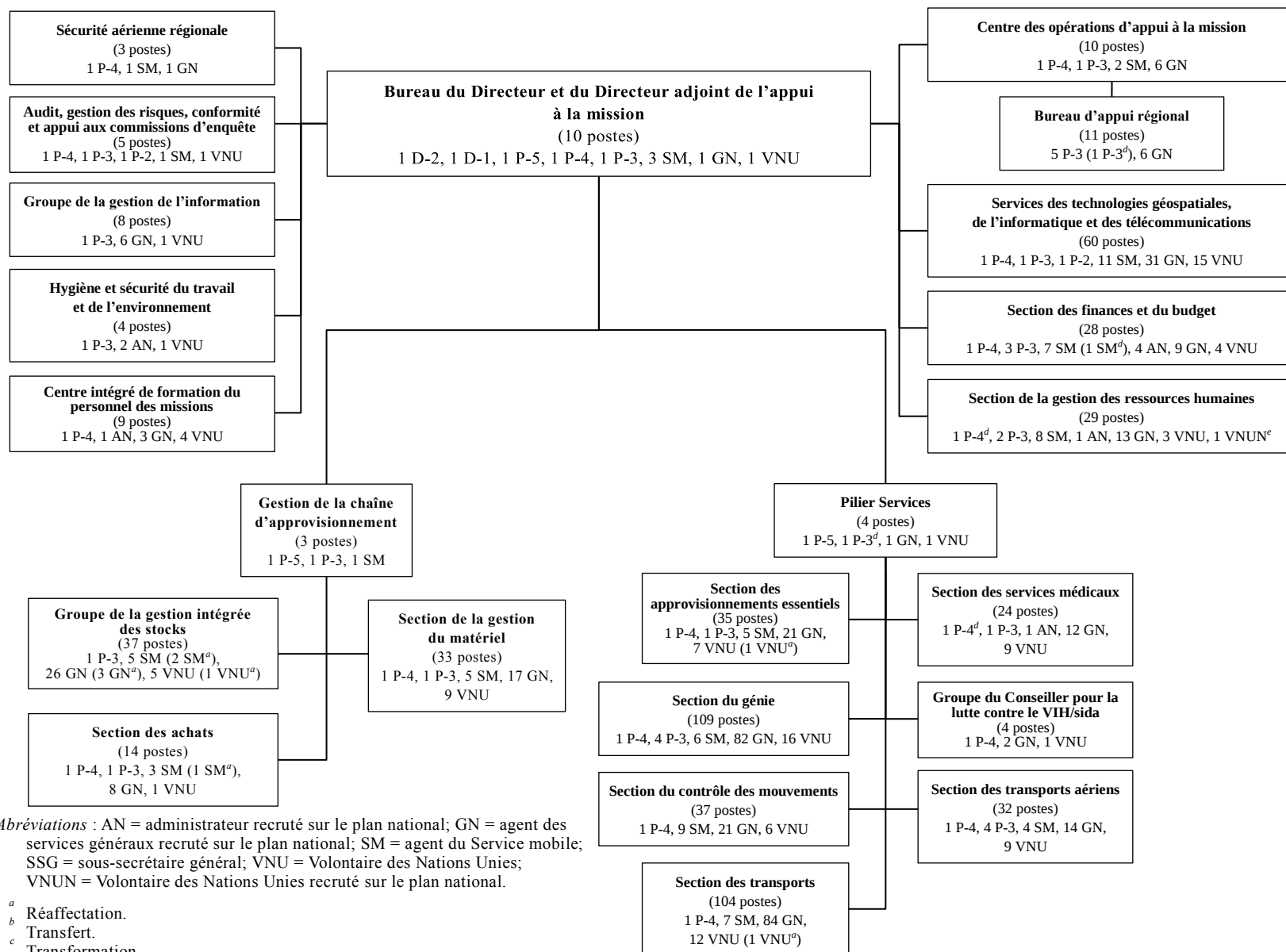
^b Transfert.

^c Transformation.

^d Reclassement.

^e Création.

F. Division de l'appui à la mission



Abréviations : AN = administrateur recruté sur le plan national; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; SM = agent du Service mobile; SSG = sous-secrétaire général; VNU = Volontaire des Nations Unies; VNUN = Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan national.

- ^a Réaffectation.
^b Transfert.
^c Transformation.
^d Reclassement.
^e Création.

Annexe III

Information concernant les activités des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les fonds prévus

Priorités	Réalisations	Produits	Chef de file, partenaires et mécanisme
Améliorer la qualité de vie des Libériens et promouvoir un développement socioéconomique durable et équitable en instaurant un environnement sûr où règnent la paix et l'état de droit (17 558 996 dollars – équipe de pays des Nations Unies)	• Doter le Libéria d'un cadre juridique de meilleure qualité et non exclusif, qui permette d'administrer efficacement la justice et de garantir l'accès à la justice dans des conditions d'égalité, conformément aux normes internationales relatives aux droits de l'homme • Doter le Libéria d'un mécanisme de réconciliation nationale de meilleure qualité, cohérent et ouvert à tous, qui fonctionne aux niveaux national, régional et local et à l'échelon des comtés • Doter le Libéria d'institutions de sécurité aux niveaux national, régional et local et au niveau des comtés qui soient plus efficaces, plus adaptées et tenues de rendre compte de leur action	• Élaboration d'un cadre juridique conforme aux normes internationales relatives aux droits de l'homme et qui permette d'harmoniser les systèmes de droit coutumier et de droit écrit • Consolidation de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme en vue de lui donner les moyens de remplir sa mission, à savoir améliorer la situation des droits de l'homme • Amélioration de la protection offerte par l'appareil judiciaire aux groupes vulnérables, notamment les femmes, les enfants, les réfugiés, les déplacés et les personnes handicapées • Amélioration de la connaissance qu'a la population de ses droits et des voies de recours judiciaire dont elle dispose • Amélioration des moyens institutionnels et des compétences professionnelles permettant aux institutions garantes de l'état de droit de bien administrer la justice • Amélioration de la justice transitionnelle suivant les principes établis dans la Stratégie d'apaisement, de consolidation de la paix et de réconciliation nationale • Octroi aux femmes, aux jeunes et aux groupes vulnérables de la possibilité de participer à la consolidation de la paix et à la	• Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), Ministère de la planification et des affaires économiques, Commission de la gouvernance, Commission foncière

Priorités	Réalisations	Produits	Chef de file, partenaires et mécanisme
Transformer l'économie afin de répondre aux besoins des Libériens en mettant à profit les investissements étrangers directs dans les industries extractives et les plantations pour développer le secteur privé national; créer des emplois pour les jeunes; investir dans les infrastructures en vue de stimuler la croissance économique; s'attaquer aux problèmes budgétaires et monétaires pour favoriser la stabilité macroéconomique; développer l'agriculture de façon à accroître les débouchés économiques pour les ruraux et à améliorer la sécurité alimentaire (21 327 903 dollars – équipe de pays des Nations Unies)	• Améliorer l'utilisation des ressources naturelles et la sécurité alimentaire d'une façon viable • Renforcer l'égalité d'accès à des moyens de subsistance durables dans un secteur privé concurrentiel et innovant, dans les zones rurales et dans les zones urbaines • Améliorer l'accès à des infrastructures essentielles durables • Améliorer les mesures réalistes prises pour instaurer un environnement macroéconomique stable qui profite à tous	réconciliation nationale, y compris comme chefs de file • Mise en place, au niveau régional, de pôles de services • Amélioration des structures de gestion, de responsabilisation et de contrôle du secteur de la sécurité • Amélioration de la place des femmes dans les institutions de sécurité • Diversification de la production agricole des petits exploitants et accroissement de la productivité • Élargissement des possibilités de valorisation des produits de la récolte, des services offerts aux petits exploitants et renforcement des liens entre les organisations d'exploitants agricoles et le marché • Renforcement des dispositifs de protection de la production au profit principalement des femmes et des jeunes à la tête de petites exploitations dans des zones ciblées • Amélioration de l'utilisation des ressources naturelles (terres, eau et forêts) • Renforcement des moyens dont disposent les organismes publics et communautaires pour assurer la coordination, l'exécution et le suivi des programmes liés à la sécurité alimentaire • Renforcement des capacités en ce qui concerne la promotion et la mise en œuvre des politiques et des lois relatives au travail et à l'emploi, ainsi que les partenariats dans ce domaine	• Banque mondiale • PNUD, Programme alimentaire mondial (PAM), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), ONU-Femmes, FNUAP, Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), ONU-Habitat, Ministère des finances, Ministère de la planification, Ministère de l'agriculture, Ministère du travail

Priorités	Réalisations	Produits	Chef de file, partenaires et mécanisme
		• Élaboration de dispositifs visant à simplifier l'encadrement réglementaire du secteur privé et, notamment, normalisation des mécanismes d'application d'ici à 2017 • Amélioration de l'accès aux services de développement des entreprises et à une formation professionnelle de qualité, l'accent étant mis sur la création d'emplois, sur les petites et moyennes entreprises et sur les microentreprises, en ciblant les jeunes, les femmes et les personnes handicapées • Amélioration de l'accès des petites et moyennes entreprises et des microentreprises, notamment rurales, à des services axés sur le long terme en matière de financement, de liens avec les marchés et d'amélioration de la chaîne de valorisation • D'ici à 2017, élaboration de la stratégie nationale d'aménagement, de plans d'urbanisation et du cadre juridique s'y rapportant, et renforcement des capacités en vue de leur application • D'ici à 2017, établissement d'un cadre d'orientation visant à améliorer l'accès à des logements convenables et d'un prix abordable et renforcement des capacités de l'Office national du logement • Renforcement des infrastructures agricoles et des réseaux de commercialisation • Amélioration des moyens des organismes nationaux de distribution d'électricité, y compris hors réseau, l'un des	

Priorités	Réalisations	Produits	Chef de file, partenaires et mécanisme
		principaux objectifs étant d'approvisionner les populations rurales à l'aide de sources d'énergie de substitution d'ici à 2017 • D'ici à 2017, accroissement des moyens nationaux et locaux en matière de modélisation macroéconomique et d'activités de recherche et d'élaboration et de promotion des politiques, priorité étant donnée à la collecte et à l'analyse de données au service du suivi de la situation socioéconomique et des résultats obtenus en matière de développement, y compris au regard des objectifs du Millénaire pour le développement • D'ici à 2017, renforcement du cadre national de coopération et d'intégration économiques aux niveaux régional et mondial à des fins d'harmonisation et de convergence, particulièrement en ce qui concerne le commerce international • Renforcement des capacités en matière de gestion des politiques budgétaires et monétaires, y compris sous l'angle de l'égalité des sexes, notamment par l'automatisation des systèmes financiers, la recherche de l'équilibre budgétaire, la gestion de la dette et le respect des principes d'efficacité et de transparence des dépenses	

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanisme</i>
Améliorer la qualité de vie en investissant dans une éducation de qualité, des soins de santé abordables, accessibles et de qualité, la protection sociale des citoyens vulnérables et des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement respectueux de l'environnement et accessibles à tous (86 893 936 dollars – équipe de pays des Nations Unies)	• Faire en sorte que la population ait accès, sur un pied d'égalité, à des services de santé et de nutrition plus nombreux, abordables et de qualité, et qu'elle ait recours à ces services • Améliorer les services et systèmes d'aide sociale et veiller à ce qu'ils soient davantage utilisés, en particulier par les personnes et groupes les plus vulnérables • Faire en sorte que les ménages et les groupes vulnérables bénéficient de systèmes et de services d'aide sociale adaptés • Veiller à ce que la population consomme davantage d'eau sans risque sanitaire et adopte des pratiques optimales en matière d'assainissement et d'hygiène dans les zones défavorisées • En matière de VIH, favoriser l'accès à la prévention, au traitement, aux soins et aux services d'accompagnement, et en accroître l'utilisation	• Renforcement, au niveau national, de l'offre de soins de santé maternelle et néonatale complets, notamment à l'intention des groupes de population les plus vulnérables et marginalisés, en accord avec les politiques nationales • Sensibilisation et amélioration des connaissances des femmes et des adolescentes en ce qui concerne la santé maternelle et néonatale et les services s'y rapportant • Renforcement des moyens du Ministère de la santé et de la protection sociale aux fins de la mise en place des services de santé essentiels à tous les niveaux et de leur suivi, dans le cadre de la protection des droits de l'homme • Amélioration du savoir-faire technique des travailleurs sanitaires et des bénévoles en vue d'assurer une meilleure gestion de proximité des cas de maladies infantiles les plus communes • Renforcement des capacités nationales visant à maintenir le taux de couverture vaccinale au-dessus de 90 % dans tous les comtés • Amélioration des moyens permettant aux travailleurs sanitaires et aux bénévoles d'assurer au niveau local des services essentiels en matière de nutrition, dans le cadre de prestations décentralisées • Amélioration des connaissances et des compétences des soignants non professionnels en ce qui concerne les pratiques permettant d'alimenter le mieux possible les nourrissons et de leur apporter les meilleurs soins, principalement	• Fonds des Nations Unies pour l'enfance • ONU-Femmes, PAM, ONU-Habitat, Organisation mondiale de la Santé, FNUAP, PNUD, UNOPS, Organisation internationale pour les migrations (OIM), Ministère de la planification et des affaires économiques, Ministère de l'éducation, Ministère de la santé et de la protection sociale

Priorités	Réalisations	Produits	Chef de file, partenaires et mécanisme
		dans les comtés du sud-est et les zones urbaines pauvres • Élaboration et modélisation d'une stratégie globale du développement du jeune enfant et conduite de la mise en œuvre • Amélioration du niveau d'instruction élémentaire des enfants • Renforcement du système de gestion de l'éducation, y compris dans le cadre de sa décentralisation • Renforcement de l'offre en matière d'éducation plus avancée • Élaboration et mise en place de solutions de substitution en ce qui concerne l'instruction élémentaire pour les enfants et les jeunes non scolarisés, les femmes et les personnes handicapées • Affirmation des pouvoirs publics et prise en main des programmes d'alimentation scolaire dans les régions où la situation laisse le plus à désirer • Mise en place d'un programme d'enseignement intégré et amélioration de la compréhension des principes relatifs à la paix, à la tolérance et à l'identité nationale par les enfants, les jeunes et l'ensemble de la population • Amélioration des capacités des services compétents en ce qui concerne la prise en charge par les services sociaux, le contrôle des placements en institution et la promotion du placement en famille d'accueil • Mise en place de services d'enregistrement des naissances sur l'ensemble du territoire	

Priorités	Réalisations	Produits	Chef de file, partenaires et mécanisme
		• Mise en place, sur l'ensemble du territoire, des conditions de sécurité et de sûreté nécessaires aux survivants et aux personnes exposées aux risques de violence, de pratiques traditionnelles néfastes, d'exploitation, de discrimination, de maltraitance et de négligence • Amélioration de la capacité des pouvoirs publics libériens en matière de protection sociale et de coordination des services sociaux • Amélioration de la préparation des populations vulnérables, en particulier des jeunes, au monde du travail et accroissement des débouchés créateurs de revenus de transition • Versement d'aides sociales aux personnes et ménages les plus vulnérables • Amélioration, pour 400 000 habitants de zones défavorisées, de la qualité de l'eau, des services d'assainissement et des connaissances en matière d'hygiène • Mise en œuvre, dans 500 nouvelles écoles primaires et 50 établissements de soins des zones défavorisées, du projet Eau, Assainissement et Hygiène pour tous (WASH) • Mise en place d'organes directeurs du projet WASH • Renforcement des capacités relatives à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène au niveau national et à l'échelon des comtés • Renforcement des capacités nationales de gestion financière	

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanisme</i>
		dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène • Amélioration de la connaissance et de la compréhension, par les jeunes et les adolescents, des causes de l'infection à VIH et des mesures de prévention • Augmentation du nombre de femmes ayant accès aux traitements et médicaments antirétroviraux • Renforcement des capacités du Comité national de lutte contre le sida en vue de l'application du plan national multisectoriel et décentralisé de lutte contre le sida • Augmentation du nombre de personnes vivant avec le VIH/sida ayant accès à des soins, à un traitement et à des services d'accompagnement de qualité	
Créer et faire fonctionner, avec le concours de la société civile, des systèmes et institutions efficaces chargés de promouvoir et d'imposer les principes de gouvernance démocratique, de responsabilisation et de justice pour tous et d'œuvrer au renforcement de la paix (8 806 309 dollars – équipe de pays des Nations Unies)	• D'ici à 2017, réviser la Constitution dans une logique de gouvernance démocratique et d'égalité des droits pour tous les citoyens • D'ici à 2017, doter le Libéria d'un système efficace de gestion des ressources naturelles qui protège les droits de tous et assure la répartition des retombées économiques de façon équitable, transparente et respectueuse du principe de responsabilité	• D'ici à 2016, élaboration et adoption d'une réglementation plus complète de la gestion des ressources naturelles • D'ici à 2016, création et mise en service d'un dispositif de recours et d'indemnisation relatif à la gestion des ressources naturelles • D'ici à 2016, renforcement des capacités des pouvoirs publics en matière de contrats, d'accords et de négociation de concessions • D'ici à 2016, acquisition par les autorités des comtés de capacités techniques et opérationnelles en matière d'établissement et d'exécution des budgets et de plans de développement • D'ici à 2016, renforcement des capacités des administrations grâce à la définition claire de leurs missions, de leurs structures et de leurs fonctions	• PNUD • Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Banque mondiale, OIM, UNOPS, FNUAP, UNESCO, Ministère de l'intérieur, Ministère de la planification et des affaires économiques, Bureau des affaires maritimes, Agence libérienne pour la protection de l'environnement, Service national des sapeurs-pompiers, Ministère de la justice, Office des forêts, Ministère de l'agriculture, Ministère du logement, PAM, MINUL

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanisme</i>
	• D'ici à 2017, doter le Libéria d'une administration et d'une fonction publique décentralisées de meilleure qualité, qui fournissent à la population des services de base de façon équitable et responsable	• D'ici à 2016, prise en compte, pour les activités menées sur le terrain et les services fournis au niveau des comtés, des besoins et des priorités des citoyens • D'ici à 2016, mise en œuvre de la politique nationale de réduction des risques de catastrophe avec le concours d'une commission aux attributions clairement définies • D'ici à 2016, mise en place d'une gestion efficace des finances publiques à l'aide d'un dispositif permettant d'assurer le respect des principes de transparence et de responsabilité	

